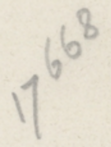
LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

SEPTIÈME ANNÉE. — M DCCC LXXXV





TIRÉ A PETIT NOMBRE

Il a été tiré en plus :

100 exemplaires sur papier de Hollande, avec *épreuves des gravures avant la lettre.*

25 exemplaires sur papier Whatman, avec *doubles épreuves des gravures.*

125 exemplaires, numérotés.



Bouguereau pinx. F. Milius sc.

L'ADORATION DES MAGES
(Partie d'un diptyque)

LE LIVRE D'OR
DU
SALON DE PEINTURE
ET DE SCULPTURE

CATALOGUE DESCRIPTIF DES ŒUVRES RÉCOMPENSÉES
ET DES PRINCIPALES ŒUVRES HORS CONCOURS

RÉDIGÉ PAR

GEORGES LAFENESTRE

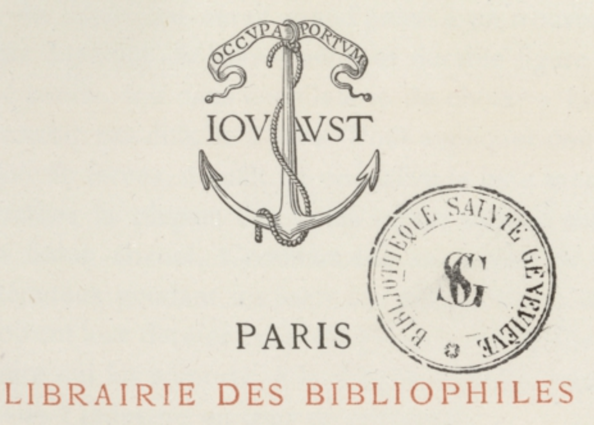
ET ORNÉ DE

SEIZE PLANCHES A L'EAU-FORTE

GRAVÉES PAR

DE BILLY, CHAMPOLLION, COURTRY, DAUMONT, DUVIVIER,
GAUCHEREL, G. GREUX, LALAUZE, LE RAT, DE LOS RIOS, L. MASSARD,
MILIUS, MONGIN, SALMON, YON

Sous la direction de M. Edmond Hédouin



PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXXV



PRÉFACE



En parcourant les trente salles qui contenaient les trois mille peintures du Salon de 1885, plus d'un amateur s'est adressé cette question : « Comment se fait-il que tant d'habileté, tant de fécondité, tant d'activité ne produisent, en réalité, que de si pauvres résultats? Comment se fait-il que, chaque année, parmi tant de cadres dont le quart au moins est l'ouvrage d'hommes de savoir et de talent, on aurait grand'peine à en trouver plus de deux cents capables de faire bonne et durable figure soit dans un Musée public, soit dans une Galerie de choix? » La réponse ne nous semble pas difficile à faire. Pour expliquer cette énorme déperdition de forces, il suffit de connaître la hâte avec laquelle sont exécutées la plupart des toiles qu'on destine au steeple-chase du Salon annuel. Commencées au retour de la saison d'été, exécutées pendant les jours les plus sombres de l'hiver, elles reçoivent leur dernier coup de pinceau sur le dos du commissionnaire qui les emporte, à la dernière minute, vers la porte du Palais de l'Industrie en train de se fermer.

A cette précipitation, qu'encouragent les facilités excessives de l'admission, vient se joindre, pour troubler la tête des peintres et

pour leur faire perdre le sens des conditions nécessaires de l'œuvre d'art, une ambition de plus en plus ardente d'être vite et à tout prix distingués dans ce pêle-mêle incohérent. Pour faire du tapage, comme on dit, pour mériter les réclames des nouvellistes à sensation et des salonniers à scandales, les plus pressés et les moins sérieux ne reculent ni devant les excentricités froidement calculées ni devant les obscénités les moins excusables. Ce qu'il y a de pis, c'est que presque tous les autres, même les plus laborieux, les mieux intentionnés, les plus respectables, ne se croient pas dispensés non plus d'attirer les yeux par quelque attrait plus violent et plus brutal que la perfection même de leur œuvre. Ceux qu'on remarque d'abord dans une foule, ne sont-ce pas les colosses? Il s'agit donc, pour être remarquué au Salon, d'y tenir d'abord plus de place que les autres. Il y a déjà longtemps que cette maladie a attaqué nos peintres. Nous l'avons vue se développer chaque année avec l'accroissement de la concurrence. Aujourd'hui nous pouvons penser qu'elle atteint son paroxysme. Jamais, en effet, on n'a vu une si prodigieuse quantité de cadres énormes absolument disproportionnés à l'intérêt des peintures qu'ils contiennent; il n'est plus de galerie publique ni privée qui puisse offrir désormais l'hospitalité à des ouvrages si encombrants, et la plupart de ces toiles gigantesques seront certainement réduites à reprendre le chemin des ateliers, ou plutôt de la soupente des ateliers, pour y dormir côte à côte, enroulées dans l'oubli, jusqu'au déménagement, à la ruine ou au décès du propriétaire.

Ces deux préoccupations, celle de faire vite, celle de faire grand, compromettent d'une façon visible l'avenir de l'école française, quelle que soit son habileté, quelle que soit son ardeur, en lui faisant perdre peu à peu deux de nos qualités nationales les plus naturelles et les moins contestées, la science du dessin et l'intelligence de la composition. La science du dessin nous est d'autant plus nécessaire qu'au fond, malgré de rares et brillantes exceptions, nous n'avons nullement le tempérament coloriste. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir les meilleurs tableaux de notre école, ancienne ou moderne, dans des musées étrangers

ou dans des expositions internationales; l'aspect général en est pâle et froid; c'est par d'autres mérites que nous y tenons notre place. Quant à l'intelligence de la composition, c'est-à-dire à la juste convenance du sujet et de l'effet, on peut dire que c'est elle qui constitue l'œuvre d'art définitive et supérieure. Sans l'appropriation complète des moyens employés au but poursuivi, le peintre le mieux doué en est réduit toute sa vie à ne faire que des morceaux de détail ou d'insuffisantes ébauches; il n'attache point son nom à des créations personnelles s'imposant à l'imagination humaine par l'équilibre harmonieux de la conception et de l'exécution.

C'est donc une terrible erreur de croire que les peintres ont moins besoin de dessiner et de réfléchir parce que le goût public ne leur demande plus de conceptions idéales et parce que leur imagination appauvrie ne s'élève plus guère, en général, au delà d'une imitation plus ou moins prudente et froide de la réalité environnante. Il est plus choquant, au contraire, de voir peint *de chic,* sans recherche des formes exactes, sans souci des particularités expressives, un mendiant ou un chaudronnier, qu'un héros légendaire ou une allégorie impalpable; on peut sans inconvénient prendre plus de liberté avec ce qu'on rêve qu'avec ce qu'on touche. L'importance légitime, et de plus en plus marquée, que prend dans les Salons la représentation de la vie contemporaine, deviendrait ainsi très vite une chose fatale si elle avait pour résultat de supprimer la science en même temps que la poésie, l'étude en même temps que le choix, le métier en même temps que l'invention, le souci de la vérité en même temps que la recherche de la beauté.

Or, la première règle de la composition, celle que chacun peut tirer de son expérience, c'est l'appropriation convenable des dimensions de l'œuvre à l'intérêt qu'elle présente, celle du mode d'exécution à ces dimensions. Traiter une miniature de tabatière comme une peinture murale, ou réciproquement, est une erreur intolérable. Nos naturalistes contemporains n'en sont pas convaincus, car ils exécutent, presque tous, de la même façon, par les mêmes procédés vagues et sommaires, les figures de gran-

deur naturelle ou les figures microscopiques, et le même coup de brosse, provisoirement à la mode, est employé sans différence pour peindre une étude gigantesque qu'il faut regarder à vingt-cinq pas et une scène réduite qu'on doit examiner sous le nez. Quant au choix des proportions, c'est une question de hasard, de fortune ou d'atelier; la plupart du temps ce sont les grandes toiles qui sont les moins remplies. Pour ne citer que deux des œuvres les plus remarquées du Salon, ne semble-t-il pas que *le Travail au chantier de Suresnes,* par M. Roll, et *les Maures en Espagne,* par M. Clairin, étant données les qualités des deux artistes, eussent singulièrement gagné à se contenir dans de plus étroites limites? M. Roll possède, il est vrai, dans son coup de brosse, la décision, la vigueur et comme une certaine rudesse qui conviennent à la peinture murale; aussi sa peinture garde-t-elle l'apparence d'un fragment coupé dans une fresque. Par malheur, ce n'est qu'un fragment. Dans cette juxtaposition d'études vigoureuses, on ne peut saisir ni commencement ni fin, et cette absence complète d'une action intéressante rend plus choquantes encore de semblables dimensions. Chez M. Clairin, l'effort est plus marqué vers la concentration expressive et vers l'ordonnance décorative; mais ici c'est la vigueur du rendu qui manque : la force de l'exécution n'y est pas en rapport avec la grandeur des figures. M. Benjamin-Constant, lui, a toute l'énergie nécessaire pour aborder de grands sujets; il l'a prouvé, l'an dernier, dans ses *Chérifas,* bien que, dans cette composition déjà trop allongée, la lumière eût déjà quelque peine à se concentrer; mais, cette année, dans sa *Justice du Chérif,* en reprenant, sous un aspect tragique, presque le même thème, il s'est décidément trop abandonné. Ses cadavres de femmes gisants côte à côte, ses bourreaux assis les uns près des autres, disséminent successivement et indifféremment l'attention tout le long de sa toile, au lieu de l'y attirer puissamment d'abord sur un point principal, comme il arrive pour toute œuvre bien coordonnée et fortement conçue. On pourrait multiplier ces exemples en les prenant chez les paysagistes et les peintres de genre aussi bien que chez les peintres d'histoire; nulle part, en général, on ne

calcule suffisamment ses forces avant de mesurer sa carrière, nulle part on ne sait plus, parmi les jeunes gens, se résoudre à renfermer dans un cadre bien proportionné un sujet bien médité. Si Rembrandt, Pieter de Hoogh, David Téniers, Ruysdaël, Hobbema, revenaient par bonheur au monde, se croiraient-ils obligés de sacrifier à cette mode ? On peut en douter, et nous ne savons pas ce qu'ils y gagneraient. De notre temps même, Eugène Delacroix, Decamps, Théodore Rousseau, Millet, pour ne parler que des grands morts, se sont montrés beaucoup plus réservés, bien que leurs facultés d'invention et d'exécution leur eussent permis d'agrandir leurs cadres à leur gré ; cependant ils ont toujours pensé, avec les vieux maîtres, que la meilleure peinture était celle qui donnait la plus grosse quantité de sensations sous le plus petit volume. Et s'il se présentait, trop rarement, pour Delacroix, l'occasion de déployer sur de grandes toiles la richesse de son imagination décorative, on sait alors comme il les remplissait !

Assez souvent, sans doute, ce goût marqué pour les grandes toiles dénote chez de jeunes artistes l'ambition la plus noble et la plus élevée, celle de décorer de grands édifices : dans ce cas, c'est aux administrations publiques à leur ouvrir en temps utile un champ digne d'eux, et, si elles ne le font pas, elles manquent à leurs devoirs. On peut s'imaginer, par exemple, que M. Lhermitte serait très capable de célébrer sur de grandes murailles tous les travaux, toutes les joies, toutes les peines de la vie rurale et ouvrière. Dans le *Vin,* comme autrefois dans les *Vendanges* et dans la *Paye des moissonneurs,* il semble s'y être exercé; mais avec quelle prudence, quelle réflexion, quelle mesure ! Chacun de ces morceaux est étudié et ordonné suivant son cadre, avec l'habileté du dessinateur depuis longtemps accoutumé à resserrer ses compositions pour en tirer plus d'effet. Il n'y a jamais de vide dans les tableaux ni dans les dessins de M. Lhermitte, même quand les figures y sont clairsemées ou isolées : c'est là l'une des marques de l'artiste qui pense. Les *Chevaux à l'abreuvoir,* par M. Dagnan, semblent aussi un morceau de bravoure dans lequel l'artiste, connu par ses tableaux familiers, s'efforce d'affirmer des visées plus hautes : c'est une étude vivante et

précise qui ne dépasse pas les dimensions permises à ce genre de travail. En revanche, ne peut-on penser que des scènes de mœurs comme la *Séance du Jury,* de M. Gervex, et *A l'orgue* de M. Lerolle, dont l'intérêt dramatique ou historique est assez médiocre, auraient beaucoup gagné à se contenter de dimensions moins héroïques? Il ne faut pas, vraiment, de si grandes toiles à MM. Jules Breton et Guillaumet pour bien dire ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont senti, et je sais, pour ma part, grand gré à M. Béraud de ne pas délayer, comme tant d'autres moins bien outillés, son esprit d'observation en des panneaux incommensurables.

Ce goût irréfléchi pour les toiles énormes semble, il est vrai, encouragé par le Jury, qui, tenant un compte peut-être excessif des efforts et des dépenses que leur achèvement suppose, leur réserve volontiers ses faveurs au détriment de travaux plus modestes, mais plus consciencieux et plus utiles. Il serait facile de citer, parmi les médaillés, des artistes qui ont dû leurs récompenses bien plus à la dimension exagérée qu'au mérite intrinsèque de leurs tableaux. L'originalité, cependant, ne se mesure pas à la taille. A un point de vue plus pratique, il serait même fâcheux, au moment où la vie des artistes redevient pénible et périlleuse, qu'en persistant dans ce système ils arrivassent à se fermer eux-mêmes les portes trop petites des galeries privées ou publiques. Il nous semble donc que le Jury, qui a eu cette année le louable courage de ne pas décerner de première médaille, ne trouvant personne digne de cet honneur, ferait dans l'avenir une œuvre non moins utile pour la corporation en prenant la résolution d'encourager, avant tout, sans considération de sujet ni de dimensions, les travaux les mieux réussis, les plus parfaits, les plus originaux.

On se souvient des tiraillements auxquels avait donné lieu, en 1884, le vote de la médaille d'honneur dans la section de peinture. Après trois tours de scrutin, cette haute récompense n'avait pu être décernée parce qu'aucun des concurrents n'avait obtenu la majorité absolue exigée alors par le règlement. Afin d'éviter le retour de pareilles difficultés, on avait pris, cette année, le parti,

plus prudent qu'héroïque, de modifier du tout au tout ce règlement, en accordant le droit de vote non plus seulement à tous les artistes hors concours, mais encore à tous les artistes récompensés, même par une apparence de récompense, comme ceux qui ont reçu des mentions honorables. En outre, le vote ne devait plus donner lieu qu'à deux tours de scrutin : le premier pour déclarer, à la majorité absolue, s'il y a lieu de donner une médaille d'honneur, le second pour décerner cette médaille à la majorité relative. Grâce à cet expédient, on assurait, en effet, le vote d'une médaille d'honneur, mais dans des conditions beaucoup moins difficiles et qui ne paraissaient pas faites pour en rehausser le prix. Au premier tour, sur 333 votants, 233 se sont prononcés pour l'affirmative et 90 pour la négative. Au deuxième tour, il y a eu 407 votants dont les voix se sont ainsi réparties : MM. Bouguereau, 72; Benjamin-Constant, 63; Humbert, 49; Roll, 40; Henner, 29; Jules Lefebvre, 18; Harpignies, 16; Lhermitte, 12; Lerolle, 9; Luminais, 8; Gervex, 6; Delaunay, 4; Rochegrosse, 2, etc... M. Bouguereau a donc obtenu, avec moins du sixième des voix (72 sur 407), le haut témoignage d'estime que, l'année dernière, une majorité bien plus considérable, (49 sur 118), devant une œuvre plus importante, n'avait pu lui conquérir. Ainsi donc, d'après la dernière modification introduite au règlement qui interdit de décerner deux fois la médaille d'honneur au même artiste, cette récompense, d'abord destinée à signaler au public l'œuvre d'art supérieure et exceptionnelle en dehors de toute autre considération, ne devient plus que la consécration d'une carrière laborieuse et glorieuse à laquelle chacun des peintres en renom peut aspirer à son tour. A ce titre, nul ne la méritait mieux que M. Bouguereau, que, d'autre part, des services éminents, rendus comme vice-président de la Société des Artistes et comme président du Jury de Peinture, désignaient naturellement à la reconnaissance de ses confrères.

La section de sculpture, malgré l'expérience également malheureuse de l'année précédente, n'avait pas cru cependant devoir, comme la section de peinture, modifier son règlement sévère en ce qui concerne la médaille d'honneur. Les trois tours

de scrutin ont donc eu lieu, mais, cette fois encore, sans amener de résultats définitifs. Au premier tour, avec 77 votants, les voix se sont ainsi réparties : MM. Mercié, 8; Paris, 10; Daillion, 9; Dalou, 7; Chapu, 7; Hugues, 6; Frémiet, 3; Carlès, Gaudez, Moreau-Vauthier, Desca, Thomas, 1. Au second tour, avec 80 votants, M. Mercié a obtenu 25 voix; M. Daillion, 11; M. Paris, 9; MM. Hugues, Dalou, Chapu, 4; M. Frémiet, 3; M. Desca, 1. Au dernier tour, avec 81 votants, M. Mercié est resté en tête avec 31 voix; M. Paris a gardé 10 voix; MM. Hugues, Chapu, Daillion, 3; MM. Frémiet et Dalou, 2. Il y a eu 27 bulletins blancs. On voit que, si la majorité relative avait été suffisante dans cette section comme dans l'autre, M. Mercié eût obtenu la médaille d'honneur haut la main, et le public, qui avait si spontanément admiré sa belle figure du *Souvenir,* eût certainement ratifié le vote de ses confrères. Il est à désirer que les diverses sections de la Société des Artistes parviennent, sur ce point comme sur d'autres, à établir un règlement commun et définitif, quel qu'il soit : car les visiteurs du Salon, qui ne sauraient être au fait des fluctuations perpétuelles de cette jurisprudence certaine, s'expliquent difficilement les résultats bizarres qu'entraîne son application. Ce n'est ni par ces impuissances périodiques à s'entendre au sujet du mérite de leurs plus éminents confrères, ni par des remaniements constants de leur législation, que les artistes donneront à leurs jugements une autorité éclatante et durable.

Les sculpteurs conservent, d'ailleurs, au Salon de 1885, leur supériorité habituelle. Si toutes les œuvres d'importance qu'on y a remarquées ne joignent pas, dans une harmonie aussi parfaite que les deux figures funéraires de MM. Mercié et Chapu, la poésie de l'expression à la beauté de l'exécution, la plupart montrent chez leurs auteurs une virilité de conception et un respect des nécessités plastiques qui ne se laissent entamer ni par les théories spécieuses, ni par le mauvais goût d'une partie du public assez disposée, pour peu qu'on la laisse faire, à se laisser séduire par les charlataneries italiennes. Presque toutes les œuvres récompensées par le jury, celles de MM. Daillion,

Desca, Croisy, Carlès, Hiolin, Cordier, Marioton, Levasseur, Mengin, Laporte, Leroux, Pech, se rattachent énergiquement à la tradition nationale par la franchise simple de la conception et par l'énergie savante de l'exécution. Le bon exemple est toujours donné, d'ailleurs, aux élèves par leurs maîtres, et les œuvres qu'exposent cette année MM. Guillaume, Frémiet, Dalou, Gautherin, Thomas, sont tout à fait dignes de leur réputation. C'est là qu'est actuellement la force la plus sérieuse et la plus sûre de l'école française, celle qui est sa gloire dans le présent et qui sera son salut dans l'avenir.

Georges Lafenestre.



LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE



RÉCOMPENSE DONNÉE PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

MÉDAILLE D'HONNEUR

BOUGUEREAU (William-Adolphe), membre de l'Institut, né à La Rochelle, élève de Picot. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 75. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 333. *Diptyque destiné à l'église Saint-Vincent de Paul à Paris.*

1° *L'Adoration des Mages.*

H. 3m50. — L. 2m20. — Fig. grandeur naturelle.

Sur le premier plan, à gauche, la Vierge, en manteau bleu et voile blanc, est assise, vue de profil, devant le mur blanc d'une maison orientale. Elle tient l'enfant sur ses genoux. A ses pieds, sur le sol, un berceau en bois grossièrement sculpté. Saint Joseph, en tunique grise et manteau jaunâtre, appuyant la main sur le dossier de son siège, se tient

debout près d'elle, au second plan. A droite, au premier plan, vus de profil, les trois Mages portant des couronnes d'or incrustées de pierres précieuses, vêtus de longs manteaux dorés, s'agenouillent ensemble devant l'enfant. Derrière eux, debout, plusieurs suivants, vus de face, dont l'un, le torse nu, les jambes drapées d'une étoffe violette, porte un grand vase d'argent. Au-dessus du groupe flotte une toile suspendue qui l'abrite du soleil. Dans l'éloignement, on aperçoit les maisons blanches d'une ville échelonnées au pied d'une montagne bleue.

2° *L'Adoration des Bergers.*

H. 3m50. — L. 2m20. — Fig. grandeur naturelle.

L'enfant, resplendissant de lumière, est couché, sur le premier plan, au milieu, vu de face et en raccourci, dans une crèche de bois grossier. Au pied de la crèche, un chevreau, les pieds liés, déposé sur le sol. La Vierge, assise à droite, vue de profil, écarte le linge blanc sur lequel repose l'enfant. Sur la gauche se pressent les bergers. Le premier, jeune, en tunique blanche, les mains jointes, se tient à genoux. Deux autres à la suite, l'un jeune, portant dans les bras un agneau, l'autre, vieux, appuyé sur l'épaule du jeune, dans la même attitude. Derrière, trois autres, dont les deux derniers, vus de face, restent debout. L'un d'eux soulève son chapeau de paille. Sur la droite, derrière la Vierge, saint Joseph, les bras croisés, en tunique jaune clair. Toiture en charpente. A gauche, au fond, par une porte ouverte, on aperçoit le ciel étoilé.

Signé à gauche, en bas : *W. Bouguereau.* 1884.

N° 334. *Byblis.*

H. 0m95. — L. 1m65. — Fig. grandeur naturelle.

Toute nue, la Nymphe, assise sur la cuisse droite, la jambe gauche en arrière, s'allonge, la tête à gauche, de profil, dans l'herbe humide, au-dessus d'un ruisseau. Elle tient ses mains croisées sur une grosse pierre et laisse pendre dans l'eau ses cheveux. A gauche, des rochers. A droite, des touffes de plantes aquatiques et des bois verts.

Signé à droite, en haut : *W. Bouguereau.* 1884.



Gravé par P. Le Rat, d'après Daillion.

LE RÉVEIL D'ADAM

RÉCOMPENSE DONNÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

PRIX DU SALON

DAILLION (Horace), né à Paris, élève de M. Dumont. — Méd. 2e cl. 1882. — Hors concours. — Rue Denfert-Rochereau, 77. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 3558. *Le Réveil d'Adam.*

Statue. Marbre. H. 1m70. — L. 2m40. Fig. plus grande que nature.

Nu, assis à terre, la jambe droite allongée, le coude gauche posé sur un tronc d'arbre, il est en train de se redresser, la tête tournée vers sa gauche, en s'appuyant de la main droite sur le sol. Autour du tronc d'arbre, des branches de lierre.

Sur le rocher est écrit : *Le Réveil d'Adam.*

Commandé par la Ville de Paris.





E. Friant pinx. Ch. Courtry sc.

L'ÉBAUCHE



RÉCOMPENSES DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

PEINTURE

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE [1]

FRIANT (ÉMILE), né à Dieuze (Alsace-Lorraine), élève de MM. Cabanel et Devilly. — Mention honorable 1882. — A Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 26. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 1021. — *L'Ébauche.*

H. 0^m55. — L. 0^m45.

Intérieur d'atelier. Au milieu, de profil, un peintre vêtu de noir est assis devant un chevalet sur lequel est posée une grande toile repré-

1. Le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de décerner de médaille de première classe.

sentant une dame en pied. Il est en train de racler sa palette. Sur le premier plan, à droite, se tient, vu de trois quarts, le modèle, les bras nus, décolleté, un corsage grenat et jupe rose à traîne. Sur le mur, au fond, quelques études de paysage.

Signé au bas, à gauche : *E. Friant.* 1885.

WEISZ (Adolphe), né à Bude (Hongrie), naturalisé Français, élève de M. Jalabert. — Méd. 3e cl. 1875. — Avenue Trudaine, 3.

N° 2453. *Le Lion amoureux.*

H. 2m40. — L. 1m60. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune femme nue, de face, assise sur un rocher. Derrière elle, se tient, allongé, un grand lion qui pose, à droite, de face, sa tête sur son bras gauche. Elle lui met la main gauche sur les pattes, et, dans la droite, cache contre sa hanche une paire de gros ciseaux.

Signé à droite, en bas : *A. Weisz.*

MATHEY (Paul), né à Paris, élève de Pils et de MM. Houry et Mazerolle. — Méd. 3e cl. 1876. — Rue de Rome, 58.

N° 1693. *Portrait de M. Georges Clairin.*

H. 2m00. — L. 1m55. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Le peintre, en costume de flanelle blanche, coiffé d'un béret de velours noir, se tient, debout, de trois quarts, tourné à droite. Il roule une cigarette entre ses doigts. Derrière lui, sur un chevalet, une grande toile, mise au carreau, avec quelques traits au fusain. Au premier plan, à gauche, sur un escabeau, une palette et des pinceaux, et, derrière,

sur un tabouret élevé, des broderies orientales, des étoffes de soie, des mousselines.

Signé sur la toile à droite, en bas :

A mon ami G. Clairin,
P. MATHEY.

BRAMTOT (ALFRED-HENRY), né à Paris, élève de M. Bouguereau. — Méd. 3e cl. 1879. Prix de Rome 1879. — Rue Bara, 3. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 354. *Le Départ de Tobie.*

Alors, ayant préparé tout ce qu'ils devaient porter dans leur voyage, Tobie dit adieu à son père et à sa mère.

(*Livre de Tobie*, ch. v, v. 22.)

H. 2m40. — L. 3m85. — Fig. grandeur naturelle.

A droite, debout, de profil, tourné à gauche, devant le seuil d'une maison, le vieux Tobie, en burnous blanc et manteau brun, tend ses mains amaigries vers son fils, qui, vu de dos, à deux pas, retourne la tête vers lui, tandis que sa mère, de face, le serre dans ses bras. A gauche, sur le second plan, resplendissant de lumière, un jeune homme, vêtu de blanc, une auréole au front, un bâton à la main, attend, de face, accoudé sur la croupe d'un âne gris. Au fond, une ligne de montagnes éclairées par le soleil levant.

Signé à droite, en bas : *Alfred Bramtot.* 1884.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

PRINCETEAU (RENÉ-PIERRE-CHARLES), né à Libourne (Gironde). — Mention honorable 1881. Méd. 3e cl. 1883. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233. (Voir les *Livres d'or* de 1881 et 1883.)

N° 2037. *Équipages de bœufs charriant des engrais.*

H. 2m25 — L. 3m00.

Sur le premier plan, à droite, dans un terrain sablonneux, une charrette venant de face, traînée par deux bœufs. Devant l'attelage, marche un charretier coiffé d'un chapeau bas, en vêtements sombres et gros sabots, ses deux mains dans ses poches. Derrière, suit une autre charrette attelée et chargée comme la première, conduite par un paysan coiffé d'une casquette. Au fond, sur la gauche, une troisième charrette débouche à l'angle d'un bâtiment de ferme. Au premier plan, du même côté, un chien de berger court en jappant.

Signé à gauche, en bas : *Princeteau.*

DAWANT (ALBERT-PIERRE), né à Paris, élève de M. J.-P. Laurens. — Méd. 3e cl. 1880. — Rue Ampère, 9. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 707. *La Barque de saint Julien l'Hospitalier.*

Saint Julien se retira sur le bord d'un fleuve large et dangereux, et, ayant trouvé un bateau échoué, il passait les malheureux et les secourait. Les misérables le connaissaient bien, et ils nommaient sa barque « la barque de misère ».

(*Vies des Saints.*)

H. 2m70. — L. 4m00. — Fig. grandeur naturelle.

En travers d'une eau pâle, une barque plate allant vers la droite. Sur l'avant est assise une vieille paysanne tenant contre elle une petite fille. Dans le milieu sont assis vis-à-vis un homme nu, portant une béquille, qu'on voit de dos, et un jeune homme grelottant sous un mauvais manteau, qu'on voit de face. A gauche, à l'arrière, le Saint debout, en froc et capuchon bruns, tient l'aviron. Dans l'éloignement, à droite, on aperçoit la rive avec une petite maison.

Signé à droite, en bas : *A. Dawant.* 1885.

FOUBERT (Émile-Louis), né à Paris, élève de l'École municipale de Bayonne et de MM. Bonnat, Busson et H. Lévy. — Méd. 3e cl. 1880. — Rue Clausel, 21. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 1000. *Tentation.*

H. 2m20. — L. 1m65. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur de cabane rustique. A gauche, de face, assise sur un banc de bois, une jeune femme blonde, aux cheveux flottants, toute nue, la main gauche sur un crâne. Elle tient devant elle, de l'autre main, un cahier de papier, et regarde fixement, à droite, un moine en froc brun, qui, un genou en terre, vu de profil, se tourne vers elle en croisant les mains. A droite, sur une planche, un crucifix, une branche de buis, des livres.

Signé à gauche, en bas : *Émile Foubert.* 1885.

ÉDOUARD (Albert-Jules), né à Caen, élève de L. Cogniet et de MM. Gérôme et E. Delaunay. — Méd. 3e cl. 1882. — Quai Saint-Michel, 19. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 916. *Briséis et ses compagnes pleurant sur le corps de Patrocle.*

(Homère, *Iliade*, chant XIX.)

H. 1m50. — L. 2m50. — Fig. grandeur naturelle.

Patrocle, le torse nu, les jambes enveloppées d'une étoffe blanche semée d'étoiles noires, est allongé sur un lit, les pieds à droite. Sur le premier plan, au milieu, une jeune femme, à genoux, vue de profil, tournée à gauche, les épaules nues, la chevelure en désordre, lui tient la main en le regardant. A gauche, près du chevet, une autre, assise, pleure la tête dans ses mains. A l'arrière-plan, de l'autre côté du lit, on aperçoit, au fond, deux autres pleureuses, dans l'ombre, près d'une lampe allumée.

Signé à gauche, en bas : *J. Edouard.* 1885.

LOEWE-MARCHAND (Frédéric-Jules-Adolphe), né à Paris, élève de M. Luminais. — Méd. 3e cl. 1883. — Rue de Fleurus, 26. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 1602. *Supplice d'un prisonnier de guerre.*

H. 2m45. — L. 1m15. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Un homme nu, de face, pendu par les poignets, devant une muraille de pierre à larges assises. Il penche en criant la tête en avant, et, du pied gauche, s'efforce de se raccrocher à la muraille. Il porte une ceinture étroite, d'étoffe verte, brodée d'or, retenue par un fermail d'orfèvrerie. A gauche, une porte par laquelle on aperçoit la campagne.

Signé à droite, en bas : *F. Loewe-Marchand.* 1885.

Acquis par l'État.

BERTEAUX (Hippolyte-Dominique), né à Saint-Quentin (Aisne), élève d'Hippolyte Flandrin et de MM. Galland et P. Baudry. — Méd. 3e cl. 1883. — A Nantes, rue de Versailles, 27, et à Paris, rue de l'Université, 42. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 223. *Attentat à la vie de Hoche ; — Rennes, 16 octobre* 1796.

L'an V de la République, le 25 vendémiaire, vers le quart moins de neuf heures du soir, au carrefour des rues de Fougères et de Sainte-Mélaine, un chouan, Jean-Marie Moriau, ouvrier en fer, aposté derrière la borne qui se trouve à l'angle de l'écurie du quartier général, ci-devant Évêché, déchargea sur le général Hoche un pistolet demi-arçon (chargé de deux balles et sept chevrotines).

Le général revenait d'entendre, à la comédie, le *Charles IX* du citoyen M.-J. de Chénier; il était accompagné des généraux d'Hédouville et de Belle. François Hoche, négociant, cousin du général, Dalton l'aîné, aide de camp, qui les suivaient, et Marie Goujon, fille de cuisine à l'état-major, revenant

de commission, virent le coup de feu partir et l'assassin s'enfuir, évitant le clair de lune, alors très brillant.

(*Extrait du procès* MORIAU.)

H. 2m10. — L. 3m20.

Un carrefour pavé au clair de lune. Au second plan, sur la droite, le général, vu de dos, marchant entre d'Hédouville et de Belle, enveloppés dans de grands manteaux. Tous les trois se retournent vivement, à gauche, vers le fond où, dans l'angle d'une rue sombre, agenouillé derrière une borne, se tient le chouan qui vient de lâcher le coup de feu. A gauche, à quelques pas, la domestique, un panier au bras, recule, en se cachant les yeux. Au premier plan, Dalton, en grand manteau gris, et Fr. Hoche, en long carrick brun, ganté de blanc, une canne à la main, font un geste de surprise épouvantée.

Signé à droite, en bas : *H. Berteaux*. 1885.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

PETITJEAN (EDMOND), né à Neufchâteau (Vosges). — Mention honorable 1881. Méd. 3e cl. 1884. — Rue Alfred-Stevens, 3. (Voir les *Livres d'or* de 1881 et 1884.)

N° 1967. *Une Rue à Liverdun* (*Lorraine*).

H. 1m30. — L. 2m00.

Une rue escarpée montant, de face, entre des maisons irrégulières et basses, dont quelques-unes ont des perrons en pierre et des toits débordants. A gauche, à la porte d'un débit de tabac, un tonneau. Un peu plus loin, une femme assise, en train de coudre, et un petit garçon assis sur un banc. Au milieu de la rue, une femme tenant une cruche dans une main, vue de dos, est arrêtée vis-à-vis d'eux. Ciel d'été vif et chaud. Le soleil vient de gauche.

Signé à gauche, en bas : *E. Petitjean*.

CLAIRIN (Georges), né à Paris, élève de Picot et Pils. — Méd. 3e cl. 1882. — Rue de Rome, 62. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 566. *Après la victoire ; les Maures en Espagne.*

H. 6m50. — L. 9m45. — Fig. plus grandes que nature.

Une place devant un palais maure. Sur le premier plan, à gauche, plusieurs cadavres de chevaliers chrétiens étendus parmi des amoncellements d'objets pillés. Au milieu, vu de dos, debout, un nègre gigantesque portant, sur ses bras tendus, dans un flot de mousseline, une jeune femme demi-nue et évanouie. A ses pieds, étendue sur les dalles, une autre femme nue s'arrache les cheveux. Une troisième se traîne sur les mains, implorant pitié. Tous se tournent à droite, vers une arcade ouverte à l'arrière-plan, dans l'angle du palais, au sommet d'un escalier de marbre rose, sous laquelle se tient, monté sur un cheval noir, à demi caché dans l'ombre, l'émir en burnous vert, entouré d'étendards rouges. Au deuxième plan, à droite, sur les gradins de l'escalier, à l'abri d'une tenture verte, se tiennent debout, en bas, deux chefs nègres, coiffés de casques, la main sur leurs sabres, et, plus haut, sur deux rangs, d'autres nègres drapés dans des burnous blancs. A gauche, au pied de l'escalier, un chef, en robe bleue, agenouillé, entre deux autres chefs prosternés, offre à l'émir un plateau chargé d'objets précieux. Derrière eux, un peu plus loin, un cercle de prêtres, en robes d'or, faisant des gestes d'adoration ; des chefs, en riches costumes, portant des étendards. Dans le fond, une foule de soldats à cheval, sous un fourmillement de bannières multicolores, pressés dans l'angle des colonnades roses. Ciel d'un bleu vif et chaud.

Signé à droite, en bas : *G. Clairin*. 1885.

Acquis par l'État.

HAREUX (Ernest-Victor), né à Paris, élève de MM. Busson, Trottin, Bin et Pelouse. — Méd. 3e cl. 1880. — Avenue de Villiers, 45. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 1225. *Nuit d'automne ; bords de la Sédelle (Creuse).*

H. 2m05. — L. 3m05.

Au milieu, au deuxième plan, une rivière écumeuse, dans un lit de rocs et de pierres, encaissée entre de hautes collines et descendant vers la droite. Au premier plan, quelques flaques d'eau dans un terrain vaseux. Effet de clair de lune dans un ciel nuageux.

Signé à gauche, en bas : *E. Hareux.*

LAGARDE (Pierre), né à Paris, élève de MM. Busson et Humbert. — Méd. 3e cl. 1882. — Rue Pigalle, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 1413. *Super flumina Babylonis.*

H. 3m65. — L. 4m45. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, sur le premier plan, un vieillard, la poitrine nue, assis à terre, les mains pendantes. Près de lui, une vieille femme, tenant sur ses genoux la tête d'une jeune femme étendue sur le dos et pressant contre sa poitrine un enfant endormi. Derrière eux, une femme, vêtue de blanc, assise au pied d'un grand saule qui étend ses branches vers la droite. Une autre femme, contre laquelle se presse une petite fille, est en train d'y suspendre une lyre. Sur la droite, à l'arrière-plan, une autre femme, drapée de noir, est allongée près d'une rivière qui coule dans le fond, au pied de montagnes bleuâtres. Effet de nuit. Ciel bleu plein d'étoiles.

Signé à droite, en bas : *Pierre Lagarde.* 1885.

Acquis par l'État.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

BULAND (Jean-Eugène), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Yvon. — Mention honorable 1879. — Rue Michelet, 1. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 413. *Restitution à la Vierge le lendemain du mariage.*

H. 1^m45. — L. 2^m10.

Intérieur d'église de village. A gauche, devant l'autel en bois peint et doré, se tient debout, de profil, une jeune paysanne, en robe grise et bonnet de dentelle, en train de déposer des deux mains, sur la nappe blanche, une corbeille pleine de fleurs d'oranger. Ses sabots sont posés derrière elle, sur les carreaux. A droite, sont assis de profil, la regardant, sur le premier banc, un jeune paysan en habit noir, une rose à la boutonnière, sur le second, une vieille femme son paroissien devant elle, et un vieillard les mains jointes. Derrière eux, dans un angle de muraille, quelques cierges allumés sur un candélabre triangulaire en bois. Au fond, un mur gris éclairé en haut par un vitrail.

Signé à gauche, en bas : *Eug. Buland.* 1885.

Acquis par l'État.

AGACHE (Alfred-Pierre), né à Lille, élève de MM. Pluchard et Colas. — Mention honorable 1882. — Impasse Hélène, 15. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 21. *Fortuna.*

H. 3^m00. — L. 2^m50. — Fig. de grandeur naturelle.

Sur le sommet d'un large piédestal de marbre, au milieu, vue de trois quarts, tournée vers la gauche, une vieille femme, brune et ridée,



E. Buland pinx. A. Lalauze sc.

RESTITUTION À LA VIERGE

la tête coiffée de noir, les jambes enveloppées d'une étoffe rouge à grands ramages d'or, les pieds nus sur un escabeau d'or, se tient assise devant une grande roue dont elle tourne la manivelle de la main droite. Dans l'autre main pendante, elle tient une longue baguette. En bas, de chaque côté du piédestal, à mi-corps, apparaissent des figures, vues de profil, qui se bousculent, les unes embrassant ses pieds, les autres l'implorant du geste et du regard. Au fond, à gauche, on voit des trompettes qu'on sonne et des étendards qu'on agite. Au premier plan, sur le devant, un gamin, vu de dos, trace au charbon une roue sur le marbre du piédestal.

Signé à gauche, en bas : *Alf. Agache.* 1885.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

LAURENT (ERNEST-JOSEPH), né à Paris, élève de Lehmann et de MM. Hébert et Merson. Mention honorable 1883. — A Écouen (Seine-et-Oise), rue de Sévigné, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 1477. *L'Annonciation.*

H. 2m70. — L. 2m50. — Fig. grandeur naturelle.

Sur une terrasse dallée, à droite, la Vierge, vêtue de blanc, se tient debout, de face, les yeux levés au ciel, une main sur sa poitrine, un peu tournée vers la droite, tandis que sur la gauche apparaît, au-dessus du sol, un Ange vêtu de blanc, aux grandes ailes grises, tenant dans la main une baguette autour de laquelle s'enroule une banderolle blanche. Au fond, par-dessus le parapet de pierre, des branches d'arbres en fleur et la plaine couverte d'une verdure fraîche. Ciel matinal.

Signé dans le parapet, à gauche : *Ernest Laurent.* 1885.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

BEAURY-SAUREL (Mlle Amélie), née à Barcelone, de parents français, élève de MM. Tony Robert-Fleury, Bouguereau et Giacomotti. — Avenue de Villiers, 122.

N° 174. *Portrait de Mlle M. S...*

H. 1m15 — L. 1m90. — Fig. jusqu'aux genoux, grandeur naturelle.

Jeune femme brune, vue de profil, tournée vers la gauche. Elle est assise, la tête nue, sur une chaise en bois noir. Elle est vêtue de noir et, de ses deux mains nues tombant sur ses genoux, tient un livre ouvert. Fond de tenture jaune.

Signé à droite, en bas : *Beaury-Saurel.* 1884.

MORLON (Antoine-Paul-Émile), né à Sully-sur-Loire (Loiret). Mention honorable 1883. — Rue de Lorient, 9 (Montmartre). (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 1814. *Sauvés ! Le canot de sauvetage rentre au port.*

H. 2m00. — L. 3m00.

Une barque de pêche, vue en travers, l'avant à droite, sur une mer agitée. A l'arrière, de face, le pilote tend le bras devant lui : les sept rameurs, vus de dos, se penchent sur les avirons. A l'avant, un homme, assis, tâte le pouls d'un de ses compagnons étendu près de lui. Un autre embrasse le pied d'un mât brisé. A droite, à travers la vapeur des embruns, on aperçoit une estacade en charpente.

Signé à gauche, en bas : *A. Morlon.*

THIOLLET (Alexandre), né à Paris, élève de Drolling et de M. Robert-Fleury. Mention honorable 1872.— Rue de Chabrol, 16.

N° 2311. *La mer se retire.*

H. 1m45. — L. 2m15.

Au premier plan, une plage humide parsemée de rochers tapissés de varech; au milieu, une flaque d'eau. Dans l'éloignement, la mer pâle et jaunâtre sur laquelle passent quelques embarcations. Au fond, à droite, une longue falaise terminée, à gauche, par un promontoire. Ciel chargé de nuages.

Signé à gauche, en bas : *Thiollet.*

MAREC (VICTOR), né à Paris, élève de M. J.-P. Laurens. — Rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 1664. *La Petite Malade.*

H. 1m35. — L. 1m70. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur de chambre nue et pauvre. Au milieu, au fond, une petite fille regardant de face est couchée, se pelotonnant sous une couverture grise, dans un petit lit de fer. A son chevet, à droite, sur le premier plan, vue de trois quarts, une vieille femme en bonnet plat, robe grossière, tablier bleu, assise sur une chaise de paille, tient les yeux levés, en tournant dans ses mains un gros chapelet. Au fond, une fenêtre sans rideaux, par laquelle on aperçoit des toits couverts de neige. Sur le devant, à gauche, un verre et une bouteille posés sur un trépied de bois. A terre, des bas et des chaussures.

Signé à droite, en bas : *Victor Marec.* 1885.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

CASILE (ALFRED), né à Marseille. Mention honorable 1881. — Rue Bonaparte, 13. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 478. *Vue de Paris ; l'Estacade.*

H. 2m00. — L. 2m55.

La Seine à la pointe de l'île Louviers. Au deuxième plan, une estacade en charpente avec un passage ouvert au centre. A droite et à gauche, les quais. Dans l'éloignement, un peu à droite, une coupole. Sur le premier plan, plusieurs embarcations. Ciel lourd et nuageux. Effet d'été.

Signé à droite, en bas : *Alfred Casile.*

Acquis par l'État.

OLIVE (Jean-Baptiste), né à Marseille, élève de M. Vollon. Mention honorable 1882. — Avenue de Clichy, 19. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 1883. *Plage de Saint-Florent* (*Corse*).

H. 1m30. — L. 2m00.

Sur le premier plan, des dunes semées de plaques d'herbes brûlées. A gauche, une route, bordée de poteaux télégraphiques, montant vers des collines. A droite, la mer d'un bleu profond. Ciel brillant, semé à l'horizon, au-dessus des cimes de montagnes, de nuées blanches en flocons.

Signé à droite, en bas : *B. Olive.*

BLOCH (Alexandre), né à Paris, élève de MM. Gérôme et Bastien-Lepage. — Rue d'Orsel, 11.

N° 283. *Défense de Rochefort-en-Terre* (*Morbihan*). — *29 avril 1793.*

H. 1m85. — L. 2m65.

Dans un cimetière plein d'herbes, sur la gauche, au second plan, se dresse un calvaire en pierre sculpté, sur le socle duquel s'appuie en tombant un paysan breton, vêtu de toile, qu'une balle a frappé. Derrière le calvaire, à gauche, s'approche en rampant un de ses compagnons. Plus loin, un groupe de chouans, tourné vers la droite, fait le coup de feu, tandis que, dans l'angle, au fond, débouche d'une ruelle, en bon ordre, une plus grosse troupe d'insurgés. A l'arrière-plan, une ligne de maisons au milieu desquelles monte en escalier une rue déserte. Sur la droite, des murs bas de jardins au-dessus desquels se montrent des soldats républicains continuant la fusillade. Sur le premier plan, au milieu, un cadavre de chouan étendu dans l'herbe; à droite, des pierres tombales et des croix brisées.

Signé à droite, en bas : *A. Bloch*. 1885.

Acquis par l'État.

MAREST (Mlle Julia), née à Paris, élève de MM. Chaplin et Gervex. — Avenue de Villiers, 45.

No 1666. *La Marquise Nina.*

Dans le froufrou clair du surah
Rose sous la blancheur exquise
De ses dentelles, la marquise
S'attarde à son miroir, un beau soir d'Opéra.
Quel rêve d'amour la fascine ?
Son chien, sa fille ou son amant ?
Non ; mais Nina trouve charmant
De ressembler enfin à Nina Veloutine.

(P. C.)

H. 2m10. — L. 1m50. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Jeune femme, en robe de mousseline blanche et mantelet de dentelle blanche, assise, de face, près d'une table de toilette placée à droite, sur laquelle elle laisse tomber sa main gauche. Elle se regarde dans un petit miroir qu'elle tient levé de la main droite. Sur le tapis, à

ses pieds, un écrin. A gauche, un paravent bas, d'étoffe rose, au-dessus duquel montent les feuilles d'un palmier. Fond de tenture grise.

Signé à gauche, en bas : *Julia Marest.*

UHDE (Frédéric-Charles), né à Wolkenbourg (Saxe), élève de M. Munkacsy. — Mention honorable 1883. — A Munich, Arcisstrasse, 14. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 2348. « *Laissez venir à moi les petits enfants.* »

H. 1m85. — L. 2m85.

Une chambre éclairée au fond, sur un jardin, par deux fenêtres. A droite, de profil, assis sur une chaise de paille, un homme, à tête de Christ, en longue tunique bleue, les pieds nus, caresse de la main droite une petite fille qui s'appuie sur son genou, et de la gauche prend le bras d'une autre qui s'avance vers lui. Deux jeunes filles et deux enfants s'approchent aussi, tandis qu'une autre fillette, portant un nouveau-né dans ses bras, se tient à quelques pas. Au fond, au milieu, une femme pousse devant le Christ son enfant qui hésite ; un vieillard, près de la fenêtre, accompagne un petit garçon. A gauche, près de la porte, dans l'angle d'une grande cheminée, un groupe de paysans et de paysannes avec des enfants de différents âges. Au pied de la cheminée, un tout petit enfant assis. Lumière matinale.

Signé à gauche, en bas : *F. Uhde.* 1884.

BINET (Adolphe-Gustave), né à la Rivière-Saint-Sauveur (Calvados), élève de M. Gérôme. Mention honorable 1881. Méd. 3e classe 1882. — Rue de la Glacière, 18 *bis*. (Voir les *Livres d'or* de 1881 et 1882.)

N° 260. *Équipage de fardier ; Montrouge.*

H. 3m00. — L. 1m85.

Sur une route boueuse, tourné vers la droite, un attelage de cinq chevaux, qu'on voit de trois quarts, arrêté devant une maison. Au milieu, un charretier, vu de dos, s'approche de ses bêtes. Au fond, sur la gauche, trois autres chevaux et un charretier; sur la droite, des blocs de pierre près d'un puisard. Ciel gris.

Signé à gauche, en bas : *Adolphe Binet.*

GUELDRY (JOSEPH-FERDINAND), né à Paris, élève de M. Gérôme. — Rue des Martyrs, 20.

N° 1174 *bis*. *Une Fonderie ; les Mouleurs.*

H. 1m25. — L. 1m40.

Intérieur d'atelier éclairé, à droite, par un châssis vitré. Au milieu, au second plan, un petit poêle en fonte chauffé à rouge. Au fond, cinq ouvriers, coiffés de casquettes, en vêtements bruns, travaillent, debout, devant des établis. Sur le premier plan, à droite, un ouvrier vu de profil tient de la main gauche un moule qu'il est en train de nettoyer; à gauche, devant quelques caisses, sont déposés sur les dalles, pêle-mêle, des ustensiles de fondeur et des débris de fonte.

Signé à gauche, en bas : *J.-F. Gueldry.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT

THÉVENOT (FRANÇOIS), né à Paris, élève de MM. Bin, Cabanel et Lequien fils. — Mention honorable 1883. — Rue d'Orsel, 48. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 3213. *Portrait de Mme ***.*

Pastel. — H. 1m25 — L. 0m90.

Jeune femme assise, de face, nu-tête, dans un fauteuil Louis XV. Elle porte une robe rouge-feu, une jupe courte à volants de dentelle

blanche, des bas rouges, des souliers découverts. La main gauche est posée sur le bras du fauteuil; elle tient dans la droite un bouquet de violettes. Derrière elle est un piano ouvert. Fond tendu de tapisserie.

Signé à droite, en bas : *F. Thévenot*. 1885.

CHARLET (Frantz), né à Bruxelles, élève de MM. Gérôme, Jules Lefebvre et Portaels. Mention honorable 1884. — A Bruxelles, boulevard Botanique, 22.

N° 527. *Les Fileuses; Maroc.*

H. 2m70. — L. 3m65. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur de salle mauresque peinte en rouge et faiblement éclairée par la droite. Au fond, le long du mur, se tiennent, de face, sept femmes en train de filer. La première, à gauche, est assise, la tête appuyée sur la main; les six autres sont debout. Entre la deuxième et la troisième une petite fille assise à terre. Sur le premier plan, à gauche, un jeune garçon, accroupi, en burnous blanc, la tête nue, vu de profil, fait tourner un grand dévidoir devant lequel est posé un petit fourneau allumé portant une terrine fumante. A droite, un autre dévidoir près duquel se tiennent plusieurs enfants.

Signé à gauche, en bas : *Frantz Charlet*.

FRIESE (Richard), né à Hambourg, élève de l'Académie de Berlin. — A Berlin, Dieffenbach strasse, 62.

N° 1023. *Brigands du désert.*

H. 1m95. — L. 2m95. — Animaux de grandeur naturelle.

Sur une crête surplombante de roches grises, au milieu, une lionne, vue de dos, rampe, le mufle tendu, en se penchant vers la plaine qui s'étend, en bas, sur la gauche, et dans laquelle on voit, au loin, passer,

sous la lumière, une caravane. A droite, un peu plus haut, un lion, vu de profil, se traîne à plat ventre, les yeux fixés sur le même point. Effet de jour tombant.

Signé à droite, en bas : *Rich. Friese.* 1884.

CARRIÈRE (EUGÈNE), né à Gournay-sur-Marne (Seine-et-Oise), élève de M. Cabanel. Mention honorable 1884. — Rue de Vaugirard, 95.

N° 472. *L'Enfant malade.*

H. $2^{m}00$. — L. $2^{m}50$. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur d'appartement. Sur la droite, une jeune femme en noir, vue de trois quarts, assise dans un fauteuil, tient sur ses genoux, en l'embrassant, un enfant en blanc, tout pâle, qui regarde de face. A gauche, aux pieds de l'enfant, un petit garçon se baisse pour ramasser un hochet, et une petite fille vêtue de noir s'approche portant une tasse. Derrière eux, une table sur laquelle sont posés une soupière, un verre et une assiette. Au premier plan, à droite, un petit chien s'avance vers un morceau de sucre tombé sur le plancher.

Signé à gauche, en bas : *Carrière.* 1885.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MORLOT (ALPHONSE-ALEXIS), né à Isômes (Haute-Marne), élève de Corot et de M. Henner. Mention honorable 1880. — Rue de Chabrol, 18. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 3050. *Dans le bois de Meudon.*

Aquarelle.

Intérieur d'une futaie de jeunes hêtres et de bouleaux. Au milieu,

deux sentiers sous bois qui tournent, l'un à gauche, l'autre à droite, vers une clairière ensoleillée. Effet de printemps.

Signé à gauche : *A. Morlot.* 1885.

PINEL (Gustave), né aux Riceys (Aube), élève de MM. Barrias et Bonnat. Mention honorable 1884. — Cité des Fleurs, 56, avenue de Clichy.

N° 1995. *Un grain.*

Le vent arrive avec l'orage
Sur la plage et siffle avec bruit ;
La pluie envahit le rivage,
Le ciel est noir comme la nuit.
Les pêcheuses quittent leur tâche.
Comme il vient vite, l'ouragan !
Le soleil, qu'un nuage cache,
Sourit encor sur l'Océan !

(Emm. Ducros.)

H. 1m60. — L. 2m25.

Sur une plage de sable, au premier plan, à gauche, une vieille femme coiffée d'un bonnet de coton, en vêtements sombres, portant sur le dos un panier rempli d'herbes marines, marche avec peine, venant de droite à gauche, sous un coup de vent. A droite, sur le second plan, deux autres femmes, chargées de la même façon, s'avancent à sa suite sous la pluie qui tombe. Au fond, la mer. Ciel chargé de nuages épais.

Signé à gauche, en bas : *G. Pinel.* 1885.

BETTANIER (Albert), né à Metz, élève de Pils, Lehmann et de M. Maillard. — Mention honorable 1881. — Rue Vavin, 14 *bis*. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 247. 1870-1880.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

(VIRGILE.)

H. $2^{m}25$. — L. $3^{m}00$. — Fig. grandeur naturelle.

Au milieu d'un champ inculte, à gauche, un vieux paysan, la tête nue, les bras nus, enfoncé jusqu'aux genoux dans une fosse mortuaire, dépose à côté de lui, dans une boîte garnie d'un linge blanc, une épaulette près d'un crâne et d'ossements blanchis. Sur la droite, devant la fosse, debout, un jeune homme, en costume de sous-officier de Saint-Cyr, la tête nue, son manteau sur le bras, serre contre sa poitrine une vieille femme en deuil. A ses pieds est posé son shako. Au premier plan, une grande couronne de feuilles desséchées sur le bord de la fosse. Au fond, une ligne de bois éclairée par le soleil couchant.

Signé à droite, en bas : *Albert Bettanier*. Metz, 1885.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

BOURGEOIS (EUGÈNE-VICTOR), né à Paris. Mention honorable 1884. — A Neuilly-sur-Seine, rue Perronnet, 41.

N° 344. *Le Val, à Villerville (Calvados); en juin.*

H. $1^{m}70$. — L. $2^{m}40$.

A gauche, deux groupes de grands arbres feuillus et verdoyants reliés par une haie de branchages et d'épines, au bord d'un sentier en contre-bas, qui monte, couvert d'ombre, vers un large carrefour et des clairières ensoleillées qu'on voit briller, en haut, à travers les arbres. A droite, une grande route entre des talus plantés d'arbres, sur laquelle arrive, à l'arrière-plan, une paysanne portant un panier et du linge. Ciel d'un bleu pâle un peu nuageux.

Signé à gauche, en bas : *E. Bourgeois*. 1885.

BRISPOT (Henri), né à Beauvais, élève de M. Bonnat. — Mention honorable 1881. — Avenue Trudaine, 3. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 379. *Enterrement d'un fermier en Picardie.*

H. $1^{m}60$. — L. $2^{m}50$.

Au milieu, sous la porte cochère d'une cour de ferme, plusieurs paysans, presque de face, portent un cercueil drapé de noir. Derrière eux, dans la cour, plusieurs personnes en deuil. Devant eux, sur le premier plan, à gauche, sur la route défoncée et boueuse, un prêtre, vu de dos, marchant, son bréviaire à la main, précédé par deux chantres, deux enfants de chœur et un bedeau. A droite, près de la porte, des groupes de vieilles femmes en deuil, tenant des cierges, et de vieux paysans, regardent défiler le cortège. Ciel gris, terne et pluvieux.

Signé à gauche, en bas : *H. Brispot.*

Acquis par l'État.

CHARLEMONT (Édouard), né à Vienne, élève de Hans Makart et Munkacsy. Mention honorable 1878. — Avenue de Villiers, 55.

N° 526. *Portrait de Mlle A. de M...*

H. $1^{m}90$. — L. $1^{m}25$. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Jeune fille aux cheveux châtains, en toilette blanche de bal, assise dans une chaise Louis XIII à dossier rouge. Elle est tournée de trois quarts, la tête de face, vers la gauche, le pied posé sur un coussin rouge. Elle tient, des deux mains, sur ses genoux, un éventail qu'elle est en train d'ouvrir. Sous la chaise un tapis rouge. Fond neutre.

Signé à droite, en bas : *Ed. Charlemont.* 1885.

CHARLAY-POMPON (Charles), né à Paris, élève de Rapin. Mention honorable 1882. — Boulevard Pereire, 195. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 523. *Les Dernières Feuilles.*

H. 1m40. — L. 2m00.

Sur le premier plan, des broussailles rousses mêlées de feuilles vertes. Au milieu, trois saules effeuillés qu'entourent, à droite et à gauche, quelques fûts minces et blancs de jeunes hêtres. Sur la gauche, à l'arrière-plan, un chemin longeant une colline jaunie. Près des saules on aperçoit un cheval blanc attelé et un bûcheron en blouse bleue. Ciel lumineux et pâle avec quelques nuages gris.

Signé à droite, en bas : *Charlay-Pompon.*

FOURNIER (Louis-Édouard), né à Paris, élève de M. Cabanel. — A l'Académie de France, à Rome.

N° 1009. *Le Fils du Gaulois.*

H. 1m50. — L. 2m60. — Fig. grandeur naturelle.

Sur la crête d'une colline rocheuse, un guerrier gaulois, mort, étendu sur le dos, la tête pendante, son bouclier passé dans son bras gauche. Une jeune femme aux cheveux roux, les épaules nues, couchée sur son corps, s'arrache les cheveux, tandis qu'à droite un jeune homme, le torse nu, la tête dressée, les lèvres serrées, saisit l'épée sanglante qu'il tenait encore dans sa main. Derrière, les jambes d'un cadavre gisant en contre-bas. A gauche, un arbre desséché autour duquel tourne un vol de corbeaux dans un ciel noir. Sur l'horizon, à droite, des lueurs d'incendie au sommet d'une pente jonchée de cadavres.

Signé à droite, en bas : *Louis-Édouard Fournier.* Rome, 1884.

Acquis par l'État.



ARTISTES HORS CONCOURS

BARILLOT (Léon), né à Montigny-lès-Metz (Lorraine), élève de MM. Cathelineau et Bonnat. Méd. 3e classe 1880, 2e classe 1884. — Rue de la Tour-d'Auvergne, 16. (Voir les *Livres d'or* de 1880 et 1884.)

N° 136. *L'Automne.*

H. 1m30. — L. 1m50.

Sur la gauche, une vieille paysanne, vue de profil, marchant dans l'herbe en s'appuyant sur un bâton. Elle tient dans la main gauche les licous de deux vaches qui la suivent côte à côte, vues aussi de profil. Au fond, des taillis jaunis par l'automne.

Signé à droite, en bas : *L. Barillot.*

BÉRAUD (Jean), né à Saint-Pétersbourg, de parents français, élève de M. Bonnat. — Rue Clément-Marot, 3. (Voir les *Livres d'or* de 1882, 1883 et 1884.)

N° 207. *Les Fous.*

H. 1m60. — L. 1m70.



Barillot pinx.

Yon sc.

L'AUTOMNE

Sur une promenade, sablée et plantée d'arbres, qui descend, en pente douce, vers la gauche, des pensionnaires d'une maison d'aliénés sont en train de prendre l'air sous la surveillance de leurs infirmiers. A gauche, sur le premier plan, l'un d'eux, vêtu d'un paletot noir, les cheveux longs et en désordre, des rouleaux de papiers dans ses poches, gesticule, de profil, en regardant vers la droite, où deux autres se tiennent au pied d'un arbre, l'un, couché à plat ventre, la tête dans ses mains, son chapeau tombé, l'autre, accroupi, traçant des lignes courbes sur le sable. Un idiot, debout, appuyé contre l'arbre, rit aux éclats. Dans l'éloignement, entre les arbres, on en aperçoit cinq autres, dans diverses postures, et trois infirmiers en blouses et pantalons bleus. Au fond, à gauche, deux fous sont encore assis sur un banc, et, au delà d'une allée transversale où se promènent quelques autres, on aperçoit les toits fumants d'une ville et une ligne de coteaux fermant l'horizon. Ciel clair. Effet d'automne.

Signé à droite, en bas : *Jean Béraud*. 1885.

BENJAMIN-CONSTANT (Jean-Joseph), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Impasse Hélène, 15, avenue de Clichy. (Voir les *Livres d'or* de 1881 et 1884.)

N° 199. *La Justice du Chérif ; — Espagne mauresque* (*XV*e *siècle*).

Elles dormaient... La Mort égorgea leur réveil.
Silence!... Et la lumière, embrasant l'air vermeil,
Vibre comme un baiser des cheveux aux chevilles.
L'encens fume ; le jour va fuir ; et le soleil,
Traînant de longs adieux sur le corps de ses filles,
Fait un suaire d'or à leur dernier sommeil.

(Edmond Haraucourt.)

H. 2m70. — L. 4m20. — Fig. un peu plus grandes que nature.

Intérieur de salle mauresque éclairée par un rayon de soleil oblique venant de la gauche. Au fond, tout le long du mur couvert d'une tenture à fond vert richement brodée, s'étend un large divan en velours

vert brodé d'or, sur lequel, gisent, à droite, dans la pénombre, deux cadavres de négresses, vêtues d'étoffes bariolées. Près d'elles se tient assis, la visière de mailles baissée, un sabre nu en travers sur les genoux, un garde immobile en cafetan violet. Dans le milieu de la salle, au pied du divan, sous la lumière, cinq jeunes femmes, toutes nues, étranglées, sont étendues, les unes près des autres, au milieu des étoffes froissées et des meubles renversés. Deux d'entre elles ont un lacet au cou. Au premier plan, à droite, au milieu des dalles, un bassin de marbre dans lequel s'égoutte une flaque de sang; à gauche, devant un rideau tombant près d'une colonnette, deux autres gardes, assis à terre : l'un, nègre, les jambes croisées, la tête voilée de noir, les bras teints de sang; l'autre, de type arabe, croisant ses mains sur ses genoux.

Signé à droite, en bas : *Benjamin-Constant.*

N° 200. *Portrait de Mme ***.*

H. 3m00. — L. 2m00. — Fig. de grandeur naturelle, en pied.

Jeune dame brune, en robe décolletée, de velours vert, à longue traîne, ornée de dentelles blanches, debout, de profil, marchant vers la gauche. Elle porte dans les cheveux un diadème de perles. Au fond, une portière tombante, d'un rouge éteint. En haut, à gauche, un écusson armorié.

BONNAT (Léon), membre de l'Institut, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), élève de L. Cogniet. — Rue de Bassano, 48. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 303. *Martyre de saint Denis.*

Peinture décorative destinée au Panthéon.

H. 5m20. — L. 4m85. — Fig. plus grandes que nature

Au milieu, sur les degrés d'un temple, le Saint, la poitrine nue, les jambes couvertes d'une étoffe noire, vu de profil, se penche à droite, et, des deux mains, ramasse devant lui sa tête qui le regarde. Une étoile



L. Bonnat pinx.

L. Massard sc.

MARTYRE DE SAINT DENIS

rayonnante jaillit de son cou tranché. A gauche, un peu en arrière, un personnage drapé dans une toge blanche bordée de pourpre ouvre les bras en s'avançant avec stupeur. Sur la droite, en bas, le bourreau, nu, de profil, ayant jeté à terre sa hache sanglante, recule en regardant la tête miraculeuse, épouvanté. En haut, à droite, devant les colonnes du péristyle, dans un nuage, un messager céleste descend, la tête en bas, le bras droit tendu, tenant une couronne et une palme d'or. Au premier plan, en bas, à gauche, sur les degrés, un cadavre décapité et, à droite, sous les jambes du bourreau, un autre corps dont la tête, ceinte d'une auréole, a roulé jusqu'en bas, près de la hache.

Signé à droite, en bas : *L^n Bonnat.*

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

N° 304. *Portrait de Mme ****.

H. 3^m00. — L. 2^m00. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Une dame d'âge mur, aux cheveux grisonnants, en robe de soie noire à volants et traîne, debout, de face. De la main gauche, elle tient un binocle face-à-main suspendu à son corsage par une chaînette d'or, et laisse pendre sa main droite. Elle porte des fleurs rouges dans sa coiffure. Fond neutre s'obscurcissant par le haut.

Signé à droite, en bas : *L. Bonnat.*

BOULANGER (GUSTAVE-RODOLPHE), membre de l'Institut, né à Paris, élève de Jollivet et de P. Delaroche. — Rue de Boulogne, 6.

N° 336. *Porteur d'eau juif ; souvenir du vieil Alger.*

H. 0^m75. — L. 0^m50. — Fig. demi-nature.

Il est assis, vu de trois quarts, le corps tourné à droite, la tête tournée à gauche, sur le bord d'une cuve en pierre, et s'accoude, du bras droit, sur un seau de cuivre renversé dont il tient l'anse de la main

gauche. Jambes nues, bras nus, longue barbe en pointe châtain clair. La tête serrée dans une étoffe noire. Gilet noir ouvert sur une chemise blanche, culottes de toile jaune. Au fond une muraille.

Signé à gauche, en bas : *G. Boulanger*. 1884.

Acquis par l'État.

N° 337. *La Mère des Gracques.*

H. $0^{m}90$. — L. $0^{m}65$

Jeune, souriante, dressant sa tête enveloppée d'un pallium jaunâtre, Cornélie, vêtue d'une tunique blanche, descend de face les degrés d'un escalier de marbre, entre ses deux enfants. Tibérius, en toge blanche à bande de pourpre, marche à sa gauche, en se serrant contre elle; il presse de la main sa main passée autour de son cou, et la regarde tristement. Le petit Caius, dont elle tient aussi la main droite, descend de l'autre côté, portant dans son autre main une toupie et un fouet. Au fond, une porte de maison ouverte; à droite et à gauche, au-dessus d'une balustrade de marbre, des branches de lauriers-roses en fleurs.

Signé, en bas, sur une bande horizontale de la mosaïque : G. BOULANGER PINXIT, ANNO M D CCC LXXXV.

BRETON (Jules-Adolphe), né à Courrières (Pas-de-Calais), élève de Félix De Vigne et de Drolling. — A Courrières (Pas-de-Calais). (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 368. *Le Dernier Rayon.*

Le grand soleil du soir, dont l'orbe vibre et plonge
Dans les saules brumeux, rougit un chaume obscur,
Et, par le pré cendré d'ombre tiède, prolonge
Un trait de feu dormant sous des reflets d'azur.

Deux vieillards sont assis à l'ombre du vieux mur ;
Bonnes gens au cœur droit, ignorant le mensonge.
Près d'eux jase dans l'herbe un enfant rose et pur ;
L'homme carde le lin, la femme file et songe.

Et voici que leurs yeux sont pris d'un tendre éveil ;
Là-bas, le couple jeune et fort, dans le soleil,
Revient de la moisson à l'agreste chaumière.

Et le petit, encor baigné d'aube première,
Au-devant de sa mère au front clair et vermeil,
Comme un chevreau joyeux bondit vers la lumière.

H. $0^{m}90$. — L. $1^{m}65$.

A gauche, près d'une chaumière, une vieille paysanne, assise, de face, devant un rouet et un vieux paysan, la tête nue, de profil, assis, tenant un peigne à carder. Près d'eux, sur la droite, est une jeune femme, qu'on voit de dos, travaillant à un ouvrage de couture. Tous trois se tournent pour regarder un petit enfant courir en chancelant, sur le pré, les deux bras tendus vers sa mère qui arrive, du fond, à droite, marchant à côté de son mari. Celui-ci pousse une brouette. Au fond, derrière une rangée d'arbres, un mur de clôture et des toits. Effet de soleil couchant.

Signé à droite, en bas : *Jules Breton*. Courrières, 1885.

N° 369. *Le Chant de l'alouette.*

H. $1^{m}10$. — L. $0^{m}85$.

Une jeune paysanne, bras nus et pieds nus, en chemise flottante et jupon brun, marchant dans la campagne, une faucille à la main. Vue de trois quarts, elle dresse la tête vers la gauche, où s'élève, dans le ciel clair, une alouette. En bas, l'orbe rouge du soleil se lève au-dessus d'une ligne d'arbres embrumés.

Signé à gauche, en bas : *Jules Breton*. Courrières, 1884.

BUSSON (Charles), né à Montoire (Loir-et-Cher), élève de MM. Rémon et Français. — Place Pigalle, 5. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 423. *Dernière Journée d'été.*

H. $2^{m}00$. — L. $1^{m}30$.

Au premier plan, une nappe d'eau peu profonde dans laquelle, sur la gauche, marchent trois vaches remontant vers la berge, plantée d'arbres d'un vert pâle, qui s'étend sur le second plan. Au milieu de la berge, monte, entre les arbres, un chemin menant à une maison blanche couverte de tuiles rouges dans une clairière ensoleillée. Au bas du chemin, une lavandière à genoux sur le bord de l'eau. Ciel noir, très menaçant, sur la gauche.

Signé à droite, en bas : *Ch. Busson.* 1884.

CABANEL (Alexandre), membre de l'Institut, né à Montpellier, élève de Picot. — Rue de Vigny, 14. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 431. *Portrait de Mlle V. B...*

H. $1^{m}35$. — L. $0^{m}85$. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Jeune fille debout, la tête de face, le corps un peu tourné à gauche, tenant dans ses mains tombantes un livre à couverture rouge. Elle porte une robe de satin blanc à manches courtes, avec deux roses piquées au corsage. Tête nue, cheveux châtains et frisés. Fond de tenture bleue.

Signé à gauche, en bas : *Alex. Cabanel.* 1884.

N° 432. *La Fille de Jephté.*

Jephté laissa sa fille libre pendant deux mois. Elle allait donc avec ses compagnes et ses amies, et elle pleurait sa virginité sur les montagnes.

(Ancien Testament, *les Juges,* chap. xii.)

H. $1^{m}35$. — L. $1^{m}00$.

Au premier plan, debout, de face, dans une campagne aride, la



Boulanger pinx. Ch. de Billy sc.

LA MÈRE DES GRACQUES


A. Cabanel pinx. A. Mongin sc.

LA FILLE DE JEPHTÉ

jeune fille, vêtue, à l'orientale, d'étoffes légères et pailletées, appuie, à gauche, sa tête sur l'épaule d'une de ses compagnes qui la regarde en lui serrant la main. A droite, une autre, assise sur un tapis, la poitrine nue, lui embrasse les genoux; une troisième se roule à terre. Au deuxième plan, quatre autres jeunes femmes dans des attitudes de douleur, deux assises à terre, une assise sur une pierre, la quatrième debout et se tordant les mains. Deux autres accourent dans le lointain. Au fond, un lac devant des montagnes bleuâtres.

Signé à droite, en bas : *Alex. Cabanel.* 1885.

Appartient à Mme Bonynge.

CAROLUS-DURAN (ÉMILE-AUGUSTE), né à Lille (Nord). — Passage Stanislas, 11. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 464. *Portrait de Mme ***.*

H. 3m05. — L. 2m00. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Pour la grande galerie du château de Chenonceaux.

Dame d'âge mûr, vue de trois quarts, descendant, le pied droit en avant, un degré de pierre. Au-dessus d'elle est tendue, à droite, une draperie rouge formant dais. Elle porte une robe de satin blanc décolletée, à manches courtes et à longue traîne, et, par-dessus, un manteau noir doublé de rouge, glissant sur ses épaules, qu'elle retient des deux mains. Visage plein et animé, yeux gris, coiffure de dentelle blanche. A gauche, dans le lointain, on aperçoit une partie de la façade du château de Chenonceaux.

Signé à gauche, en haut : *Carolus-Duran.* Paris, 1884.

N° 465. *Portrait de Miss ***.*

H. 1m72. — L. 1m25. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Jeune fille blonde, assise de trois quarts, tournée à gauche, la tête de face, dans un fauteuil Louis XIII. Cheveux bouclés en désordre, sous

un grand chapeau noir à plumes noires. Robe de soie noire, ouverte en carré sur la gorge, à manches courtes. Souliers noirs découverts. Elle tient dans ses mains une rose sur ses genoux. Fond de tenture d'un gris tendre.

Signé à droite, en bas : *Carolus-Duran*. 1884.

CORMON (FERNAND), né à Paris, élève de MM. Cabanel, Fromentin et Portaëls. — Rue Rochechouart, 38. (Voir les *Livres d'or* de 1880 et 1884.)

N° 618. *Portrait de M. le professeur* ***.

H. $1^{m}20$. — L. $1^{m}00$. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Il est assis, presque de face, en robe rouge à bandes noires, près d'une table couverte d'un tapis vert, à droite, sur laquelle il s'accoude, la main gauche sous le menton. Il tient une plume dans la main droite. Il a les cheveux noirs et longs et porte des lunettes.

Signé à droite, en bas : *F. Cormon*. 1884.

DAGNAN-BOUVERET (PASCAL-ADOLPHE-JEAN), né à Paris, élève de M. Gérôme. — Avenue de Villiers, 147. (Voir les *Livres d'or* de 1880, 1882 et 1884.)

N° 667. *Chevaux à l'abreuvoir*.

H. $2^{m}25$. — L. $1^{m}75$. — Fig. grandeur naturelle.

A droite, un jeune paysan, en chemise et culottes de grosse toile, chaussé de grandes bottes, coiffé d'un feutre noir, debout, de face, sa pipe dans une main. Il tient de l'autre par la bride un cheval brun qui, de face, à gauche, dresse la tête au-dessus d'une cuve de pierre où,

près de lui, un cheval blanc est en train de boire. Au fond, une plaine verte sous un ciel clair.

Signé, au milieu, sur la pierre : *P.-A.-J. Dagnan-B.* 1884.

Acquis par l'État.

N° 668. *La Vierge.*

H. 0^m85. — L. 0^m90. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Jeune femme d'Orient, coiffée d'un voile blanc, vêtue d'un manteau brun, assise, de face. Elle tient sur ses genoux un enfant dont elle cache la tête lumineuse sous un pan de son vètement. A droite, un établi sur lequel est un rabot. Dans le fond, un mur gris où sont accrochés des outils de charpentier.

Signé à gauche, en bas : *P.-A.-J. Dagnan-B.* 1885.

DELAUNAY (Élie), membre de l'Institut, né à Nantes, élève de H. Flandrin et de L. Lamothe. — Rue Notre-Dame-de-Lorette, 58. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1882 et 1884.)

N° 740. *Portrait de M. B...*

H. 1^m35. — L. 0^m90. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Homme d'âge mûr, en robe noire d'avocat et rabat blanc, debout, vu de trois quarts. Il se tourne vers la droite, les deux mains appuyées à une table couverte de papiers sur laquelle est posée sa toque. Cheveux et favoris grisonnants et courts. Au fond une tenture verte au-dessus d'un lambris de chêne.

Signé à gauche, en bas : *Élie Delaunay.* 1883.

N° 741. *Portrait de Mme T...*

H. 0^m90. — L. 0^m75. — Fig. grandeur naturelle, à mi-corps.

Jeune dame assise, la tête nue, de face, le corps tourné de trois quarts à droite. Elle appuie sa main droite sur le pommeau en lapis-lazuli d'une canne de jonc et tient, de l'autre, sur ses genoux, un chapeau de paille entouré d'un voile bleu. Sa robe de mousseline blanche est garnie au col, à la ceinture et aux manches de nœuds en velours marron. Gants de Suède jaunes montant jusqu'au coude. Un bouquet de roses au corsage. Au fond, à gauche, des arbres verts ; à droite, un château. Ciel bleu d'été.

A droite, le monogramme : *E. D.* 1884.

DUBOIS (Paul), membre de l'Institut, né à Nogent-sur-Seine (Aube), élève de Toussaint. — A l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 851. *Portrait de Mlle ***.*

H. 1^m00. — L. 0^m78. — Fig. grandeur naturelle, à mi-corps.

Jeune fille, aux cheveux châtains, coiffée d'un chapeau à larges bords avec plumes de couleur brune, vue de face, les deux mains croisées et pendantes. Elle porte une robe de velours brun, une collerette de dentelle blanche, des gants de Suède jaunes, un bouquet de violettes au corsage. Fond gris.

Signé à droite, en bas : *P. Dubois.*

FLAMENG (François), né à Paris, élève de son père et de MM. Cabanel, J.-P. Laurens et Hédouin. — Rue Ampère, 43. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1881 et 1884.)

N° 979. *Joueurs de boules.*

H. 0^m55. — L. 0^m90.

Un quai dans un port de mer. Costumes du temps du Directoire. A droite, sur le second plan, à l'extrémité d'un plancher qui descend en

diagonale vers l'angle gauche, trois joueurs debout, dont l'un en train de lancer la boule. Au fond, de face, devant le plancher, plusieurs spectateurs, dont deux dames assises sur un banc. Au premier plan, à droite, un lazzarone, à demi nu, assis, vu de dos, sur l'avant d'une barque. Dans l'éloignement, derrière des rangées de mâts, les tours et les murailles d'une grande ville, et par-dessus une ligne de montagnes. Ciel chaud et plombé. Effet de grand soleil.

Signé, à droite, en bas: *François Flameng.* 1885.

FRANÇAIS (FRANÇOIS-LOUIS), né à Plombières (Vosges). — Boulevard Montparnasse, 130. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 1011. *Le Lac de Nemi ; vue prise des hauteurs.*

H. 1m10. — L. 1m40.

Au premier plan, sur la gauche, deux grands arbres, au pied desquels se reposent quelques paysans. L'un d'eux, debout, joue de la flûte. A droite, un troisième arbre, près duquel sont couchées des chèvres. Une paysanne marche en jouant avec une chèvre. Derrière, au fond, le lac bleuissant au milieu d'un cercle de hauteurs boisées par-dessus lequel on aperçoit la plaine romaine. Le ciel pâle est teinté de rose.

Signé à droite, en bas : *Français.* 1884.

N° 1012. *Rivière ombragée, à Clisson.*

H. 0m60. — L. 0m75.

Un coude de rivière sous des feuillages verts. Sur le premier plan, à droite, un gros tronc d'arbre ; à gauche, un rocher. Au milieu de l'eau couverte de nénuphars, sur le second plan, un baigneur debout et penché ; plus loin, un autre, sur la berge, en train de descendre ; au fond,

au-dessus d'une rangée de grosses pierres traversant la rivière, un pont rustique.

Signé à droite, en bas : *Français*. 1884.

GÉROME (Jean-Léon), membre de l'Institut, né à Vesoul, élève de P. Delaroche. — Boulevard de Clichy, 65. (Voir les *Livres d'or* de 1881 et 1884.)

N° 1087. *Grande Piscine de Brousse.*

H. $0^{m}70$. — L. $1^{m}00$.

Intérieur d'édifice circulaire à coupole. A gauche, la piscine de marbre dans laquelle se tiennent debout, enfoncées dans l'eau jusqu'à mi-corps, deux femmes nues, l'une, au premier plan, vue de dos, accoudée sur la margelle, l'autre, un peu en arrière, de face. Au deuxième plan, sur le bord de la piscine, quatre femmes nues, assises, les jambes pendantes. Au fond, sous une niche voûtée, dans un bassin plus petit, une baigneuse, de face, tendant le dos à un jet d'eau sortant d'une bouche dans la muraille. Sur les dalles, à droite, au premier plan, une femme nue, vue de dos, les pieds dans de hautes sandales, marche en s'appuyant sur l'épaule d'une négresse. Un peu plus loin, à leur gauche, une femme assise tenant le bout d'un narghilé, une autre couchée et drapée dans un peignoir. Au fond, deux autres niches voûtées sous lesquelles se tiennent, dans la première, trois baigneuses assises, parlant avec une négresse ; dans la seconde, trois autres, l'une en peignoir rouge, près d'une négresse qui tient un enfant par la main, l'autre, nue, assise sur un siège d'osier, la dernière, sur les marches de marbre, s'essuyant les pieds. La lumière tombe obliquement d'en haut, de gauche à droite, par une ouverture pratiquée dans la coupole.

GERVEX (Henry), né à Paris, élève de MM. Cabanel,

Brisset et Fromentin. — Rue de Rome, 62. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1883 et 1884.)

N° 1089. *Une Séance du jury de peinture.*

H. 3m05. — L. 4m20. — Fig. grandeur naturelle.

Une salle du premier étage au Palais de l'Industrie. Sur le premier plan, au milieu, l'un des membres du jury, vu de dos, le chapeau sur la tête, est assis, dans un fauteuil, devant une table couverte de cartons et de papiers. Près de lui, tourné vers la droite, se tient de profil M. Albert Maignan. Au deuxième plan, debout, vus de dos ou de profil, devant le chevalet tendu de vert sur lequel sont posés trois tableaux, se tiennent dix-huit membres du jury en train de voter. Le premier, en vêtement gris, levant sa canne, est M. Rapin. Devant lui est M. Cabanel, puis, en suivant sur la gauche, MM. Guillemet, Luminais, Jules Lefebvre, Busson, Carolus-Duran, Harpignies, ce dernier à l'écart, en train d'examiner un paysage, et, en suivant vers la droite : M. Bouguereau, vu de profil; M. Henner, vu de dos, coiffé d'un chapeau rond; M. Vollon, en paletot marron, levant son parapluie; MM. Barrias, Tony Robert-Fleury, Bonnat, Français, Pille. Dans l'angle, au premier plan, à droite, un gardien en blouse blanche tient un tableau retourné. Au second plan, à gauche, on voit, près d'une table sur laquelle deux gardiens écrivent, M. Vuillefroy, assis; MM. Benjamin Constant, Cormon, Humbert, Guillaumet, debout; puis, un peu plus loin, MM. Protais, Cazin, Roll, Puvis de Chavannes, Gervex, s'entretenant ensemble, et enfin, dans le fond, à travers une porte, MM. de Neuville et Detaille sur la galerie extérieure.

GUILLAUMET (Gustave), né à Paris, élève de Picot et de M. F. Barrias. — A Sèvres, rue de la Machine. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880 et 1882.)

N° 1186. *La Seguia, près de Biskra (Algérie).*

H. 1m00. — L. 1m55.

Au milieu, un cours d'eau peu profond, rempli d'herbes, encaissé entre des berges de terre grise et montant vers le fond. Sur le premier plan un tronc d'arbre creusé, formant canal, est jeté en travers. Sur le deuxième plan, à gauche, une femme arabe, de face, tenant un vase sur l'épaule droite, parle avec une petite fille assise sur le bord de l'eau; à droite, une femme accroupie sur l'autre rive verse de l'eau avec une écuelle dans une jarre. Sur la droite se développent les murailles nues de la ville, et à gauche, dans le fond, s'étend une plaine verte sous un ciel pâle.

Signé à droite, en bas : *G. Guillaumet.* 1884.

Acquis par l'État.

N° 1187. *Les Fileuses de laine à Bou-Sâada (Algérie).*

H. 1m35. — L. 1m10.

Intérieur arabe. Au premier plan, à gauche, assise au pied d'un des piliers en bois qui soutiennent la hutte, une femme en robe rouge et manteau bleu, en train de peigner de la laine. Derrière elle, une autre est debout, tenant d'une main un fuseau qu'elle dévide de l'autre. Dans le fond, deux enfants sont assis devant une large cheminée sous laquelle fume une marmite posée sur des charbons. A droite, sur le premier plan, un enfant assis à terre, à côté d'une corbeille remplie de laine.

Signé à droite, en bas : *G. Guillaumet*

HANOTEAU (Hector), né à Decize (Nièvre), élève de M. J. Gigoux. — Rue Boissonade, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1880 et 1881.)

N° 1218. *Les Pies du bocage.*

H. 1m50. — L. 2m00.

Au milieu, deux bouquets de hêtres entourés, à droite et à gauche,

de taillis à travers lesquels on aperçoit une plaine verte et ensoleillée. Au premier plan, trois pies s'approchent d'une flaque d'eau; l'une d'elles tient dans son bec un rat mort. Une autre pie, à gauche, au second plan, vole au-dessus d'une haie de broussailles.

Signé à droite, en bas : *H. Hanoteau.* 1884.

HARPIGNIES (HENRI), né à Valenciennes (Nord), élève de J. Achard.— Rue de l'Abbaye, 14. (Voir les *Livres d'or* de 1882, 1883 et 1884.)

N° 1229. *La Loire à Briare* (*Loiret*).

H. 1m35. — L. 2m25.

Au premier plan, au milieu, parmi des fragments de roches, un grand arbre au feuillage brûlé. Sur la gauche, parmi des broussailles, au pied de l'arbre, un sentier tournant dans lequel marche, vu de dos, un homme en blouse bleue, portant sur l'épaule des cannes à lignes. Sur la droite, un peu en arrière, un groupe de trois arbres dans des rochers. Au fond, le fleuve serpente entre des collines à pente douce sous un ciel bleuâtre que raye, sur l'horizon, une bande rouge de soleil couchant. Le croissant de la lune se lève, en haut, sur la gauche.

Signé à gauche, en bas : *H. Harpignies.*

HÉBERT (ANTOINE-AUGUSTE-ERNEST), membre de l'Institut, né à Grenoble, élève de David d'Angers et de P. Delaroche. — Boulevard Rochechouart, 55. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 1239. *Mélodie irlandaise.*

Sing, sweet harp, oh! sing to me.

(THOMAS MOORE.)

H. 0m50. — L. 0m35.

Jeune femme brune, à mi-corps, la tête de face, le corps de trois quarts, sur un fond de feuillages verts, jouant d'une harpe verte qu'elle appuie sur son épaule gauche. Elle est vêtue d'une tunique verte flottante, brodée d'or, et, par-dessous, d'un corsage rouge. Sa chevelure, tombant sur ses épaules, est retenue par du fil de perles.

Signé à gauche : *H.*

HENNER (JEAN-JACQUES), né à Bernwiller (Alsace), élève de Drolling et de Picot. — Place Pigalle, 11. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 1251. *Madeleine.*

H. 1m20. — L. 0m87.

Jeune femme nue, agenouillée, de profil, tournée à gauche, tenant sa tête dans ses mains. Ses cheveux blonds tombent en abondance sur ses épaules; ses jambes sont enveloppées d'une draperie noire. Fond neutre.

Signé à gauche, en bas : *J.-J. Henner.*

N° 1252. *Fabiola.*

H. 0m38. — L. 0m30. — Tête de grandeur naturelle.

Jeune fille de profil, tournée à gauche, coiffée d'une étoffe rouge. Yeux noirs et cheveux blonds. Fond neutre.

Signé à gauche, en bas : *J. Henner.*

LANSYER (EMMANUEL), né à l'Ile-de-Bouin (Vendée), élève de E. Viollet-Le-Duc, Courbet et Harpignies. — Quai Bourbon, 29. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1881 et 1883.)

N° 1446. *Les Pampres de Mariaude, près Loches* (*Touraine*).

H. 1m25. — L. 1m75.

Au premier plan, la crête d'une colline couverte d'arbres et de vignes rougis par l'automne. A gauche, une excavation bordée par un parapet et de petits murs en pierres sèches. A droite, un tuyau de cheminée en briques sortant du sol. Sur le deuxième plan, au milieu, deux grands chênes devant une maisonnette. Au fond, dans l'éloignement, se profilant sur un ciel vaporeux, la silhouette bleuâtre de la ville de Loches (à gauche, la tour Saint-Antoine; au milieu, les clochers de la Collégiale; à droite, le Donjon).

Signé à gauche, en bas : *Lansyer*. 1885.

LAURENS (JEAN-PAUL), né à Fourquevaux (Haute-Garonne), élève de L. Cogniet et de M. Bida. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 73. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1882 et 1884.)

N° 1473. *Faust.*

H. 0m55. — L. 0m65.

Vieillard à longue barbe blanche, coiffé d'une toque rouge, en chausses rouges et manteau noir doublé de fourrure. Il est assis de profil, tourné à gauche, dans un large fauteuil de cuir doré, devant une table chargée de livres. La main gauche sur le bras du fauteuil, la main droite sur les pages d'un in-folio, il regarde devant lui, sur la muraille, une tache lumineuse. Fond neutre.

Signé à droite, en bas : *J.-Paul Laurens.*

LEFEBVRE (JULES), né à Tournan, élève de L. Cogniet. — Rue Labruyère, 5. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 1519. *Laure.*

H. 0^m65. — L. 0^m50. Fig. de grandeur naturelle, en buste.

Jeune femme blonde, aux yeux noirs, tournée de profil vers la gauche, la tête redressée. Elle tient dans les mains un petit livre à miniatures. Ses cheveux, enveloppés d'un voile sombre, tombent sur ses épaules. Elle porte un corsage gris brun, lacé sur le devant, avec des manchettes bleu clair, et un anneau d'or à l'annulaire de la main gauche. Fond neutre.

Écrit à gauche, en haut : *Laure.*
Signé à droite, en bas : *Jules Lefebvre.*

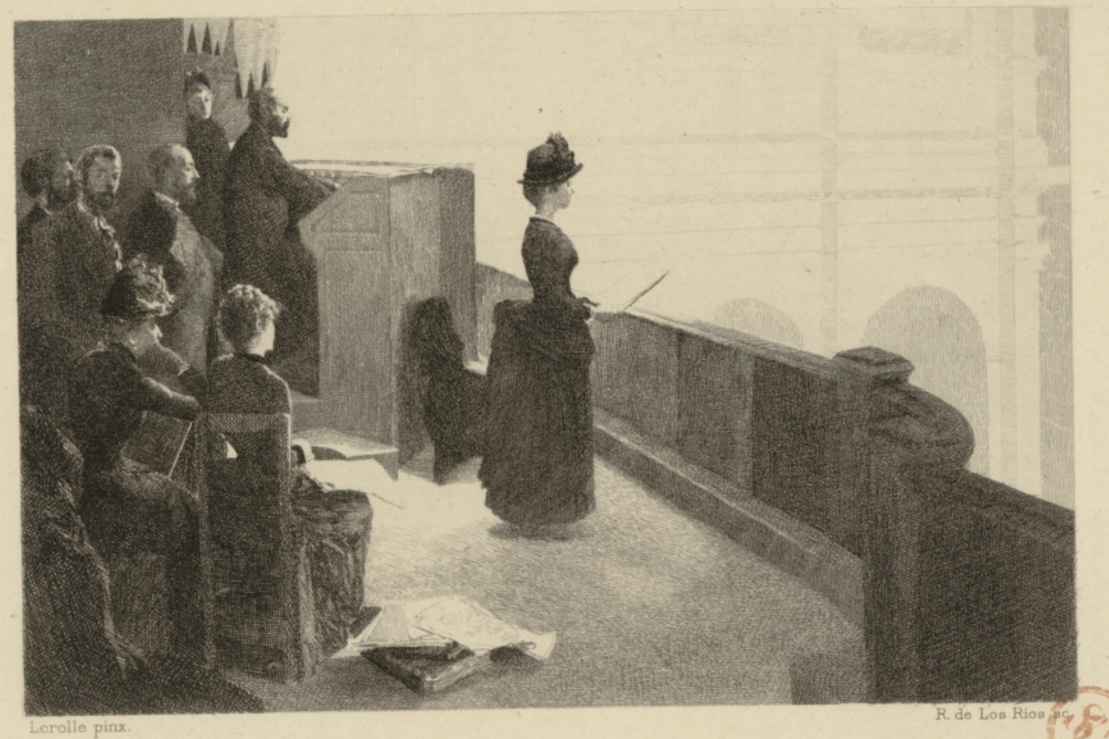
LEROLLE (HENRY), né à Paris. — Méd. 3e cl. 1879. Méd. 1re cl. 1880. — Avenue Duquesne, 20. (Voir les *Livres d'or* de 1879 et 1880.)

N° 1553. *A l'orgue.*

H. 2^m35. — L. 3^m60. Fig. de grandeur naturelle, en pied.

Au milieu, sur l'avancée d'un balcon en bois peint, à l'étage supérieur d'une église dont la nef s'étend, au fond, en contre-bas, sur la droite, se tient, debout, de profil, tournée vers l'église, une jeune fille en costume vert sombre, coiffée d'un large chapeau à plumes jaunes, tenant des deux mains une feuille de musique. Derrière elle, sur la gauche, au deuxième plan, près de l'organiste assis devant son clavier, trois messieurs, debout, de profil, dans l'ombre du buffet, et, sur le devant, au premier plan, deux dames assises : l'une, la tête nue, en robe brune, tenant sur ses genoux un cahier de musique; l'autre, vêtue de noir, des fleurs jaunes à son chapeau, accoudée sur la chaise de sa voisine. Sur le plancher, des livres et des cahiers de musique.

Signé à droite, en bas : *H. Lerolle.*



Lerolle pinx. R. de Los Rios sc.

À L'ORGUE

LÉVY (ÉMILE), élève d'Abel de Pujol et de Picot. — Boulevard Malesherbes, 199. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 1581. *L'Enfance.*

Partie d'une décoration destinée à la Mairie du XVIe arrondissement.

H. 2m40. — L. 2m30. — Fig. de grandeur naturelle, en pied.

Au milieu, au second plan, sous une tonnelle de treillage vert, se tient, assise, une jeune femme en robe brun clair, la tête enveloppée d'un voile blanc, donnant le sein à un nourrisson coiffé d'un bonnet blanc. A ses pieds, de profil, sur un drap blanc, un enfant nu, assis, joue de la flûte. Deux enfants, nus, au fond, à gauche, dansent sur l'herbe. Sur le premier plan, à gauche, une fillette, nue, tenant des iris dans la main droite et un linge sous son bras gauche, sort d'un bassin rempli d'eau; à droite, deux enfants nus s'embrassent sur un banc de pierre.

Signé à gauche, en bas : *Emile Lévy.*

COMMANDÉ PAR LA VILLE DE PARIS.

N° 1582. *Portrait de M. Gustave Droz.*

H. 1m10. — L. 0m95. — Fig. de grandeur naturelle, à mi-corps.

Il est assis, de face, dans un fauteuil à fond rouge, la main droite sur le bras du fauteuil, la main gauche sur son genou. Cheveux et barbe courts et grisonnants. Redingote et pantalon gris foncé. Cravate bleue.

Signé à droite, en haut : *Émile Lévy.* 1884.

N° 2989. *Portrait en pied de Mme J.-M. de H...*

Pastel. H. 2m00. — L. 1m60.

Jeune femme brune, debout, en costume de bal, la tête de face, s'avançant, de trois quarts, vers la droite, dans un salon. Elle porte

une robe de couleur rose tendre sous une jupe de dentelle blanche. Elle tient dans la main droite un gant gris et un éventail de plumes noires. Au fond, une porte entr'ouverte par laquelle on aperçoit une tenture en tapisserie.

Signé à droite, en bas : *Émile Lévy*. 1885.

LÉVY (Henri-Léopold), né à Nancy, élève de Picot, de Fromentin et de M. Cabanel. — Méd. 1865, 1867 et 1869, ✵ 1872. Méd. 1re cl. 1878 (E. U.). — Rue de Laval, 17.

N° 1583. *La Pâque juive.*

Instituée en souvenir de la sortie d'Égypte, cette fête est célébrée dans chaque famille par le chef de la maison, entouré de sa femme, de ses enfants, de ses hôtes. Bénissant les pains azymes, il dit : « Voici le pain de misère que nos pères ont mangé en Égypte ; que celui qui a faim vienne et mange avec nous ; que l'indigent et l'exilé viennent et célèbrent la Pâque avec nous ! »

H. 1m95. — L. 3m55. — Fig. de grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

A gauche, au second plan, devant une grande table abondamment servie, le chef de famille, assis, de face, dans une haute chaise sculptée, la tête et les épaules enveloppées d'une écharpe blanche, lève un pain rond au-dessus d'un plateau chargé de légumes. Près de lui, à gauche, une vieille femme, la tête drapée de blanc, tient les yeux fixés sur un livre rouge. A droite, une chaise vide, derrière laquelle se tient debout, une aiguière à la main, une jeune femme richement parée. A sa suite sont rangés autour de la table deux hommes et deux femmes, dont l'une, vue de profil, en robe décolletée, est coiffée d'une sorte de hennin, puis, à la suite, quatre enfants ayant derrière eux deux vieilles femmes. Au premier plan, vus de dos, un peu à droite, un homme en turban et un petit garçon à longs cheveux tenant un verre de vin; à gauche, un jeune homme, vu de profil, coiffé d'une toque violette, tenant un calice en argent. La salle est éclairée par une lampe de cuivre suspendue au plafond. Costumes de fantaisie.

Signé à droite : *Henri Lévy*. 1883.



H. Lévy pinx. G. Creux sc.

LA PÂQUE JUIVE

LHERMITTE (LÉON-AUGUSTIN), né à Mont-Saint-Père (Aisne), élève de M. Lecoq de Boisbaudran. — Rue Vauquelin, 19. (Voir les *Livres d'or* de 1880 et 1884.)

N° 1585. *Le Vin.*

H. 2m50. — L. 3m10. — Fig. de grandeur naturelle, en pied.

Au milieu, de face, assis près d'une table, sur un tonneau, un ouvrier en veste brune et tablier bleu, les manches retroussées, regarde, en lui mettant la main sur l'épaule, une grande et belle paysanne qui s'apprête à s'éloigner. Elle porte un enfant sur le bras gauche et entraîne, de la main droite, un petit garçon qui joue avec une seille à raisins tombée à terre. Sur la table est un verre de vin répandu que l'ouvrier montre à la femme, tandis qu'assis dans l'angle à gauche, de profil, un paysan âgé, en blouse bleue, sa casquette sur la tête, une pipe à la bouche, la regarde de profil. Derrière, appuyés au mur, deux ouvriers debout, dont l'un tient un verre à la main, tendent la tête du même côté. Au fond, dans l'ombre, la grande roue d'un pressoir près de laquelle travaillent deux hommes.

Signé à droite, en bas : *L. Lhermitte.* 1885.

LUMINAIS (ÉVARISTE-VITAL), né à Nantes, élève de L. Cogniet et Troyon. — Rue de Laval, 26. (Voir les *Livres d'or* de 1880 et 1884.)

N° 1626. *Mort de Chilpéric Ier.*

Chilpéric fut assassiné près de Chelles, en revenant de la chasse ; abandonné par son entourage, son corps fût resté sans sépulture sans la charité de l'évêque de Senlis, qui l'emmena en bateau, par la Marne et la Seine, jusqu'à Paris, où il l'ensevelit. Le Néron, l'Hérode du siècle, comme l'appelle Grégoire de Tours, exhala sa méchante âme en 582.

H. 1m20. — L. 2m40. — Fig. de grandeur naturelle.

Au premier plan, sur l'avant d'un bateau plat amarré au rivage, un homme, de face, jambes et bras nus, est en train de descendre, portant

par les pieds le corps du roi que soutient par derrière, sous les épaules, l'évêque posant le pied droit sur l'embarcation. Le roi, la tête nue, porte une casaque jaune et des chausses grises. L'évêque, coiffé de la mitre blanche, est vêtu d'une tunique colorée et d'une dalmatique noire. Il tourne, de profil, la tête à droite, vers l'horizon, où galope, dans une vallée, un groupe de cavaliers. Ciel nuageux et sombre.

Signé en bas, dans le bateau : *E. Luminais.*

MAIGNAN (Albert), né à Beaumont (Sarthe), élève de M. Luminais. — Rue Labruyère, 1. (Voir les *Livres d'or* de 1879 et 1881.)

N° 1637. *Guillaume le Conquérant.*

Et, ayant tout pillé, ils laissèrent le cadavre nu sur le pavé de la salle. Il resta ainsi jusqu'à la troisième heure.

(Orderic Vital.)

H. 1m60. — L. 1m80.

Sur le premier plan, au milieu, le roi, presque nu, la tête en bas, tout ensanglanté, gît, les pieds pris dans un drap, au pied d'un grand lit placé sur la droite. Sur le devant, à droite, un grand coffre de fer ouvert et renversé, des sacoches de cuir, des pièces d'or tombées pêle-mêle sur le dallage de briques coloriées. A gauche, dans le fond, une grosse colonne.

Signé à gauche : *Albert Maignan.* 1885.

MERSON (Luc-Olivier), né à Paris, élève de L. Pils et de M. G. Chassevent. — Boulevard Saint-Michel, 115. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1881 et 1884.)



L. O. Merson pinx. E. Champollion sc.

L'ARRIVÉE À BETHLÉEM



Mesdag pinx. L. Gaucherel sc.

EFFET DU SOIR

N° 1739. *L'Arrivée à Bethléem.*

SAINT JOSEPH.

Passons par l'autre rue,
La cour est vis-à-vis ;
Tout devant notre rue
J'y vois un grand logis.

LA SAINTE VIERGE.

Allez-y seul, de grâce,
Je ne puis plus marcher,
Je me trouve si lasse
Que je ne puis chercher.

SAINT JOSEPH.

Ma bonne et chère dame,
Dites, n'auriez-vous point
De quoi loger ma femme
Dans quelque petit coin ?

L'HOTESSE.

Les gens de votre sorte
Ne logent pas céans.
Allez à l'autre porte,
C'est pour les pauvres gens.

(*Noël populaire.*)

H. $0^{m}80$. — L. $0^{m}55$.

A droite, au premier plan, sur le milieu de la rue, la Vierge, tombée sur ses genoux, dans une attitude de fatigue et d'accablement, s'enveloppe dans son manteau, la main droite sur la poitrine. A ses pieds, un petit paquet. Sur la gauche, une maison éclairée avec un auvent en bois sous lequel saint Joseph se tient en suppliant, tandis qu'une vieille femme, par une fenêtre ouverte, se penche en le renvoyant du geste. Au fond de la rue tournante s'avancent quatre chiens aboyant et menaçant. Ciel pâle semé d'étoiles.

Signé à droite, en bas : *Luc-Olivier Merson*. MDCCCLXXXIV.

MESDAG (Hendrick-Willem), né à Groningue (Pays-Bas), élève de M. Alma-Tadema. Méd. 1870. Méd. 3e cl. 1878 (E. U.). — A La Haye et, à Paris, chez MM. Boussod, Valadon et Cie, rue Chaptal, 9.

N° 1746. *Effet du soir; plage de Scheveningue.*

A gauche, au second plan, deux bateaux de pêche dont les ombres s'allongent, sur la mer calme et grise, vers le spectateur. Sur la droite,

dans l'éloignement, quelques autres embarcations. Ciel doux et lumineux traversé par de longs nuages.

Signé, à gauche : *H. W. Mesdag.*

MOREAU DE TOURS (Georges), né à Ivry-sur-Seine, élève de M. Cabanel. — Rue Jouffroy, 66. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 1810. *Une Stigmatisée au moyen âge.*

Lorsque ce fait extraordinaire fut connu, on n'y ajouta pas foi sans un examen sévère. Des hommes savants, des bourgeois de la ville, des médecins, furent désignés pour constater la chose, de sorte que chacun d'eux put, à son tour, examiner ses blessures.

(*Vie de Véronique Giulina*, par Salvatore. Extrait de Louise Lateau, de Bois d'Haine.)

H. 3m50. — L. 3m20. — Fig. de grandeur naturelle, en pied.

Intérieur d'église. A gauche, assise sur un large siège, une jeune femme en chemise, les épaules nues, les cheveux en désordre, étend ses deux mains ouvertes percées de trous sanglants. Près d'elle, à droite, de face, un moine en froc brun montre ces plaies à un homme d'âge mur, en houppelande de couleur grenat, qui s'avance, vu de dos, tenant un bonnet de fourrure, suivi par un groupe de trois hommes et de deux femmes qui regardent avec étonnement. Sur le premier plan, à gauche, près de la stigmatisée, un autre personnage assis tient un grand livre ouvert sur ses genoux. Derrière lui, deux moines debout dont l'un tient un portant de brancard. Au fond, une chapelle fermée par une verrière peinte.

Signé à droite, en bas : *Moreau de Tours.* 1885.

PELOUSE (Léon-Germain), né à Pierrelaye (Seine-et-Oise). — Rue Poncelet, 26. (Voir les *Livres d'or* de 1879 et 1884.)



Moreau de Tours pinx. E. Salmon sc.

UNE STIGMATISÉE AU MOYEN ÂGE



Pelouse pinx. Daumont sc.

LE SOIR

N° 1934. *A Saint-Jean-le-Thomas (Manche).*

H. 2m40. — L. 3m00.

A droite, une colline herbue sur laquelle un berger enveloppé dans une limousine mène un troupeau de moutons. Par-dessus la colline, on aperçoit un coin de mer au bout d'une anse sablonneuse. Sur la gauche, un terrain plat, semé de flaques d'eau, bordé à l'horizon par des lignes d'arbres. Ciel blanchâtre sur l'horizon, très nuageux, en haut, à gauche.

Signé à droite, en bas : *Pelouse.* 1885.

N° 1935. *Le Soir.*

H. 1m90. — L. 2m00.

A gauche, au premier plan, dans un terrain en friche, un arbre dépouillé. A droite, au second plan, dans l'ombre, un groupe de bâtiments rustiques, se découpant dans la lumière en masses dentelées, et derrière lesquels, au loin, s'élève un clocher. Au fond, à gauche, une ligne de coteaux. Ciel rougi par le soleil couchant.

Signé à gauche, en bas : *Pelouse.*

ROBERT-FLEURY (Tony), né à Paris. — Rue de Douai, 69. (Voir le *Livre d'or* de 1884.)

N° 2106. *Léda.*

H. 2m60. — L. 1m70. — Fig. de grandeur naturelle, en pied.

Nue, de face, posée sur le pied gauche, la jeune femme penche la tête à gauche vers le cygne qui se presse contre elle. Le bras gauche replié devant la poitrine, elle lui caresse le cou de la main droite. Derrière elle, une nappe d'eau devant des arbres verts. Sur la droite, au premier plan, une touffe d'iris.

Signé à gauche, en bas : *T. Robert-Fleury.*

ROCHEGROSSE (Georges), né à Versailles, élève de MM. Lefebvre et Boulanger. — Rue d'Assas, 84. (Voir les *Livres d'or* de 1882 et 1883.)

N° 2113. *La Jacquerie.*

Ils avaient beau se réfugier sous la terre, la faim les y atteignait. Dans la Brie et le Beauvoisis surtout, il n'y avait plus de ressources, tout était gâté, détruit. Il ne restait plus rien que dans les châteaux.

Le paysan, enragé de faim et de misère, força les châteaux, égorgea les nobles. Les Jacques payèrent à leurs seigneurs un arriéré de plusieurs siècles ; ce fut une vengeance de désespérés, de damnés. Dieu semblait avoir si complètement délaissé ce monde !...

Ils n'égorgeaient pas seulement leurs seigneurs, mais tâchaient d'exterminer les familles, tuant les jeunes héritiers, tuant l'honneur...

(Michelet, *Histoire de France.*)

H. 3m60. — L. 4m85. Fig. de grandeur naturelle, en pied.

Une grande salle de château, dallée de briques peintes, tendue de tapisseries, éclairée, à gauche, par deux hautes fenêtres à larges embrasures. Dans les embrasures des groupes de paysans déguenillés, armés de faux et de piques, gesticulant, ricanant, menaçant. L'un d'eux brandit une tête coupée de jeune homme au bout d'une fourche; un autre, d'un bras sanglant, traîne une bannière armoriée. Tous sont tournés, de trois quarts ou de profil, vers l'angle droit de la salle où, sur le premier plan, une jeune dame, en robe verte, s'est affaissée sur les dalles, épouvantée. Près d'elle, une autre, vêtue de brocart, à genoux, ayant derrière elle une jeune fille, serre dans ses bras deux enfants; une vieille dame, à genoux, s'arrache les cheveux, et une autre enfant blonde joint les mains, tandis que, devant ce groupe effaré, au milieu, se tient droite, les mains écartées, regardant fixement les meurtriers, la châtelaine en robe violette à traîne doublée d'hermine. Dans le fond de la salle, on aperçoit des flammes et de la fumée à travers les panneaux brisés. Au premier plan, à gauche, sur les dalles, des meubles brisés.

Signé à gauche, en bas : *Georges Rochegrosse.*

ROLL (Alfred-Philippe), né à Paris, élève de MM. Gérôme et Bonnat. — Rue Brémontier, 53. (Voir les *Livres d'or* de 1880, 1882 et 1883.)

N° 2117. *Le Travail. Chantier de Suresnes* (*Seine*).

H. 4m40. — L. 5m75. — Fig. de grandeur naturelle.

Sur le premier plan, au milieu, debout, deux ouvriers, l'un vieux, vu de dos, tenant un pic; l'autre, vu de face, tenant une équerre, de chaque côté d'un gros bloc de pierre. A gauche, un homme en bras de chemise, la tête nue, et un jeune garçon, coiffé d'une casquette, arrivant de face, portent une pierre sur un brancard. A droite, cinq ouvriers sont en train de poser un énorme pieu ferré devant un échafaudage sur lequel plusieurs autres sont montés. Sur le deuxième plan, à gauche, un tombereau chargé de pierres; au milieu, un cheval dételé conduit par un charretier; à droite, un pont en charpente sur lequel on pousse une machine. Dans le fond, un grand nombre d'ouvriers travaillant au milieu des blocs de pierre.

Signé à gauche, en bas : *Roll*. 1885.

N° 2118. *Étude*.

H. 2m35. — L. 2m70. — Fig. de grandeur naturelle.

Nue, de face, au milieu des herbes folles, une jeune femme, ayant des fleurs dans les cheveux, joue avec un taureau brun tacheté de blanc qui la suit en frottant sa tête contre sa joue. De la main gauche elle lui caresse les naseaux et, dans la droite, tient une poignée d'herbes. Fond d'arbres et de feuillages.

Signé à droite, en bas : *Roll*.

ROUSSEAU (Philippe), né à Paris. Avenue Frochot, rue de Laval, 26. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1883, 1884.)

N° 2144. *Le Rat qui s'est retiré du monde.*

« Mes amis, dit le solitaire,
Les choses d'ici-bas ne me regardent plus :
En quoi peut un pauvre reclus
Vous assister? Que peut-il faire
Que de prier le Ciel qu'il vous aide en ceci? »

(La Fontaine.)

H. 0m80. — L. 1m00.

Sur une table de pierre fixée dans un mur de briques par des crampons de fer un énorme fromage en forme de boule posé sur quatre briques. Au milieu du fromage un trou rond par lequel se montre un gros rat qui se tourne à gauche, vers trois rats debout sur leurs pattes de derrière. Le premier, une besace au cou, un bâton dans la patte droite, tient de la gauche un petit chapeau. A gauche, au deuxième plan, arrivent deux autres rats, l'un trottant déjà sur la table, l'autre en train de l'escalader. A gauche, près du fromage, un grand bocal vert.

Signé à droite : *Philippe Rousseau.* 1885.

Acquis par l'État.

N° 2145. *Brioche et champagne.*

H. 0m55. — L. 0m65.

Sur une console de marbre blanc, à gauche, une brioche dans une assiette à décor bleu. Derrière, un verre de forme évasée à demi plein de vin blanc. A droite, une bouteille débouchée dans une jardinière de porcelaine bleue à décor chinois. Sur le devant, un verre à champagne et une grappe de raisin.

Signé à droite, en bas : *Ph. Rousseau.*

SAUTAI (Paul-Émile), né à Amiens, élève de MM. Jules Lefebvre et Robert-Fleury.— Rue Notre-Dame-des-Champs, 74. (Voir le *Livre d'or* de 1884.)

N° 2195. *L'Office chez les capucins.*

H. 0m90. — L. 0m75.

Au milieu, un peu sur la droite, un grand lutrin en bois, devant lequel se tiennent debout, à gauche, vus de profil, deux capucins, les mains jointes. Au fond, dans un banc de chœur, le long du mur lambrissé, quatre autres moines, debout. Au-dessus du lambris, sur la muraille blanche, en face, est suspendue une copie du *Couronnement d'épines* par Titien.

Signé à droite, en bas : *P. Sautai.*

VOLLON (Antoine), né à Lyon. Méd. 1865, 1868 et 1869; ✻ 1870; méd. 1re classe 1870 (E. U.); O. ✻ 1878. — Boulevard de Clichy, 25.

N° 2420. *Cruche de Marseille.*

H. 0m65. — L. 0m82.

Sur une table grossière, à gauche, une cruche en grès vert; à droite, un chaudron de cuivre. Derrière, une bouteille à large panse en verre transparent. Quelques moules éparses.

Signé à gauche, en bas : *A. Vollon.*

N° 2421. *Portrait de Ballasor Çamacho, guitarrero aragonès.*

H. 0m93. — L. 0m60.

De face, en pied, la jambe gauche en avant, la main gauche appuyée

au bord d'une table en bois sur laquelle est posée une carafe, il tient, de la main droite, sa guitare sur sa cuisse. Teint basané. Visage rasé. La tête coiffée d'un réseau noir, il porte des culottes grises, un gilet noir, un manteau verdâtre jeté sur l'épaule gauche. Au deuxième plan, à gauche, un brasero sous une fenêtre ouverte. Fond de muraille grise.

Signé à gauche, en bas : *A. Vollon.*





SCULPTURE

GRAVURE EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES

MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE

DAILLION (Horace), né à Paris, élève de M. Dumont. Méd. 2e cl. 1882. — Rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 3558. *Le Réveil d'Adam.*

Statue. Marbre.

Cette statue, ayant aussi obtenu le *Prix du Salon,* a déjà été décrite page 3.

DESCA (Edmond), né à Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées). Méd. 3e cl. 1881 ; méd. 2e cl. 1883.— Impasse du Maine, 11. (Voir le *Livre d'or* de 1881 et 1883.)

N° 3604. « *On veille.* »

Groupe. Plâtre. Figures plus grandes que nature.

H. 2m70. — L. 1m20. — Pr. 1m55.

Un homme nu, à longues moustaches, les cheveux tressés, de type gaulois, serrant entre ses deux mains une courte pique, se tient debout, la jambe droite en avant, les yeux fixés devant lui. A sa droite, se traînant sur les genoux, un autre homme nu, coiffé d'un crâne de bélier aux cornes recourbées, la main droite appuyée sur le sol, tenant dans l'autre une pique, tend la tête du même côté. Tous deux portent des ceintures de peaux. Entre leurs jambes, à terre, quelques grosses pierres et une fronde.

Acquis par l'État.

CROISY (Aristide), né à Fagnon (Ardennes). Méd. 3e cl. 1873, méd. 2e cl. 1882. — Rue Bréda, 5. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 3551. *L'Armée de la Loire,* 1870-1871.

Groupe formant le soubassement du monument à ériger au Mans à la mémoire de Chanzy et de la deuxième armée de la Loire.

Forme quadrangulaire. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 2m00. — L. 1m20. — Pr. 1m50.

Face de devant. Au milieu, un marin, blessé, parmi des débris, assis sur un sac, tenant encore son chassepot, entre un cavalier, à gauche, blessé et démonté, qui s'appuie sur un canon, et un jeune lignard, à droite, debout, vu de profil, qui se tourne en épaulant son fusil.

Face de gauche. A droite, un hussard tombé à terre avec son cheval, lâchant un coup de revolver. Au milieu, un officier de mobiles, debout,

adossé contre le socle, tenant un drapeau serré contre son épaule. A gauche, un chasseur à pied, s'élançant, le fusil en avant. Derrière lui, un zouave, regardant au loin.

Face de droite. A gauche, un lignard, la tête enveloppée d'un linge, un genou en terre, apprêtant son arme. Au milieu, derrière, un officier de ligne, debout, tenant dans la main droite une lorgnette jumelle, et faisant de la gauche un geste de commandement. Sur le devant, un jeune garde mobile, le doigt sur la détente, enjambant le corps d'un jeune homme tombé sur le dos. Près d'eux, à droite, derrière, un autre soldat d'infanterie debout, et, devant, un jeune marin s'élançant, la jambe gauche en avant, par-dessus les jambes du mort.

Face de derrière. Un fantassin, blessé, se traînant à terre, au pied d'un canon brisé.

ANTONIN-CARLÈS (JEAN), né à Gimont (Gers), élève de MM. Jouffroy et Th. Hiolle. Méd. 2e cl. 1881. — Boulevard du Montparnasse, 81. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 3294. *La Jeunesse.*

Statue. Marbre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 1m80. — L. 0m70. — Pr. 0m80.

Jeune fille, nue, debout, posée sur la jambe gauche. De la main gauche, elle ramène devant sa poitrine une mèche de sa chevelure et tient, dans l'autre main tendue, une petite fleur. A ses pieds, à droite, une touffe de fougères et de ronces.

Gravé sur le socle : *La Jeunesse.*

Signé derrière le pied droit : *Antonin Carlès.* Paris, 1885.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

ROTY (Louis-Oscar), né à Paris, élève de MM. Dumont et Ponscarme. Méd. 3e cl. 1873, prix de Rome 1875, méd. 2e cl. 1882. — Rue des Pyrénées, 252. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 4383. *M. Bouley, président de l'Académie des sciences.*

Médaille. Bronze.

Face. Tête de profil, tournée à droite. Longs cheveux, fortes moustaches. Alentour est écrit : Henri Bouley, président de l'Académie des sciences, 1884-1885.

Revers. Au milieu un cartouche avec des branches de laurier supportant une corniche. Sur la corniche est assise une femme entourée de poules et paissant une brebis, avec l'inscription : Arte nova pastor pecorum contagia vincit. — Gratum opus agricolis. Au-dessous du cartouche, un serpent enroulé autour d'un miroir dans lequel il se regarde, avec l'inscription : Inspecteur général des écoles vétérinaires, commandeur de la Légion d'honneur, professeur au Muséum. Ses élèves, ses confrères, ses amis.

N° 4384. *Victor Hugo.*

Médaille. Bronze.

Face. Le poète, en buste, vu de trois quarts. Il porte un col rabattu et un gilet montant sous son vêtement.

Revers. Une jeune femme symbolisant l'Immortalité. Elle est nue, de profil, tournée à droite, assise sur une vague et tient dans la main gauche deux couronnes. De la droite elle cueille une branche de palmier. Sous la volute de la vague est écrit : XXV février MDCCCLXXXV. L'Édition nationale. Alentour on lit : Les Orientales. La Légende des Siècles. Hernani. Ruy Blas. Notre-Dame de Paris. Les Misérables.

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

HIOLIN (Louis-Auguste), né à Septmonts (Aisne), élève de MM. A. Perrey et Jouffroy. Méd. 3e cl. 1879. — Rue de Humboldt, 25, et rue du Cherche-Midi, 112. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 3819. *Au Loup !*

Groupe. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 1m90. — L. 0m90. — Pr. 2m30.

Jeune homme, nu, s'élançant en avant, au galop, posé sur le pied gauche, la jambe droite en arrière. Le bras droit tendu, il tient dans la main un gros bâton. Entre ses jambes un grand chien court dans le même sens et saute par-dessus le corps d'un mouton gisant sur le sol.

CORDIER (Louis-Henri), élève de son père et de M. Mercié. Méd. 3e cl. 1879. — Rue de la Grande-Chaumière, 1. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 3522. *Les Frères Montgolfier.*

Groupe. Bronze. Fig. plus grandes que nature.

H. 2m80. — L. 1m60. — Pr. 1m50.

A gauche, debout, l'un des frères faisant de la main gauche un geste d'étonnement, tient la main droite posée sur un petit ballon en train de se gonfler, sous l'ouverture duquel, accroupi à droite, un genou en terre, l'autre frère tient une poignée de paille enflammée. Derrière

eux un escabeau sur lequel sont posés des livres et une étoffe dépliée qui traîne à terre.

Signé sur la plinthe, à droite : *H. Cordier.* 1885.
(Destiné à la ville d'Annonay.)

DEMAILLE (Louis), né à Gigondas (Vaucluse), élève de MM. Dumont et Vernet-Lecomte. Méd. 1866. — Rue de l'Abbé-Groult, 129 (Vaugirard.)

N° 3597. *Protection.*

Groupe. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 2m40. — L. 1m30. — Pr. 0m95.

Une femme en costume antique, le sein gauche découvert, debout, entre une jeune fille drapée, à sa gauche, qui, tenant un drapeau embrassé, s'approche d'elle en levant des yeux suppliants, et deux petits enfants nus, à sa droite, dont l'un, assis à terre, regarde un livre et l'autre, debout, tenant un stylet, s'abrite sous un pan de son manteau. Elle pose sa main gauche sur l'épaule de la jeune fille et étend sa main droite au-dessus des deux enfants.

Acquis par l'État.

VALTON (Charles), né à Pau, élève de MM. Barye et Levasseur. Méd. 3e cl. 1875. — Rue Saint-Gilles, 12.

N° 4297. *Préludes d'amour* (*tigre et tigresse*).

Groupe. Plâtre. Animaux de grandeur naturelle.
H. 1m30. — L. 2m10. — Pr. 1m00.

Le tigre, debout, marche et redresse la tête en miaulant. La tigresse, assise à sa droite, lui pose la patte gauche sur le dos en le léchant.

Acquis par l'État.

MARIOTON (CLAUDIUS), né à Paris, élève de MM. Dumont, Thomas et Levasseur. Mention honorable 1882. Méd. 3e cl. 1883. — Rue Michel-Bizot, 199. (Voir les *Livres d'or* de 1882 et 1883.)

N° 3972. *Diogène.*

Statue. Bronze. Fig. de grandeur naturelle.

(Voir, pour la description, le *Livre d'Or du Salon de* 1883, où le modèle de cette figure a déjà obtenu une médaille de 2e classe.)

N° 3973. *Musique champêtre.*

Groupe. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 1m30. — L. 0m60. — Pr. 0m80.

Un adolescent, nu, assis sur une pierre, la jambe gauche en avant et posée sur une saillie du rocher. Il approche, de la main droite, une flûte de ses lèvres et tient dans la main gauche, sur son genou, une petite branche, dont un chevreau, s'avançant entre ses jambes, broute l'extrémité. A sa droite, un socle de colonne brisée, le long duquel monte un laurier-rose.

LÉONARD (AGATHON), né à Lille, élève de M. Delaplanche. Méd. 3e cl. 1879. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 3929. *Béatrix.*

Buste. Marbre. De grandeur naturelle.
H. 0m70. — L. 0m50. — Pr. 0m30.

Jeune femme, couronnée de lauriers, tenant les yeux baissés. Ses cheveux sont séparés en bandeaux plats. Elle porte sur le front une ferronnière, et, au cou, une croix suspendue par un cordonnet. Pardessus sa robe de brocart, ouverte sur la gorge, elle porte un manteau

retenu par un nœud d'orfévrerie. A son corsage s'enroule, sur le sein droit, une banderolle sur laquelle on lit : *Béatrix*.

GUGLIELMO (Lange), né à Toulon, élève de MM. Jouffroy et Cordouan. Méd. 3e cl. 1880. — Boulevard Saint-Jacques, 51. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 3789. *Giotto révélant sa vocation.*

Statue. Marbre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 0m60. — L. 1m10. — Pr. 0m55.

Nu, n'ayant autour du corps qu'une petite ceinture de peau de mouton, l'adolescent, assis sur la cuisse gauche, la jambe droite allongée, s'appuie avec l'avant-bras gauche sur le sol dans lequel il trace, de la main droite, au moyen d'un morceau de bois pointu, le profil d'une tête de bélier. A côté de lui, à sa gauche, une gourde.

Acquis par l'État.

PALLEZ (Lucien), né à Paris, élève de MM. A. Millet et Guillaume. Méd. 3e cl. 1875. — Rue Nicole, 7.

N° 4070. *La Vérité.*

Statue. Marbre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 2m20. — L. 1m10. — Pr. 1m10.

Jeune femme, nue, les cheveux flottants, debout, le pied gauche posé en avant sur une pierre. Elle montre, de la main droite, un petit miroir. De la main gauche, elle tient, en arrière, le montant d'une poulie suspendue au-dessus d'un puits sculpté qui s'ouvre derrière elle. Sur la margelle du puits, à droite, un seau augmenté attaché à la poulie par une corde de métal; à gauche, une draperie. Sur les faces du puits sont sculptés des écussons.

Acquis par l'État.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

LEVASSEUR (Henri-Louis), né à Paris, élève de M. Dumont. Mention honorable 1882. — Rue de la Folie-Méricourt, 22. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 3941. *La Nuit de Mai.*

Crois-tu donc que je sois comme le vent d'automne
Qui se nourrit de pleurs jusque sur un tombeau,
Et pour qui la douleur n'est qu'une goutte d'eau?
O poète, un baiser, c'est moi qui te le donne;
L'herbe que je voulais arracher de ce lieu,
C'est ton oisiveté; ta douleur est à Dieu.

(A. de Musset.)

Groupe. Plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 2m20. — L. 1m80. — Pr. 1m40.

Le poète est assis, de face, dans un siège antique. Le torse nu, les jambes enveloppées d'une draperie, il laisse pendre son bras droit, et, tenant des fleurs dans sa main gauche allongée sur ses genoux, appuie sa tête, en fermant les yeux, sur l'épaule de la Muse qui se tient, à sa gauche, près de lui. Celle-ci, le front couronné de lauriers, les cheveux flottants, presque entièrement nue, entoure de son bras droit le cou du jeune homme en lui posant la main gauche sur sa main. En bas, à gauche, appuyés au siège, une lyre et une branche de lauriers.

MENGIN (Paul-Eugène), né à Paris, élève de MM. Dumont et A. Millet. Mention honorable 1877. — Passage Dulac, 18.

N° 3998. *Un Exploit de David.*

Groupe. Plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 2m70. — L. 1m50. — Pr. 0m70.

Le jeune homme, nu, ceint d'une peau de bête, le pied gauche posé sur le sol, terrasse, de son genou droit, un grand ours renversé sur le dos, dont il serre les naseaux de la main gauche, tandis qu'il s'apprête, de l'autre main levée, à le frapper avec une grosse pierre.

Acquis par l'État.

LAPORTE (Émile), né à Paris, élève de MM. Dumont, Bonnassieux et Thomas. Mention honorable 1883. — Rue Fontaine-au-Roi, 49. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 3888. *Bélisaire.*

Dès que le peuple le vit sortir de sa prison, les yeux crevés, ce ne fut qu'un cri de douleur et de rage... Le peuple offrit à Bélisaire tout ce qu'il possédait. Bélisaire lui rendit grâces : « Donnez-moi seulement, dit-il, un de vos enfants pour me conduire où ma famille m'attend. »

(Marmontel, chap. v.)

Groupe. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 2m20. — L. 1m20. — Pr. 1m10.

Le vieillard, nu, s'appuyant de la main gauche sur l'épaule d'un jeune garçon, également nu, qui marche à son côté, s'avance, la tête haute. Il tient un bâton dans la main droite. Une étroite draperie, dont le bout est posé sur son épaule gauche, lui retombe derrière le dos jusqu'aux pieds.

LEROUX (Gaston), né à Paris, élève de MM. Jouffroy et Hiolle. Mentions honorables 1882 et 1883. — Impasse du Maine, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1882 et 1883.)

N° 3936. *Le Premier Bain.*

Groupe. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 2m60. — L. 0m90. — Pr. 1m00.

Un homme nu, posé sur le pied gauche, le pied droit en arrière, près d'un rocher auquel il se retient de la main droite, en train de descendre dans l'eau. Il porte, à califourchon sur ses épaules, un petit garçon qu'il y soutient de la main gauche, et qui fait, en criant, un geste d'effroi. A droite, une touffe de roseaux.

FOUQUES (Henri-Amédée), né à Paris, élève de MM. Cavelier et Truphème. Mention honorable, 1884. — Rue de Vaugirard, 108.

N° 3695. *Trop tard.*

Groupe. Plâtre. Animaux de grandeur naturelle.

H. 0m80 — L. 0m80. — Pr. 0m50.

Un chien de chasse, la patte droite posée sur un os, retourne la tête vers un chat qui se roule sur le dos, d'un air menaçant, entre ses pattes de derrière. Au milieu une écuelle renversée et des débris d'os.

PECH (Gabriel-Édouard-Baptiste), né à Albi (Tarn), élève de MM. Jouffroy, Mercié et Falguière. Mention honorable 1883. — Rue Saint-Placide, 46. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 4081. *Gui d'Arezzo s'inspirant sur le monocorde pour enseigner la musique (XIe siècle).*

Statue. Plâtre. Fig. un peu plus grande que nature.

H. 1m90. — L. 1m00. — Pr. 0m90.

Le moine, vêtu d'un froc, est assis sur un escabeau. La tête dressée,

la jambe gauche repliée en arrière, il tient entre ses genoux un monocorde sur lequel il tire un archet de la main droite.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

LEMAIRE (GEORGES-HENRI), né à Bailly (Seine-et-Oise), élève de MM. Grivel, J. Lambert et J. Perrin. Mention honorable 1882. — Boulevard Rochechouart, 58. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 4375. 1° *M. Victorien Sardou.*

Camée. Onyx.

Tête de profil, tournée à gauche, sans barbe, avec de longs cheveux rejetés en arrière.

2° *La Main chaude.*

Camée. Cornaline.

H. 0m12. — L. 0m13.

A droite, une jeune femme, tête nue, pieds nus et bras nus, assise, vue de profil, sous un arbre, cache sur ses genoux la tête d'un enfant nu qui tient sa main gauche ouverte sur son dos. A gauche, un enfant nu, vu de face, lève la main pour frapper. Un autre, plus près d'elle, se traînant dans l'herbe sur les mains, dresse la tête et regarde. Un troisième, portant culotte, se cache derrière elle. Un quatrième se tient à l'arrière-plan. Fond d'arbres.

Signé à droite, sous la plinthe : *G. Lemaire.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.



ARTISTES HORS CONCOURS

ALLOUARD (Henri), né à Paris, élève de M. Lequesne. Méd. 3e cl. 1876, méd. 2e cl. 1882. — Rue Vavin, 28. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

No 3284. *Molière mourant.*

Statue. Marbre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 1m60. — L. 1m15. — Pr. 1m62.

Il est assis, la tête penchée à gauche, sur un oreiller, dans un grand fauteuil. Son bras gauche est pendant, sa main droite posée sur son genou. Il a le pied droit étendu sur un coussin. Il est enveloppé d'un grand manteau; sa chemise, bordée de dentelles, est ouverte sur la poitrine. Il est chaussé de souliers à boucles.

Sur la plinthe est écrit : XVII Fév. M DC LXXIII. Signé à droite, près d'un pied du fauteuil : *Henri Allouard.* 1885.

Acquis par l'État.

AUBÉ (Jean-Paul), né à Longwy (Meurthe-et-Moselle), élève de MM. Duret et A.-L. Dantan. — Rue des Fourneaux, 74 (impasse Frémin). (Voir le *Livre d'or* de 1884.)

N° 3307. *Le Général Joubert à Rivoli, en 1797.*

Statue. Plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 2m55. — L. 0m85. — Pr. 1m40.

Debout, le pied droit en avant, il s'élance, un fusil dans la main gauche, en tournant vivement la tête vers la gauche et fait, de la droite étendue, un geste de commandement. Il porte un chapeau tricorne à panache.

Modèle de la statue en bronze érigée à Bourg (Ain).

BARRIAS (Ernest), membre de l'Institut, né à Paris, élève de MM. L. Cogniet, Jouffroy et Cavelier. — Rue Fortuny, 40 (avenue de Villiers). (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 3328. *Portrait de M. Marmontel.*

Buste. Marbre. De grandeur naturelle.

H. 0m80. — L. 0m50. — Pr. 0m45.

Il est chauve, avec une longue barbe, la tête un peu penchée à droite, et tient les bras croisés. Au piédouche est attachée une banderolle sur laquelle sont gravées des portées de musique.

CHAPU (Henri-Michel-Antoine), membre de l'Institut, né au Mée (Seine-et-Marne), élève de MM. Pradier, Duret et L. Cogniet. — Rue du Montparnasse, 19. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1882, 1884.)

N° 3464. *Madame la Duchesse d'Orléans.*

Statue. Marbre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 0m60. — L. 2m30. — Pr. 1m50.

La jeune femme, morte, est étendue sur un lit funéraire, la tête inclinée à droite et glissant sur l'oreiller, le bras droit pendant. Elle

porte une chemise et une jupe brodées; son corps et ses jambes sont enveloppés d'une draperie légère sous laquelle on voit son autre main repliée sur sa poitrine; elle a les pieds chaussés. A son chevet, à sa gauche, un petit ange, nu, assis, tient entre ses genoux un écusson aux armes d'Orléans et de Mecklembourg, sur lequel il s'incline en fermant les yeux. Près de lui, une branche de roses. Sur la plinthe, aux pieds de la morte, une branche de lis en fleurs.

Destinée à la chapelle de Dreux.

CORDONNIER (Alphonse-Amédée), né à la Madeleine-lès-Lille (Nord), élève de M. Dumont. — Rue Denfert-Rochereau, 77. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 3525. *Jeanne d'Arc.*

Statue. Marbre. Fig. un peu plus grande que nature.

H. 2m85. — L. 0m90. — Pr. 0m90.

Elle se tient droite, la tête un peu penchée à gauche, sur le bûcher. Elle est liée par une corde qui lui fait plusieurs fois le tour de la ceinture, à un poteau portant en haut l'inscription : « *Hereticque, relapse, apostate, idolastre.* » Elle a les pieds nus. Ses bras nus sont attachés sur le dos par des menottes. Derrière elle, entre son corps et le poteau, une quenouille et un étendard fleurdelisé. La flamme commence à s'élever.

Acquis par l'État.

DALOU (Jules), né à Paris, élève de MM. Carpeaux et Duret. Méd. 1870, méd. d'hon. 1883, ✻ 1883. — Boulevard de Grenelle, 17. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 3560. *Triomphe de Silène.*

Groupe. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 2m85. — L. 2m50. — Pr. 2m10.

Au milieu, nu, de face, le gros Silène, ivre et vacillant, monté sur un âne qui rue. Une bacchante et un bacchant, l'une à sa droite, l'autre à sa gauche, marchant à ses côtés, ont grand'peine à le maintenir en équilibre sur sa monture, tandis que, par derrière, un autre bacchant, s'arc-boutant du dos contre ses reins, s'efforce encore d'arrêter sa chute. Entre les jambes de l'âne un bacchant renversé laisse échapper son thyrse. Sur le devant, une femme nue, tombée aussi en travers du chemin, détourne violemment la tête de l'âne d'un enfant qui se débat, à terre, en criant, au milieu de grappes de raisin. Un autre petit garçon, tenant des pommes dans une main, vient à son aide pour repousser la bête. Sur le sol, pèle-mêle, des corbeilles, des grappes de raisin, des tambourins.

N° 3561. *Blanqui.*

Statue. Bronze. Fig. de grandeur naturelle.

H. $0^{m}55$. — L. $0^{m}80$. — Pr. $2^{m}00$.

Il est couché sur le dos, la tête nue, les yeux fermés, enveloppé d'une draperie qui le couvre jusqu'au cou, et ne laisse dehors que son bras droit nu et maigre. Sur ses jambes est posée une large couronne de ronces.

Destinée à son tombeau au cimetière du Père-Lachaise.

DELAPLANCHE (Eugène), né à Paris, élève de M. Duret. — Rue d'Assas, 68. (Voir les *Livres d'or* de 1881 et 1884.)

N° 3588. *Portrait de M. François Coppée, de l'Académie française.*

Buste. Marbre. De grandeur naturelle.

H. $0^{m}75$. — L. $0^{m}60$. — Pr. $0^{m}40$.

Sans barbe, les cheveux rejetés en arrière, le cou découvert, il porte

une redingote et un pardessus. Un des bouts de sa cravate rentre sous la redingote.

Sur le piédouche un cartouche sur lequel est écrit : *François Coppée.*

ESCOULA (Jean), né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). Méd. 3e cl. 1881, 2e cl. 1882. — Rue des Fourneaux, 36. (Voir les *Livres d'or* de 1881 et 1882.)

N° 3660. *Le Sommeil.*

Statue. Marbre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 0m45. — L. 1m30. — Pr. 0m60.

Jeune garçon, nu, à longue chevelure, couché sur le côté gauche, la jambe droite allongée. Il tient les deux mains relevées, à la hauteur du visage, sur son oreiller.

Sur le socle est écrit :

Enfant, rêve encore!
Dors, ô mes amours,
Ta jeune âme ignore
Où s'en vont les jours.
Comme une algue morte
Tu vas; que t'importe?
Le courant t'emporte,
Mais tu dors toujours.

Victor Hugo.

Acquis par l'État.

FAGEL (Léon), né à Valenciennes, élève de MM. Cavelier et Fache. Prix de Rome 1879, méd. 3e cl. 1882, 2e cl. 1883. — Boulevard Arago, 110. (Voir les *Livres d'or* de 1882 et 1883.)

N° 3667. *Alma parens.*

En plein soleil, en plein air, en pleine moisson,
La mère tend ses seins gonflés au nourrisson;
Son corps, sans un frisson, parmi les blés qu'on gerbe
S'abandonne... Tapi dans le giron superbe,
Enveloppé dans un sourire tendre et fier,
Le louveteau glouton mord à même la chair
Et presse à coups rythmés la mamelle luisante.
Elle sent la morsure adorable et cuisante...
Elle songe à ce lait qui deviendra du sang
Jeune, du sang fougueux de bel adolescent
Qu'une fanfare enfièvre et qu'un drapeau fascine.
Las! elle songe à ceux que la guerre assassine.
Compte que tu leur dois ta vie et ton enfant,
Ces blés mûrs inondés d'un soleil triomphant
Où tu baignes ton corps avec idolâtrie...
Et ne marchande pas ton fils à la patrie.

(GEORGES IZAMBARD.)

Groupe. Marbre. Fig. plus grande que nature.

H. 1^m40. — L. 1^m05. — Pr. 2^m10.

Une femme en costume de paysanne, assise sur des gerbes de blé, le dos appuyé à un tronc d'arbre. Les cheveux dénoués, la poitrine découverte, la chemise flottante, bras nus et pieds nus, elle se renverse, en riant, en arrière, laissant pendre ses bras, tandis qu'un enfant nu, rampant entre ses genoux, tette avidement son sein droit, qu'il presse de la main gauche tandis que de l'autre il écarte la chemise.

Signé à droite : *Fagel.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

FALGUIÈRE (ALEXANDRE), membre de l'Institut, né à Toulouse, élève de M. Jouffroy. — Rue d'Assas, 68. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 3669. *Nymphe chasseresse.*

Statue. Bronze. Fig. de grandeur naturelle.

H. 1^m70. — L. 0^m80. — Pr. 1^m75.

Nue, les cheveux noués sur la nuque, posée sur la jambe droite, la jambe gauche vivement lancée en arrière, elle se penche en avant, un arc tendu dans la main gauche, et, de la droite, décochant la flèche.

Signé : *Falguière.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

GAUTHERIN (JEAN), né à Ouroux (Nièvre), élève de MM. Gumery, Dumont et P. Dubois. — Rue d'Assas, 84. (Voir les *Livres d'or* de 1879 et 1881.)

N° 3736. *Le Travail.*

Statue. Bronze. Fig. plus grande que nature.

H. 1m85. — L. 1m55. — Pr. 1m55.

Un homme nu, la tête serrée par une bandelette, la poitrine et les cuisses couvertes d'un grand tablier de cuir, assis sur une enclume, les jambes croisées. Il tient dans la main droite le manche d'un énorme marteau posé à terre et appuie son bras gauche sur une pièce de machine. A droite, sous sa jambe, un morceau de roue d'engrenage.

Signé à gauche, sur le socle : *J. Gautherin.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

GUILLAUME (CLAUDE-JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE), membre de l'Institut, né à Montbard, élève de Pradier. — Boulevard Saint-Germain, 238. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 3795. *Jean-Baptiste Dumas.*

Buste. Marbre. Grandeur naturelle.

H. 0m78. — L. 0m65. — Pr. 0m50.

Sans barbe, les cheveux tombant jusqu'aux oreilles, le front haut, il

porte un col droit et un frac. Sous le revers gauche du frac, la plaque de la Légion d'honneur.

Au-dessous un cartouche de forme échancrée entouré de deux palmes sur lequel est écrit : *J.-B. Dumas.*

N° 3796. *Paul de Saint-Victor.*

Buste. Marbre. De grandeur naturelle.
H. 0m78. — L. 0m60. — Pr. 0m40.

La tête est un peu penchée à gauche. Cheveux courts, petites moustaches. Il porte un col droit et un frac ouvert avec la rosette à la boutonnière. Aux deux coins du socle un masque de théâtre.

Sur le milieu du socle est écrit : *Paul de Saint-Victor.*

MARQUESTE (Laurent-Honoré), né à Toulouse, élève de MM. Jouffroy et Falguière. — Avenue de Wagram, 25. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 3975. *Galatée.*

Statue. Marbre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 1m90. — L. 0m45. — Pr. 0m50.

La jeune femme, nue, est debout, posée sur le pied gauche. Les yeux demi-clos, elle s'étire, la tête renversée en arrière sur son avant-bras gauche replié, et tient sa main droite relevée, par derrière, à la hauteur de la nuque. Elle porte une petite fleur dans les cheveux. A terre, près de son pied gauche, un marteau et une rose.

Signé à gauche : *Marqueste.*

Acquis par l'État.

MERCIÉ (Antonin), né à Toulouse, élève de MM. Jouffroy



Gravé par Duvivier d'après Mercié.

LE SOUVENIR

et Falguière. — Boulevard Saint-Michel, 115, et rue Saint-Simon, 2. (Voir les *Livres d'or* de 1882.)

N° 4000. *Le Souvenir.*

Haut-relief. Marbre. Fig. de grandeur naturelle.

H. $2^{m}40$. — L. $1^{m}25$. — Pr. $1^{m}40$.

Sur un piédestal, devant la façade d'un tombeau en forme de cône tronqué, une jeune femme, vêtue d'une longue robe, les pieds nus, assise, de face. La tête inclinée à droite sous un léger voile flottant, les yeux fermés, elle s'affaisse, laissant tomber des fleurs de ses mains, qui pendent sur ses genoux. A côté d'elle, quelques fleurs. Sur la façade du tombeau, en très bas-relief, deux colombes envolées, dont l'une porte des fleurs.

Signé à droite, sur le tombeau : *Mercié.*

Pour le tombeau de Madame C... F...

MILLET (Aimé), né à Paris, élève de son père et de M. David d'Angers. — Boulevard des Batignolles, 21. (Voir le *Livre d'or* de 1884.)

N° 4015. *Edgar Quinet.*

Statue. Bronze. Fig. plus grande que nature.

H. $2^{m}60$. — L. $1^{m}30$. — Pr. $1^{m}70$.

Il est assis, la jambe gauche en avant, dans un large siège que soutiennent des figures de griffons; il tient dans la main gauche un livre entr'ouvert et, s'accoudant à droite, se penche en faisant de l'autre main un geste explicatif. Sous le siège, des livres jetés pêle-mêle.

Inaugurée à Bourg (Ain), le 14 mai 1883.

NOEL (Edme-Antony-Paul), né à Paris, élève de MM. Lequesne, Guillaume et Cavelier. Prix de Rome 1868, méd. 2e cl. 1872, 1re cl. 1874, ✻ 1878, méd. 2e cl. 1878 (E. U.). — Boulevard Malesherbes, 112.

N° 4059. *Francis Garnier.*

Statue. Plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 2m55. — L. 1m00. — Pr. 0m85.

En costume d'officier de marine, debout, la tête nue, le pied droit en avant, il tient de la main gauche le fourreau de son épée et pose l'autre main sur une carte déployée à sa droite, que supportent un socle à tête d'éléphant et une pile de livres.

Destinée à la ville de Saïgon.

PARIS (Auguste), né à Paris. — Rue Boissonnade, 13. (Voir les *Livres d'or* de 1880 et 1882.)

N° 4074. *Fugitive.*

Martyr obscur, le père est mort pour la patrie!...
Elle a pris au foyer souillé par le vainqueur
Ses jumeaux, seul trésor resté cher à son cœur,
Double fleur suspendue à sa tige meurtrie.

Et, tandis qu'elle va, morne, en proie au néant,
Eux gardent leur sourire et leur douceur sereine :
Tel un pinson, blotti dans le creux d'un vieux chêne,
Chante alors que la foudre a frappé le géant.

(C. Raymond.)

Statue. Bronze. Fig. de grandeur naturelle.

H. 1m85. — L. 0m80. — Pr. 0m80.

Jeune femme nue, debout, échevelée, levant la tête dans une attitude de suppliante. Elle serre, de son bras gauche, un petit enfant contre sa hanche et, du bras droit, en porte par le milieu du corps un autre qui va lui échapper. Ce dernier tient dans une main une petite branche, et dans l'autre un fruit qu'il porte à sa bouche.

N° 4075. *Le Temps et la Chanson.*

Groupe. Marbre. Fig. un peu plus grandes que nature.

H. 2m20. — L. 1m55. — Pr. 1m30.

Assis sur un chapiteau ionique, le Temps, nu, barbu, sa faux à ses pieds, enlace du bras droit par la taille une jeune fille debout à son côté, en jupe courte et le sein nu, qui, se retournant vers lui, la main gauche en l'air, tient dans la droite un cahier et chante.

En bas est écrit sur un cartel :

Aux lilas embaumés quand tout renaît et chante,
Le Temps, laissant sa faux inoccupée un jour,
T'enlace en souriant, ô Jeunesse, et s'enchante
De l'ineffable écho d'un immortel amour.

ACQUIS PAR LA VILLE DE PARIS.

THOMAS (GABRIEL-JULES), membre de l'Institut, né à Paris, élève de MM. Dumont et Ramey. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 73. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 4262. *L'Architecture.*

Statue. Marbre. Fig. plus grande que nature.

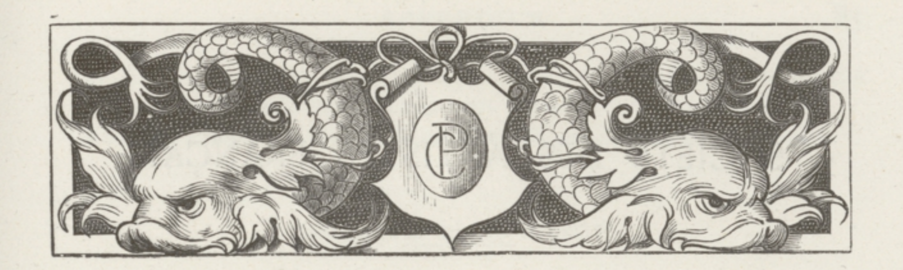
H. 2m65. — L. 1m05. — Pr. 0m80.

Jeune femme debout, drapée à l'antique, couronnée de lauriers. Elle tient de la main gauche, sur sa hanche, un chapiteau ionique et, dans la droite appuyée contre sa poitrine, un compas.

Signé à gauche : *G.-J. Thomas.* 1885.

COMMANDÉ PAR Mme LA DUCHESSE DE GALLIERA.





APPENDICE

DÉCRET

Du 11 mai 1883

QUI RECONNAIT COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu la demande formée par l'association des artistes français à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique;

Vu les statuts de la Société;

Vu les documents relatifs à la situation financière de la Société;

Vu les autres pièces produites à l'appui de la demande;

Vu les renseignements recueillis par l'administration sur la Société;

Vu l'avis du préfet de police, en date du 2 octobre 1882;

Vu l'avis du préfet de la Seine, en date du 26 octobre 1882;

Le conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — La Société des artistes français, dont le siège est à Paris, est reconnue d'utilité publique.

ART. 2. — Sont approuvés les statuts de la Société tels qu'ils sont annexés au présent décret.

ART. 3. — Le Président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 11 mai 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

JULES FERRY.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

STATUTS

DÉNOMINATION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

Article premier. — Il est fondé, entre les artistes français, une Société qui a pour objet:

1° De représenter et défendre les intérêts généraux des artistes français, notamment par l'organisation des Expositions annuelles des beaux-arts;

2° De prêter aide et assistance à ses membres dans toutes les occasions où cela pourrait leur être utile.

Elle prend le titre de: *Société des Artistes français.*

Son siège social est fixé à Paris.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 2. — La Société existe entre les signataires du présent acte et tous ceux qui, remplissant la condition d'admissibilité ci-après prévue, signeront, suivant les formules arrêtées par le Comité, leur adhésion aux présents statuts.

Elle est ouverte à tous les artistes français qui ont été admis par un jury au moins une fois à l'Exposition annuelle des artistes vivants dite : *le Salon*, ou aux Expositions universelles françaises (classe des beaux-arts), ainsi qu'à tous ceux qui y auront été admis au moins une fois dans l'avenir.

Art. 3. — Les Associés sont répartis, suivant leur spécialité, en quatre sections qui comprennent :

La première : la peinture;

La deuxième : la sculpture, la gravure en médailles et la gravure sur pierres fines;

La troisième : l'architecture,

Et la quatrième : la gravure et la lithographie.

Un associé peut être membre de plusieurs sections s'il remplit dans chacune d'elles les conditions exigées par l'article 2 pour faire partie de la Société.

Art. 4. — Le titre de Sociétaire ne confère pas le droit d'être admis aux Expositions annuelles des beaux-arts sans être soumis à l'examen du Jury.

Art. 5. — Le titre de membre d'honneur peut être conféré par le Comité aux personnes qui auront rendu d'importants services à l'art ou à la Société.

Ce titre ne confère pas le droit de prendre part aux assemblées générales.

RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 6. — Les ressources de la Société consistent en :

1° Une cotisation annuelle dont le chiffre est fixé par le Comité;

2° Les bénéfices des Expositions des beaux-arts;

3° Les dons et legs qui seront offerts à la Société,

4° Et ses revenus.

Tout associé peut s'exonérer de la cotisation annuelle moyennant le versement d'un capital déterminé par le Comité.

Art. 7. — Les ressources de la Société sont affectées :

1° A l'organisation et au fonctionnement des Expositions annuelles. A cet effet, un fonds spécial de deux cent mille francs sera tout d'abord constitué sur les premières ressources de la Société et placé dans une caisse publique, et, si ce fonds vient à être entamé, la somme distraite sera rétablie aussitôt que possible;

2° Aux acquisitions et dépenses pour objets mobiliers ou immobiliers votées soit par le Comité, soit par l'Assemblée générale des Associés;

3° Aux secours, dons, encouragements et récompenses accordés, au nom de la Société, par le Comité;

4° Enfin, à la création et à l'accroissement d'un fonds de réserve qui sera placé dans une caisse publique.

Le tout suivant les règles et dans les proportions fixées chaque année lors de l'établissement du budget, en répartissant les dépenses à faire dans l'intérêt de chaque section, proportionnellement au nombre de ses adhérents.

Le Comité détermine le mode d'emploi du fonds de réserve, sans qu'aucun des Sociétaires puisse réclamer une part des bénéfices de la Société, dont le but n'est pas la recherche de gains particuliers, mais la défense d'intérêts collectifs et le développement des œuvres d'aide et de protection mutuelles.

ADMINISTRATION.

Art. 8. — L'administration de la Société est confiée à un Comité composé de quatre-vingt-dix membres pris parmi les associés et dont le mandat est gratuit.

Art. 9. — Le premier Comité se compose des quatre-vingt-dix membres élus le trois novembre mil huit cent quatre-vingt-un par les artistes français.

Il restera en fonctions pendant trois ans à partir du jour de son élection.

Le Comité est intégralement renouvelé tous les trois ans; les membres sortants sont rééligibles.

Chaque membre du Comité est élu par les Associés de sa section, et non par l'ensemble des Associés, et chaque section des artistes associés sera représentée dans la proportion suivante, savoir :

La section de peinture, par cinquante membres, ci.	50
Celle de sculpture, par vingt membres, ci.	20
Celle d'architecture, par dix membres, ci.	10
Et celle de gravure, par dix membres, ci.	10
Total égal : quatre-vingt-dix membres.	90

Les membres du Comité représentant une de ces sections pourront se réunir pour discuter les affaires qui lui sont propres et régler l'emploi des fonds qui proviendront de la répartition qui sera faite conformément à l'article 7 ci-dessus.

Les décisions qui en résulteront seront portées à la connaissance du Comité qui ne pourra s'y opposer qu'autant qu'elles lui sembleraient empiéter sur les droits d'une autre section ou porter atteinte aux intérêts généraux de la Société.

Art. 10. — En cas de vacance par décès, démission ou autre empêchement, le Comité pourvoit aux remplacements en prenant à la suite les artistes qui ont obtenu le plus de voix lors de l'élection précédente.

Art. 11. — Chaque année, le Comité nomme parmi ses membres un Président, deux Vice-Présidents, quatre Secrétaires, dont un par section, et un Trésorier, qui sont rééligibles.

En cas d'absence des Président et Vice-Présidents, il nomme parmi ses membres celui qui doit remplir les fonctions de Président.

Art. 12. — Le Comité se réunit au siège social une fois tous les trois mois. Il peut être réuni extraordinairement sur la demande du Sous-Comité qui sera ci-après créé.

La présence de vingt-cinq membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont prises à la majorité des voix, sauf dans le cas ci-après prévu en l'article 14.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Nul ne peut voter par procuration dans le sein du Comité.

Art. 13. — Le procès-verbal de chaque séance est transcrit sur un registre spécial, signé du Président et du Secrétaire.

Les extraits ou copies à produire sont signés par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

Art. 14. — Le Comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de toutes les affaires sociales.

La nomenclature suivante n'est qu'indicative et non limitative de ses droits et pouvoirs :

Il représente la Société dans toutes les circonstances et agit en son nom.

Il exerce, tant en demandant qu'en défendant, toutes actions judiciaires et administratives.

Il fait tout Règlement pour le régime intérieur ou extérieur de la Société, et pourvoit à tous les besoins de l'administration de la Société.

Il propose à l'Assemblée générale toute modification aux Statuts.

Il a la complète organisation des Expositions.

Il statue sur la répartition des locaux des Expositions entre les différents arts suivant le sectionnement ci-dessus indiqué. Cette répartition devra, pour être définitive, être approuvée par les deux tiers des membres du Comité.

Il arrête le budget annuel des recettes et dépenses de la Société.

Il donne et prend à bail les locaux nécessaires à la Société.

Il achète et vend tous immeubles; il contracte toutes obligations et confère toutes hypothèques; il achète et vend toutes valeurs mobilières, et consent à cet effet tous transferts; il paye et reçoit toutes sommes; il donne toutes quittances et consent tous désistements.

Il conclut tous marchés.

Il nomme ou révoque tous employés, agents ou mandataires, détermine leurs attributions et fixe leurs traitements.

Il admet les nouveaux adhérents et les membres d'honneur, et propose à l'Assemblée générale les radiations s'il y a lieu.

Il statue sur les demandes d'aide et assistance.

Il décide s'il y a lieu pour la Société de prendre en main les intérêts privés se rattachant à une question artistique et concernant un Sociétaire.

Il traite, transige et compromet sur tous les intérêts de la Société.

Il accepte les dons et legs faits à la Société.

Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée générale.

Il convoque l'Assemblée générale des Sociétaires au moins une fois chaque année et, en outre, chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Il convoque également les sections des Sociétaires pour les élections nécessitées par le renouvellement triennal du Comité.

En cas de non-payement par un Sociétaire de la cotisation annuelle, le Comité décide si le recouvrement doit en être exigé, ou s'il y a lieu de provoquer la radiation de ce Sociétaire.

Art. 15. — Les délibérations du Comité relatives à des emprunts, à des acquisitions d'immeubles, à l'acceptation de dons et legs, sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 16. — Le Comité constitue chaque année un Sous-Comité composé de vingt-six de ses membres.

Ce Sous-Comité est chargé d'expédier les affaires courantes, sous la condition expresse de rendre compte de sa gestion, tous les trois mois, au Comité.

Le Président, les Vice-Présidents du Comité, ainsi que les Secrétaires et le Trésorier, font partie de droit de ce Sous-Comité avec leurs mêmes qualités.

Les dix-huit autres membres sont nommés au scrutin par chacun des groupes du Comité représentant une section. Ils se composent de :

Dix membres pour la section de peinture;

Quatre membres pour la section de sculpture;

Deux membres pour la section d'architecture,

Et deux membres pour la section de gravure.

La présence de neuf membres du Sous-Comité est nécessaire pour la validité des délibérations.

Le procès-verbal des délibérations prises par le Sous-Comité est transcrit sur un registre spécial.

Les extraits à en produire sont signés par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

Art. 17. — La Société est valablement représentée en justice par son Trésorier ou un membre délégué par le Sous-Comité.

Tous traités, engagements et actes quelconques, autorisés par le Comité ou le Sous-Comité, sont valables s'ils sont revêtus de la signature du Président ou d'un seul membre délégué.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. 18. — Une Assemblée générale a lieu au moins une fois par an.

Elle est composée de tous les Sociétaires, convoqués par lettre. Une insertion faite au moins quinze jours à l'avance dans quatre journaux indiquera également le lieu, le jour et l'heure de la convocation.

Pour que ses délibérations soient valables, l'Assemblée générale doit réunir le vingtième des membres de la Société. Si cette condition n'est pas remplie sur une première convocation, l'Assemblée générale convoquée une seconde fois, à quinze jours d'intervalle au moins, délibère valablement, quel que soit le nombre des membres qui la composent.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Art. 19. — En cas de modifications à apporter aux Statuts, l'Assemblée générale devra être composée du quart au moins des Sociétaires, et la délibération devra être prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

Si l'Assemblée ne réunit pas un nombre suffisant de Sociétaires, une nouvelle Assemblée générale sera convoquée, et sa délibération sera valable quel que soit le nombre des membres présents, mais elle devra toujours être prise à la majorité des deux tiers.

Les modifications aux Statuts devront être soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 20. — Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Comité ou l'un des Vice-Présidents. Il est assisté par les Secrétaires, qui rédigent le procès-verbal et font l'office de scrutateurs.

Nul ne peut se faire représenter aux Assemblées générales par un mandataire, ce mandataire fût-il Sociétaire lui-même.

Art. 21. — L'ordre du jour est arrêté par le Comité.

Il n'y est porté que les propositions émanant de lui ou celles qui lui ont été communiquées huit jours au moins avant la réunion par un groupe représentant au moins cent Associés.

Il ne peut être mis en délibération que les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 22. — L'Assemblée générale entend le rapport du Comité sur l'état des travaux de la Société et sur la situation financière.

Elle discute, s'il y a lieu, et approuve les comptes.

Elle statue sur les radiations des Sociétaires, mais seulement sur la proposition du Comité.

Elle délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société et confère au Comité les pouvoirs supplémentaires qui seraient reconnus utiles.

Art. 23. — Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées sur un registre spécial par des procès-verbaux signés des membres du bureau. La feuille de présence certifiée par les membres du bureau est annexée au procès-verbal.

Les copies ou extraits à produire des délibérations de l'Assemblée sont signés par le Président du Comité et un Secrétaire.

DISSOLUTION.

Art. 24. — L'Assemblée générale, à la majorité des trois quarts des membres présents, représentant au moins le tiers des Sociétaires, pourra prononcer la dissolution de la Société et nommer un ou plusieurs liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus.

Les membres qui auraient cessé de faire partie de la Société au jour de la dissolution, ainsi que les héritiers des membres décédés avant le prononcé légal de cette dissolution, n'auraient, dans ce cas, ni droit à exercer ni réclamation à produire dans l'actif.

Cet actif sera remis à une œuvre analogue à celle qui fait l'objet des présents Statuts, désignée par le Ministre des Beaux-Arts.

Vu à la Section de l'Intérieur, le 14 mars 1883 :

Le Rapporteur :

H. DE VILLENEUVE.

Ces Statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'État dans sa séance du 19 avril 1883.

Le Maître des Requêtes,
Secrétaire général du Conseil d'État,

A. DE FOUQUIER.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 11 mai 1883.

EXPOSITION PUBLIQUE

DES

OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS

POUR L'ANNÉE 1885

RÈGLEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE Ier. — *Du Dépôt des ouvrages.*

Article premier. — L'Exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants aura lieu au Palais des Champs-Élysées, du vendredi 1er mai au mercredi 30 juin 1885.

Elle sera ouverte aux productions des artistes français et étrangers.

Les ouvrages devront être déposés au Palais des Champs-Élysées, conformément au règlement particulier de chaque section. Aucun sursis ne sera accordé pour quelque motif que ce soit. En conséquence, l'Administration du Salon considérera toute demande de sursis comme nulle et non avenue.

Art. 2. — Sont admises au Salon les œuvres des six genres ci-après désignés :

1° Peinture ;

2° Dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, faïences, porcelaines, cartons de vitraux et vitraux, à l'exception toutefois des œuvres qui ne représenteraient que des sujets d'ornementation ;

3° Sculpture ;

4° Gravure en médailles et gravure sur pierres fines ;

5° Architecture ;

6° Gravure et lithographie.

Art. 3. — Ne pourront être présentés :

Les copies, même celles qui reproduiraient un ouvrage par un procédé différent. Cette disposition n'est applicable ni à la section de gravure et lithographie, ni à la gravure en médailles ou sur pierres fines ;

Les ouvrages qui ont figuré aux Expositions précédentes de Paris ;

Les tableaux et autres objets sans cadre ;

Les ouvrages d'un artiste décédé, à moins que le décès ne soit postérieur à l'ouverture du dernier Salon ;

Les ouvrages anonymes ;

Les sculptures en terre non cuite et les réductions d'ouvrages de sculpture déjà exposés.

Art. 4. — Les ouvrages envoyés à l'Exposition devront être expédiés francs de port à M. le Président du Conseil d'administration du Salon, au Palais des Champs-Élysées.

Chaque ouvrage pourra être muni d'un cartel portant le nom de l'auteur et l'indication du sujet.

Art. 5. — Chaque artiste, en déposant ou faisant déposer ses œuvres, devra en même temps donner une notice signée de lui, contenant ses nom et prénoms, *sa nationalité,* le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention des récompenses obtenues par lui aux expositions de Paris, sa qualité de prix de Rome ou de prix du Salon, son adresse, le sujet et les dimensions de ses ouvrages.

Ceux qui ne pourraient accompagner leurs œuvres devront les faire déposer par une personne munie de leur autorisation écrite.

Art. 6. — Les ouvrages de chacun des six genres désignés ci-dessus devront être inscrits sur une notice séparée.

Art. 7. — Un appendice du Catalogue sera consacré aux édifices publics ou privés construits par les architectes, ainsi qu'aux ouvrages de peinture ou de sculpture exécutés pour la décoration de ces monuments, et qui, par la place fixe qu'ils occupent, ne sont pas susceptibles de figurer au Salon.

Art. 8. — Dès que les ouvrages auront été enregistrés, nul ne sera admis à les retoucher.

Art. 9. — Aucun ouvrage ne pourra être reproduit sans une autorisation écrite de l'auteur.

Art. 10. — L'Administration du Salon mettra tous ses soins pour assurer la bonne conservation des objets d'art qui lui seront confiés par les artistes, mais elle décline d'avance toute responsabilité pécuniaire dans le cas où ils se trouveraient endommagés ou perdus pour quelque cause que ce soit. Elle fait les mêmes réserves en ce qui concerne les erreurs ou les omissions qui pourraient être commises au Catalogue.

Nul objet ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition, à moins de circonstances exceptionnelles dont le Conseil d'administration sera seul juge.

L'ouvrage détérioré volontairement, pour une cause quelconque, par l'artiste exposant lui-même sera maintenu à la place qu'il occupait, et l'artiste qui l'aura détérioré pourra être privé temporairement du droit d'exposer au Salon, sur une décision du Conseil d'administration.

Les ouvrages admis au Salon devront être retirés avant le 10 juillet. Ils ne seront rendus que sur la présentation du récépissé. Après le délai précité, les ouvrages cesseront d'être sous la surveillance de l'Administration du Salon.

CHAPITRE II. — *De l'Admission.*

Art. 11. — L'admission des ouvrages présentés par les artistes sera prononcée par un jury élu à la majorité relative. Il n'y a pas d'incompatibilité entre les fonctions de juré et celles de membre du comité de la Société des Artistes français.

Le jury sera divisé en quatre sections :

La première comprendra la peinture, les dessins, pastels, aquarelles, miniatures, porcelaines, faïences, émaux, cartons de vitraux et vitraux ;

La deuxième comprendra la sculpture, la gravure en médailles et la gravure sur pierres fines;

La troisième, l'architecture;

La quatrième, la gravure et la lithographie.

Art. 12. — Sont électeurs dans la section où ils envoient leurs œuvres tous les artistes français ayant déjà été admis au moins une fois au Salon dans ladite section ou aux Expositions universelles de Paris. Les membres de la Société des artistes français non exposants auront toutefois le droit de voter dans leurs sections respectives.

Les artistes électeurs seront admis à voter après avoir apposé leur signature sur un registre spécial. Chacun d'eux déposera dans l'urne de la section où il a droit de vote un bulletin plié, portant les noms des jurés choisis par lui.

Les électeurs qui ne pourraient venir voter en personne, aux jours indiqués pour le vote de chaque section, pourront envoyer leur bulletin à M. le Président du Conseil d'administration, au Palais des Champs-Élysées, sous un pli cacheté signé de leurs nom et prénoms, et *portant la date de leur dernier Salon*. Ces votes seront consignés sur le registre des électeurs.

Art. 13. — Le dépouillement de chaque scrutin sera fait avec toutes les garanties nécessaires pour en assurer la sincérité, aussitôt après la clôture des urnes et en présence de M. le Président du Conseil d'administration ou de ses délégués et des artistes qui voudront assister à cette opération.

S'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un ou de plusieurs jurés élus, il y sera pourvu en prenant à la suite dans l'ordre du scrutin.

Art. 14. — Pour l'admission de toute œuvre soumise au jury, la majorité des membres présents est indispensable.

En cas de partage, l'admission sera prononcée.

Le placement des ouvrages sera fait conformément aux indications données par le jury.

Jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, les portes du Salon seront rigoureusement fermées à toutes les personnes qui n'y seraient pas appelées par suite de leurs fonctions ou d'une convocation spéciale. Cette disposition ne s'applique ni au Ministre des Beaux-Arts, ni au Directeur des Beaux-Arts, ni au Commissaire général des Expositions des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — *Des Récompenses.*

ART. 15. — Toutes les récompenses seront votées conformément au règlement particulier de chacune des sections.

Une médaille d'honneur pourra être décernée dans chaque section.

Les autres médailles seront de trois classes.

Des mentions honorables pourront être décernées par le jury à la suite des troisièmes médailles.

Nul artiste ne pourra obtenir une récompense d'un ordre inférieur ou égal aux récompenses qu'il a déjà obtenues. La médaille d'honneur, seule, peut être exceptée de cette règle par les dispositions particulières à chacune des sections.

Les médailles et rappels de médailles antérieurs à 1864 ont la valeur des médailles actuellement décernées. La médaille unique établie par le règlement de 1864 a la valeur d'une troisième médaille si elle n'a été obtenue qu'une fois, d'une deuxième si elle a été obtenue deux fois, d'une première si elle a été obtenue trois fois.

ART. 16. — Les œuvres récompensées seront, lors du remaniement du Salon, désignées au public par des cartels.

ART. 17. — Les récompenses seront distribuées par le Comité et les quatre sections du jury, en séance solennelle, dans l'ordre même où elles auront été votées.

CHAPITRE IV. — *Des Entrées.*

ART. 18. — L'Exposition sera ouverte tous les jours de la semaine de huit heures du matin à six heures du soir, sauf le lundi, jour où les portes n'ouvriront qu'à midi.

Les jours fériés, les portes seront ouvertes à huit heures du matin.

Le droit d'entrée est fixé à deux francs avant midi et à un franc dans la journée. Par exception, le jour de l'ouverture et le vendredi de chaque semaine, le droit d'entrée est fixé à cinq francs toute la journée. Le dimanche, les portes ouvriront à huit heures; le prix d'entrée sera de un franc; à partir de midi l'entrée sera gratuite; les portes d'entrée seront fermées à cinq heures. Dans le cas où l'affluence des visiteurs serait trop grande, l'Administration se réserve la faculté de fermer momentanément les portes.

ART. 19. — Des cartes d'entrée rigoureusement personnelles seront mises à la disposition des artistes exposants. Ces cartes seront distribuées aux ayants droit dans les bureaux du secrétariat de l'Administration du Salon, au Palais des Champs-Élysées. Les artistes, pour s'en servir, devront y apposer leur signature.

ART. 20. — Il sera fait un service de cartes d'entrée à la presse.

ART. 21. — Il y aura des cartes d'abonnement pour la durée de l'Exposition.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

A CHAQUE SECTION

PEINTURE, DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, ETC.

ARTICLE PREMIER. — Les ouvrages de peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, porcelaines, faïences, émaux, cartons de vitraux et vitraux, devront être déposés au Palais de l'Industrie, du mercredi 5 mars au samedi 14 mars inclusivement, de onze heures à six heures.

Les artistes ne pourront envoyer que deux ouvrages pour la section de peinture à l'huile, et deux ouvrages pour celle des dessins, aquarelles, pastels, etc.

Sera considéré comme ne faisant qu'une seule œuvre tout assemblage d'ouvrages appartenant à cette seconde section (dessins, aquarelles, etc.), placés dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas $1^{m}20$.

ART. 2. — *Le maximum pour la dimension des bordures sera de* $0^{m}30$ *en largeur et de* $0^{m}20$ *en épaisseur.*

Les ouvrages seront encadrés, à l'exclusion de toutes autres, dans des bordures dorées, noires ou en bois naturel foncé.

Les ouvrages ayant des cadres de forme ronde ou ovale, ou à pans coupés, devront être ajustés sur des planches dorées et de forme rectangulaire.

ART. 3. — Le vote pour le jury de la section de peinture, dessins, etc., aura lieu au Palais des Champs-Élysées le mercredi 18 mars, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de 40 membres, sans distinction de genre.

Tout artiste nommé membre du jury devra, par une lettre adressée au Président, faire connaître s'il accepte ou refuse les fonctions de juré.

Tout juré qui, sans s'être fait excuser, n'aura pas assisté à trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

ART. 4. — Les opérations du jury ne seront valables que lorsque la moitié plus un des membres du jury sera présente devant l'œuvre jugée.

Tout artiste hors concours ou médaillé sera admis sans examen.

Le jury ne pourra recevoir plus de 2,500 tableaux et plus de 800 dessins, vu l'impossibilité absolue d'en placer convenablement un plus grand nombre.

ART. 5. — Le jury, en recevant chaque œuvre, lui donnera un numéro de placement. Il y aura trois numéros. Ces numéros seront collés sur les cadres jusqu'à la fin du placement et seront consignés au procès-verbal, où chaque artiste pourra vérifier celui qu'il a obtenu.

Cet article s'applique également aux œuvres exemptes de l'examen du jury.

Art. 6. — Le jury de peinture disposera de quarante médailles ainsi réparties :

3	médailles de	1re	classe
10	—	2e	»
27	—	3e	»

Toute médaille de 1re ou de 2e classe qui ne serait pas décernée augmentera le nombre des médailles de la classe immédiatement inférieure, sans toutefois pouvoir être dédoublée.

Par contre, si le vote donnait un nombre de voix égal à plusieurs concurrents pour la dernière des médailles de la 1re ou de la 2e classe, des médailles supplémentaires seraient données à chacune d'elles aux dépens de la classe immédiatement inférieure, de façon à ne pas augmenter le nombre de 40 médailles prévu par le règlement. Cependant, si le même cas se présentait pour la 3e classe, le nombre de 40 médailles pourra être dépassé, mais il ne saurait l'être dans aucune autre circonstance.

L'artiste qui a déjà obtenu une deuxième médaille, qu'elle ait été précédée ou non d'une troisième, sera hors concours.

La première médaille, étant considérée comme une récompense exceptionnelle, pourra toujours être décernée à l'artiste qui ne l'a pas encore obtenue depuis la fondation de la Société. (Cette dernière disposition ne s'applique pas à ceux qui, à cette date, étaient déjà hors concours.)

Toutes les médailles, à l'exception de la médaille d'honneur, seront votées par le jury devant les œuvres exposées. Le vote aura lieu séparément pour les médailles de chaque classe; il sera secret, et les médailles seront décernées aux artistes qui auront obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu toutefois que ce nombre représente la majorité absolue des jurés votants.

Art. 7. — Une médaille d'honneur pourra être décernée.

Elle ne pourra être accordée à des artistes qui l'ont déjà obtenue, et sera votée par tous les artistes français récompensés, même ceux qui ne sont que mentionnés. Elle ne pourra donner lieu qu'à deux tours de scrutin. Le premier décidera à la majorité absolue, par oui ou par non, s'il y a lieu de décerner une médaille d'honneur; le second désignera à la majorité relative l'artiste qui doit l'obtenir.

Les bulletins blancs ne compteront dans aucun de ces deux votes.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

SCULPTURE,

GRAVURE EN MÉDAILLES ET GRAVURE SUR PIERRES FINES.

Article premier. — Les ouvrages de sculpture, gravure en médailles et gravure sur pierres fines, devront être déposés au Palais des Champs-Élysées, du samedi 21 mars au dimanche 5 avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Passé ce délai, aucun ouvrage ne sera accepté.

Art. 2. — Les artistes pourront envoyer deux ouvrages pour la sculpture, deux pour la gravure en médailles ou sur pierres fines. Tout assemblage d'ouvrages dans un même cadre sera considéré comme une seule œuvre.

Tout artiste hors concours ou médaillé sera admis sans examen.

Art. 3. — Le jury sera composé de 30 membres nommés au scrutin de liste; il comprendra 24 statuaires, 2 sculpteurs d'animaux, 3 graveurs en médailles, 1 graveur sur pierres fines. Le nombre des jurés suppléants sera de cinq, dont un graveur sur pierres fines.

A la suite de deux absences non motivées d'un juré titulaire, celui-ci sera considéré comme démissionnaire et sera remplacé.

Les opérations du jury ne seront valables que lorsque la moitié plus un des membres du jury sera présente devant l'œuvre jugée.

Le juré supplémentaire ne pourra fonctionner que lorsqu'il aura été convoqué pour remplacer un juré titulaire.

Art. 4. — Le vote pour la formation du jury aura lieu au Palais des Champs-Élysées, le mardi 7 avril, de dix heures à quatre heures. Il sera immédiatement procédé au dépouillement du scrutin.

Art. 5. — Le jury disposera de vingt médailles, qu'il répartira en trois classes, suivant l'appréciation faite par lui de la valeur des ouvrages exposés.

Deux de ces vingt médailles devront être attribuées à la gravure en médailles et sur pierres fines.

Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal aux récompenses qu'il a déjà obtenues.

La médaille d'honneur, seule, est exceptée de cette disposition.

Art. 6. — Une médaille d'honneur pourra être décernée à l'œuvre la plus remarquable. Elle sera votée par tous les artistes français, sculpteurs et graveurs en médailles et sur pierres fines hors concours, exposants ou non exposants, ayant obtenu soit la décoration, soit la médaille d'honneur, soit une première médaille, soit une seconde médaille, ou au moins deux médailles uniques instituées par le règlement de 1863, et le jury de la section, réunis en assemblée sous la présidence du président du jury.

Elle ne donnera lieu qu'à trois tours de scrutin, et sera décernée à la majorité des suffrages exprimés.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

ARCHITECTURE.

Article premier. — Les ouvrages d'architecture devront être déposés au Palais des Champs-Élysées, du 2 au 5 avril inclusivement, de dix à cinq heures.

Art. 2. — Les architectes pourront envoyer deux ouvrages. Chaque ouvrage pourra se composer de plusieurs châssis; toutefois, dans le but de répartir l'emplacement disponible d'une façon équitable, le jury aura la faculté d'écarter les dessins qu'il ne jugerait pas indispensables à l'intelligence de l'œuvre présentée.

Art. 3. — Les copies de dessins ne pourront être acceptées. Des photographies ou des monographies pourront être exposées, mais seulement à titre de renseignements complémentaires, dont le jury appréciera l'opportunité.

Ne pourront prendre part aux récompenses, sauf à celle de la médaille d'honneur, les œuvres qui auront figuré dans des concours publics ou dans ceux de l'École des Beaux-Arts.

Seront exceptés les projets primés suivis d'exécution et les projets diplômés.

ART. 4. — Les architectes pourront exposer des modèles en relief.

Un modèle en relief présenté par un architecte comptera pour l'un des ouvrages qu'il a le droit de présenter, à moins que ce modèle ne soit le complément d'un de ces ouvrages.

ART. 5. — Le vote pour le jury d'architecture aura lieu au Palais des Champs-Élysées, le mardi 7 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Le jury se composera de 14 membres, dont deux supplémentaires.

ART. 6. — Le jury d'architecture pourra disposer de douze médailles et de mentions honorables.

La médaille d'honneur ne donnera lieu qu'à un tour de scrutin. Elle sera décernée à l'artiste qui aura obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu que ce nombre de voix représente au moins les deux tiers plus un de l'effectif du jury.

Les autres récompenses seront données à la majorité absolue.

Les médailles de première classe ne pourront être décernées qu'à des compositions ou des projets de restauration d'une importance capitale.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

ARTICLE PREMIER. — Les ouvrages de gravure et de lithographie devront être déposés au Palais des Champs-Élysées, du 2 au 5 avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Les exempts de l'examen du jury d'admission pourront, jusqu'au 27 avril inclusivement, substituer une nouvelle épreuve à celle qui aura été déposée en temps utile.

Ne pourront être présentées les photogravures, les copies en fac-similé de gravures antérieurement exécutées dans un genre différent.

ART. 2. — La section de gravure et lithographie sera divisée en quatre sous-sections : la gravure au burin, la gravure à l'eau-forte, la gravure sur bois et la lithographie. — Chaque artiste pourra envoyer deux ouvrages dans chacune de ces quatre sous-sections.

Sera considéré comme ne formant qu'une seule œuvre tout assemblage de gravures ou lithographies placées dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas $1^{m}20$.

ART. 3. — Le maximum des marges des gravures ou lithographies sera de $0^{m}20$.

ART. 4. — Le vote pour le jury de la section de gravure et lithographie aura lieu au Palais des Champs-Élysées, le lundi 6 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

ART. 5. — Le jury de gravure et lithographie sera composé de douze membres, nommés au scrutin de liste par les électeurs des quatre sous-sections; il comprendra 3 graveurs au burin, 3 graveurs à l'eau-forte, 3 graveurs sur bois, 3 lithographes. Sont seuls éligibles tous les artistes ayant obtenu une médaille dans leurs sous-sections.

Les artistes hors concours ou exempts, non exposants, sont électeurs dans leurs sous-sections.

Les voix données à un juré dans une sous-section ne pourront être ajoutées à celles qu'il aurait obtenues dans une autre.

Le juré nommé dans deux sous-sections devra opter pour l'une des deux.

Une fois nommés, les douze jurés opéreront ensemble.

Art. 6. — Les artistes médaillés dans la section sont exempts de l'examen du jury d'admission.

Art. 7. — Le nombre de médailles à décerner dans la section de gravure et lithographie est fixé à 13 médailles.

Les médailles de chaque classe ne pourront donner lieu à plus de deux tours de scrutin *à la majorité absolue.*

Cependant une médaille ne sera annulée qu'après la présentation de trois noms.

En cas de partage, la voix du Président n'est pas prépondérante.

Art. 8. — Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal aux médailles déjà obtenues.

Sont hors concours les artistes qui ont été décorés pour leurs œuvres dans la section de gravure et lithographie. Sont considérés comme hors concours les artistes qui ont déjà obtenu une seconde médaille ou deux troisièmes médailles, mais le jury pourra toujours néanmoins leur décerner une première médaille.

Art. 9. — La médaille d'honneur sera votée par tous les artistes exposants français, les médaillés, exposants ou non, et le jury de la section. Elle ne donnera lieu qu'à un seul tour de scrutin et sera décernée à l'artiste qui aura obtenu la majorité absolue du nombre total des votants. Le vote par correspondance est interdit.

Le Président,

A.-N. BAILLY,

Membre de l'Institut.

L'un des Secrétaires,

De VUILLEFROY.

JURY
D'ADMISSION ET DE RÉCOMPENSES

SECTION DE PEINTURE.

40 jurés à élire.

Le mercredi 18 mars 1885, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. Cabanel et Bouguereau, membres de l'Institut, et de MM. Busson, Tony Robert-Fleury, Humbert, H. Le Roux, de Vuillefroy, de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de peinture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Bonnat, 1168 voix; — Jules Lefebvre, 1166; — J.-P. Laurens, 1118; — Harpignies, 1109; — Tony Robert-Fleury, 1077; — Bouguereau, 1059; — Henner, 1028; — Humbert, 1027; — Français, 1000; — Cabanel, 992; — Boulanger, 935; — Busson, 935; — Cormon, 913; — Pille, 895; — Yon, 888; — Duez, 885; — Vollon, 874; — Detaille, 862; — Puvis de Chavannes, 858; — Lalanne, 852; — H. Le Roux, 839; — Benjamin Constant, 829; — Roll, 812; — Rapin, 779; — Carolus-Duran, 771; — de Vuillefroy, 765; — Guillemet, 764; — Gervex, 755; — Bernier, 746; — Maignan, 729; — Barrias, 716; — Jules Breton, 669; — de Neuville, 664; — Luminais, 654; — Hanoteau, 641; — Guillaumet, 637; — Lansyer, 608; — Baudry, 595; — Feyen-Perrin, 589; — Saint-Pierre, 577.

MM. Lalanne, de Neuville et Baudry, ayant donné leur démission, ont été remplacés par :

MM. Aimé Morot, 554 voix; — Renouf, 550; — Vayson, 513.

SECTION DE SCULPTURE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES.

30 jurés à élire.

Le mercredi 8 avril 1885, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. Guillaume, Thomas, Cavelier, membres de l'Institut, Captier, Étienne Leroux et Mathurin Moreau, de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de sculpture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Statuaires : MM. Mathurin Moreau, 280 voix; — Chapu, 252; — Paul Dubois, 248; — Étienne Leroux, 246; — Captier, 241; — Barrias, 240; — Guillaume, 228; — Mercié, 220; — Gautherin, 212; — Thomas, 210; — Falguière, 199; — Gauthier, 197; — Doublemard, 190; — Cavelier, 185; — Schœnewerk, 184; — Boisseau, 164; — Truphème, 149; — Thabard, 146; — Guilbert, 141; — Aimé Millet, 137; — Delaplanche, 132; — Bartholdi, 131; — Hiolle, 127; — Cambos, 120. — *Sculpteurs d'animaux :* Frémiet, 213; — Cain, 204. — *Graveurs en médailles :* Alphée Dubois, 246; — Levillain, 236; — Chaplain, 97. — *Graveurs sur pierres fines:* Galbrunner, 159.

Jurés supplémentaires. — MM. Allar, 115; — Allasseur, 114; — Morice, 113; — Capellaro, 107; — Vaudet, 98.

SECTION D'ARCHITECTURE.

14 *jurés à élire.*

Le mardi 7 avril 1885, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. Questel, membre de l'Institut, et Brune, et de MM. les sous-commissaires, il a été procédé à l'élection des membres du jury d'architecture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

MM. Garnier, 83 voix; — Questel, 82; — Brune, 82; — Bailly, 81; — Vaudremer, 79; — André, 74; — Diet, 70; — Hénard, 63; — Bœswilwald, 60; — Daumet, 57; — Normand, 52; — Sédille, 48.

Jurés supplémentaires : MM. Raulin, 44 voix; — Ginain, 42.

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

12 *jurés à élire.*

Le mardi 7 avril 1885, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. Didier, Flameng, Gaillard, Gilbert, Huyot, Jules Jacquet, Laguillermie, Robert, Sirouy et Waltner, et de MM. les sous-commissaires, il a été procédé à l'élection des membres du jury de gravure.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Gravure au burin : — MM. Didier, 199 voix; — Gaillard, 125; — Blanchard, 112.

Eau-forte. — MM. Boilvin, 218 voix; — Courtry, 197; — Laguillermie, 129.

Gravure sur bois. — MM. Pisan, 194 voix; — Pannemaker, 125; — Lepère, 112.

Lithographie. — MM. Vernier, 122 voix; — Chauvel, 120; — Gilbert, 114.

COMPOSITION DES BUREAUX

SECTION DE PEINTURE, DESSINS, ETC.

Président : M. Bouguereau, membre de l'Institut. — *Vice-Présidents :* MM. Bonnat, Cabanel, membres de l'Institut, et Busson. — *Secrétaires :* MM. Humbert, T. Robert-Fleury, Guillemet, de Vuillefroy.

SECTION DE SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES.

Président : M. Guillaume, membre de l'Institut. — *Vice-Président :* M. Mathurin Moreau. — *Secrétaires :* MM. Étienne Leroux, Boisseau.

SECTION D'ARCHITECTURE ET GRAVURE.

Président d'honneur: M. Bailly, membre de l'Institut.—*Président :* M. Questel, membre de l'Institut. — *Vice-Présidents :* MM. Garnier et André, membres de l'Institut. — *Secrétaires :* MM. Brune et Sédille.

SECTION DE GRAVURE.

Président : M. Didier — *Vice-Président :* M. Pisan. — *Secrétaire :* M. Courtry.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Le 1er juillet a eu lieu au Palais de l'Industrie la distribution solennelle des récompenses du Salon. La cérémonie était présidée par M. René Goblet, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, qui avait à ses côtés : M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'État; M. Kæmpfen, directeur des beaux-arts; M. Poulin, directeur des bâtiments civils; M. Bailly, président de la Société des Artistes français; MM. Guillaume et Bouguereau, vice-présidents; M. Étienne Arago, conservateur du musée du Luxembourg.

Avaient également pris place sur l'estrade des fonctionnaires de l'Administration des beaux-arts, des membres de l'Institut, de la Société des Artistes, des divers jurys du Salon et un grand nombre de notabilités artistiques.

M. Bailly a ouvert la séance par l'allocution suivante :

Monsieur le ministre,
Monsieur le sous-secrétaire d'État,
Mesdames, Messieurs,

C'est, vous le savez, la tradition que le président de la Société des Artistes français vienne, après chaque Salon, exposer devant vous dans cette réunion amicale les faits qui intéressent notre émancipation.

Cette année, sa tâche est simplifiée, puisqu'il n'a plus à rappeler les circonstances qui ont engagé l'État à nous laisser le soin de nous gouverner nous-mêmes. L'historique en a été fait devant vous, il est encore dans votre esprit, nous n'avons donc plus à en parler.

Vous n'avez pas oublié non plus à qui appartient l'initiative, je devrais dire la paternité de la mesure qui nous a permis de nous grouper et de former cette association confraternelle, aujourd'hui société civile avec tous les droits d'utilité publique, société qui compte plus de 2,500 adhérents.

Les résultats heureux obtenus depuis la constitution de notre association confirment ce que nous disait ici même une voix des plus autorisées, parlant au nom du Gouvernement pour louer nos efforts, pour tracer la mission que nous avons à remplir et pour nous signifier, d'une manière fort courtoise, il est vrai, mais absolue, l'abdication définitive de l'État dans la question intéressant nos

expositions annuelles ; sauf des réserves énoncées dans les remarquables discours auxquels nous faisons allusion et qui indiquent d'une manière si claire, si précise, le rôle que se réservait le Gouvernement lorsqu'il lui conviendrait de décider des expositions qualifiées dans ces discours de nationales, triennales, quaternales ou même quinquennales, dont lui, État, s'est réservé le privilège ; expositions qui, d'après la déclaration même de l'éminent représentant du Gouvernement, ne pouvaient être que peu fréquentes, peu nombreuses, et dont les ouvrages devaient être d'un mérite choisi afin d'affirmer les progrès obtenus d'une exposition à une autre ; lesquelles ne devaient avoir lieu, nous le rappelons une fois de plus, qu'à des intervalles éloignés.

C'est pourquoi, confiants avec juste raison dans la promesse faite au nom de l'État, nous avons marché en avant, en essayant d'apporter à chaque Salon nouveau quelques perfectionnements, donnant des encouragements, accordant des récompenses de valeur diverse et supérieures en nombre à celles données précédemment, afin de faire progresser notre art national par tous les moyens que nous avions à notre disposition, ou au moins en cherchant à maintenir cet art, but de tous nos efforts, au point culminant qu'il occupe sans contestation aucune.

Seulement, cette quiétude a été troublée un moment par l'annonce de la première exposition relevant de l'État, et bien plus encore par le décret du 13 décembre 1883, fixant une de ces expositions nationales pour l'année 1886. Il était donc à craindre, comme conséquence de cette exposition en projet, que les locaux concédés généreusement jusqu'ici à notre Société ne lui fussent retirés à la date du 1er mai 1886, malgré les promesses si formelles faites à plusieurs reprises, et que je n'ai plus à vous rappeler.

Mais je me hâte de vous dire, de vous confirmer même, que nos craintes sont désormais dissipées, que l'exposition triennale de 1886 n'aura pas lieu, grâce à la bienveillante intervention de M. le sous-secrétaire d'État, qui a bien voulu accepter de présider la solennité nous réunissant en ce moment et qui, par un remarquable rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, a provoqué la décision que nous espérions.

Ce rapport, ou plutôt ce document, qui est une sorte de contrat entre l'Administration des beaux-arts et nous, est si complet, il exprime d'une manière si parfaite la situation de la question, que nous croyons devoir le reproduire en son entier.

« Monsieur le ministre, — dit M. le sous-secrétaire d'État, — par décret du 13 décembre 1883, il a été décidé qu'une exposition nationale des ouvrages des artistes vivants aurait lieu au Palais de l'Industrie, en 1886, du 1er mai au 15 juin. Ce décret a été rendu à la suite d'une délibération du conseil supérieur des beaux-arts, en date du 13 décembre 1883.

« Je crois devoir, Monsieur le ministre, vous soumettre les raisons pour lesquelles j'estime que cette exposition ne peut avoir lieu.

« Maintenant que la société des artistes français organise elle-même le Salon annuel, en y admettant largement toutes les œuvres qui paraissent contenir de réelles qualités artistiques, le rôle de l'État est de n'intervenir que pour faire des expositions de choix, réunissant en nombre restreint les meilleures productions d'une période de quelques années.

« Il faut non seulement que ces expositions soient brillantes, grâce au mérite et à la supériorité des œuvres qui les composeront, mais qu'elles aient pour but d'indiquer aux jeunes artistes et au public, par une sélection sévère, quelles sont les tendances que l'État approuve et se propose d'encourager.

« En un mot, les expositions nationales doivent fournir désormais les éléments d'un véritable enseignement supérieur de l'art.

« Or, il est matériellement impossible que ce résultat puisse être atteint avec des expositions d'État se renouvelant tous les trois ans, c'est-à-dire à de si courts intervalles les unes des autres qu'elles se trouveront condamnées d'avance à n'être plus qu'une reproduction inutile des Salons antérieurs.

« Un intervalle d'au moins cinq ou six années me semble absolument indispensable, et puisque la première exposition nationale a eu lieu en 1883, la date de 1889 est tout indiquée pour adresser un appel aux artistes, qui apporteront alors des œuvres d'autant plus sérieuses qu'ils auront eu tout le temps de les bien préparer.

« D'autre part, la société des artistes français ne compte encore que cinq années d'existence; définitivement constituée et reconnue d'utilité publique, elle travaille à assurer son avenir et à garantir, avec le concours de l'État, les intérêts de tous ses membres.

« Une exposition nationale venant prendre en 1886, au mois de mai, la place du Salon annuel, causerait inévitablement à cette société un préjudice dont les conséquences pourraient être fort graves.

« C'est une considération de plus sur laquelle je dois attirer votre attention, Monsieur le ministre, car je sais qu'elle répond à vos sentiments de haute sollicitude pour nos artistes qui représentent si dignement l'art français.

« Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien proposer à M. le Président de la République la signature d'un nouveau décret annulant purement et simplement celui du 13 décembre 1883.

« Agréez, Monsieur le ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

« *Le sous-secrétaire d'État,*

« Signé : EDMOND TURQUET.

« Approuvé :

« *Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,*

« Signé : RENÉ GOBLET. »

Puis vient ensuite le décret du 13 mai 1885 modifiant la situation des choses, d'où il résulte que l'exposition de sélection sera reportée à 1889.

Nous pouvons donc, dès maintenant, prendre les dispositions d'usage pour le Salon de 1886.

Toutes nos préoccupations sont ainsi écartées et, comme interprète du comité, je dirai même de tous les artistes, je témoigne ici publiquement à M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, ainsi qu'à M. le sous-secrétaire d'État, l'expression de notre vive et respectueuse gratitude d'avoir bien voulu proposer à M. le Président de la République cette heureuse et bienveillante décision.

Mesdames et Messieurs, le Salon de 1885, que le chef de l'État a bien voulu visiter, accompagné des membres du jury, a ouvert ses portes le 30 avril. Cette première journée, dite du vernissage, a été consacrée à la bienfaisance; la décision prise à ce sujet par le comité a jeté quelque étonnement dans les habitudes parisiennes; mais la pensée de venir en aide aux soldats blessés de nos armées de l'extrême Orient était si généreuse, qu'un public nombreux a apporté son offrande; ce qui nous a permis de verser entre les mains de M. le ministre de la guerre une somme d'un peu plus de 25,000 francs. Cette résolution du comité a été généralement approuvée en considération du but à atteindre, le comité ayant voulu affirmer ainsi la vive sympathie qu'il porte à ceux qui savent soutenir au loin notre gloire nationale et défendre l'honneur du drapeau.

Je répondrais mal à votre attente si je ne vous rappelais que déjà, à plusieurs reprises, nous avons eu occasion de vous entretenir des soins apportés par une délégation du comité, qui avait reçu de lui la mission d'étudier ce problème multiple et si difficile à résoudre du droit de propriété des artistes sur leurs œuvres.

Le fait est maintenant décidé! Après avoir reçu l'avis de notre excellent conseil judiciaire, une agence a été formée pour un temps déterminé sous le haut patronage de la société des artistes français; cette agence a été investie, avec la sanction du comité, par acte régulier, de la défense de la propriété artistique : les sociétaires et autres artistes auront donc à l'avenir et à ce sujet aide et protection.

Le Salon de cette année, vous l'avez constaté, je n'en doute pas, Monsieur le sous-secrétaire d'État, vous qui êtes un artiste de cœur et qui nous aimez, ne le cède en rien au mérite de ses aînés.

En peinture, le nombre des ouvrages d'une véritable valeur est fort important, et parmi eux il en est plusieurs d'un ordre très supérieur.

La sculpture continue à se maintenir au premier rang; elle est sans contestation une des gloires de notre école.

L'exposition d'architecture, elle aussi, témoigne des efforts affirmés tant par des envois de restitution d'édifices de l'antiquité des plus remarquables, dus à nos pensionnaires de l'École française à Rome, que par des restaurations de monuments historiques ou des compositions de travaux publics et privés, le tout indiquant chez les architectes exposants de sérieux travaux d'étude, d'imagination, d'érudition, et un talent de premier ordre comme dessinateurs.

La gravure et la lithographie offrent également cette année des ouvrages qui méritent, à un degré élevé, la juste réputation que se sont acquise les artistes de cette intéressante section.

Je puis donc dire avec certitude que les exposants qui ont contribué au Salon de cette année ont démontré, une fois de plus, qu'ils savent maintenir haut et ferme la renommée que s'est acquise, à tant de titres, l'art français.

Ainsi qu'il est écrit au fronton de nos statuts, notre société s'est efforcée de prêter aide, protection, assistance même, à ceux de ses membres que les hasards de la fortune ont frappés; elle y a pourvu dans une mesure aussi large que ses ressources le lui ont permis, et elle conserve en outre l'espérance qu'un jour viendra où elle sera en mesure de mettre à exécution cette partie des devoirs que s'est imposés le comité, c'est-à-dire d'offrir, dans un temps aussi court que

possible, un asile aux artistes âgés ou infirmes, soit dans une maison de retraite à elle appartenant, ou ailleurs, pour les mettre à l'abri des misères de la vie.

En terminant, je réclame de votre obligeance, Monsieur le sous-secrétaire d'État, de me permettre de m'adresser directement à vous; à vous, qui avez donné tant de précieux gages de votre sollicitude pour les artistes et qui venez de provoquer la mesure que nous avons rappelée il y a un instant, mesure qui assure désormais une existence définitive à notre association; mesure qui complète le message qui nous a été remis par vous le 17 janvier 1881, et qui donne une sanction nouvelle aux engagements que nous avons reçus des éminents représentants du Gouvernement; vous ne vous êtes donc pas démenti, et vous avez continué la tâche si heureusement commencée.

Merci donc encore une fois de plus, Monsieur le sous-secrétaire d'État; merci aussi aux ministres qui nous ont donné leur bienveillant appui et ont encouragé nos efforts.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le sous-secrétaire d'État, remettre vous-même aux lauréats du Salon les récompenses que leur ont décernées les divers jurys, au nombre desquelles figure le prix fondé par Mme Bashkirtseff, en exécution des dernières volontés de sa fille, Mlle Bashkirtseff. Ce prix est donné pour la première fois.

Après l'allocution de M. Bailly, M. Turquet, sous-secrétaire d'État, prend la parole.

Il remercie l'honorable président d'avoir bien voulu rappeler ce qu'il a fait tout récemment, dans l'intérêt des artistes, en provoquant la signature du décret qui ajourne à 1889 l'exposition nationale que l'on s'était proposé d'organiser l'année prochaine.

Pour agir ainsi, Messieurs, ajoute M. le sous-secrétaire d'État en s'adressant aux artistes, je n'avais qu'à me souvenir de ce qui s'était passé, il y a quatre ans, lorsque pour la première fois j'eus l'honneur d'être placé à la tête de l'administration des beaux-arts.

En effet, au mois de juin 1881, M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, présidant la distribution des récompenses du Salon, s'exprimait en ces termes : « Ce qui se fait cette année, — c'était la première tentative de l'exposition libre des artistes,— n'est pas seulement un essai ; c'est, à nos yeux, une situation définitive et qui se perpétuera. »

Plus loin, M. le ministre vous félicitait, Messieurs, d'avoir marché d'un pas viril dans la voie nouvelle où vous étiez engagés et vous disait : « Oui, nous avons abdiqué pour tout de bon, nous avons abdiqué pour jamais. Ce n'est pas la fausse abdication de Charles-Quint s'enterrant vivant au monastère de Saint-Just, c'est une abdication définitive. J'ai l'honneur de vous le faire savoir. »

Au mois de juin 1882, M. Jules Ferry, présidant encore cette distribution solennelle, vous déclarait que « ce Palais vous serait livré tous les ans », et l'année suivante, renouvelant ses affirmations antérieures, il s'exprimait avec la même franchise en vous disant, à propos de l'exposition d'État, qui devait

avoir lieu au mois d'octobre : « Nous vous avons cédé le pas ; nous vous avons abandonné les beaux mois de mai et de juin ; nous n'avons gardé pour nous que le brumeux automne. J'ai tenu à vous faire ce sacrifice pour bien marquer qu'il n'entrait pas dans la pensée du Gouvernement, ni directement ni indirectement, de vous retirer d'une main ce qu'il vous donnait de l'autre. »

J'avais donc bien raison de vous dire, Messieurs, que lorsque j'ai eu l'honneur de proposer à M. le ministre de faire rapporter le décret qui vous avait si vivement émus, je me conformais uniquement aux promesses que vous espériez voir tenir, ou plutôt aux véritables engagements du passé.

M. le sous-secrétaire d'État parle ensuite du rôle que l'État est appelé à jouer pour le développement des arts, tant par la création d'écoles destinées à propager et à élargir l'enseignement que par des commandes sagement réparties entre les diverses branches de l'art, dans les limites que permettra le budget.

M. le sous-secrétaire d'État félicite le comité des artistes et son éminent président de la mesure essentiellement française qu'ils ont prise si généreusement, en consacrant aux blessés du Tonkin la belle somme de 25,000 francs produite par les entrées au Salon, le jour du vernissage. Il termine en invitant les artistes à consacrer leur talent au souvenir des brillants combats livrés au loin par nos soldats, et il compte, pour le Salon de l'année prochaine, sur leurs patriotiques inspirations. (*Nombreux et vifs applaudissements. — Bravos répétés.*)

M. le ministre a ensuite proclamé les noms des lauréats du prix du Salon et des bourses de voyages.

LISTE DES LAURÉATS

PRIX DU SALON

M. DAILLION (Horace), sculpteur.

BOURSES DE VOYAGE

Section de peinture.

MM. FRITEL (Pierre), — AMAN-JEAN,
LAURENT (Ernest), — MARTIN (Henri).

Section de sculpture.

MM. MENGIN (Paul-Eugène),
PECH (Édouard-Gabriel), — LEROUX (Gaston).

Section d'architecture.

MM. QUATESOUS. — DEFRASSE.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

SALON DE 1885

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY

SECTION DE PEINTURE.

Médaille d'honneur décernée par tous les artistes récompensés :

M. BOUGUEREAU (William-Adolphe).

SECTION D'ARCHITECTURE.

Médaille d'honneur décernée par le Jury de la section :

M. LALOUX (Victor-Alexandre-Frédéric).

SECTION DE PEINTURE.

Médailles de 2e classe.

MM. FRIANT (Émile).
WEISZ (Adolphe).
MATHEY (Paul).
BRAMTOT (Alfred-Henri).
PRINCETEAU (René-Pierre-Charles)
DAWANT (Albert-Pierre).
FOUBERT (Émile-Louis).
EDOUARD (Albert-Jules).
LOEWE-MARCHAND (Frédéric-Jules-Adolphe).
BERTEAUX (Hippolyte-Dominique).
PETITJEAN (Edmond).
CLAIRIN (Georges).
HAREUX (Ernest-Victor).
LAGARDE (Pierre).

Médailles de 3e classe.

MM. BULAND (Jean-Eugène).
AGACHE (Alfred-Pierre).
LAURENT (Ernest-Joseph).
Mlle BEAURY-SOREL (Amélie).
MM. MORLON (Antoine-Paul-Émile).
THIOLLET (Alexandre).
MAREC (Victor).
CASILE (Alfred).
OLIVE (Jean-Baptiste).
BLOCH (Alexandre).
Mlle MAREST (Julia).
MM. UHDE (Frédéric-Charles).
BINET (Adolphe-Gustave).
GUELDRY (Joseph-Ferdinand).
THEVENOT (François).
CHARLET (Frantz).

MM. Friese (Richard).
Carrière (Eugène).
Morlot (Alexis-Alphonse).
Pinel (Gustave).
Bettanier (Albert).
Bourgeois (Eugène-Victor).
Brispot (Henri).
Charlemont (Édouard).
Charlay-Pompon (Charles).
Fournier (Édouard).

Mentions honorables.

MM. Sinding (Otto).
Isembart (Émile).
Thomas (Paul).
Jourdeuil (Adrien).
Carpentier (Évariste).
Prouvé (Victor-Émile).
Israels (Isaac).
Gervais (Paul-Jean).
Simon (Lucien-Joseph).
Casanova y Estorach (Antonio).
Rooke (Henri).
Jolyet (Philippe).
Martin (Étienne).
Weeks (Lord Edwin).
Bail (Joseph).
Stewart (Julius).
Gay (Walter).
Delhumeau (Gustave-Henri-Eugène).
Schuller (Joseph-Charles).
Stengelin (Alphonse).
Coquelet (Louis).
Hynais (Albert).
Mercier (Ruth).
Sauvage (Henri).

MM. Zacharian (Zacharie).
Busson (Georges).
Harmand (Adrien).
Charpin (Albert).
Borchard (Edmond).
Harrisson (Alexandre).
Mlle Hildebrand (Claire).
MM. Wilda (Charles).
Grison (Adolphe).
Jan-Monchablon.
Vollon (Alexis).
Duffaud (Jean-Baptiste).
Brion (Léon).
Bouché (Louis-Alexandre).
Girardet (Eugène).
Clément (Pierre).
Laurent (Henri).
Mann (Alexandre).
Bombled (Louis-Charles).
Chalon (Louis).
Mlle Klumpke (Anna).
MM. Guéry (Armand).
Claris (Gaston).
Mlle Burgkan (Berthe).
M. Lafon (François).
Mme Cazin (Marie).
MM. Berton (Paul-Émile).
Swan (John).
Brunel (Jean-Baptiste).
Raffaelli (Jean-François).
Michel (Marius).
Mousset (Pierre-Joseph).
Richet (Léon).
Ralli (Théodore).
Bellet (Auguste-Émile).
Halkett (François-Joseph-Clément).

SECTION DE SCULPTURE.

Médailles de 1re classe.

MM. Daillion (Horace).
Desca (Edmond).
Croisy (Aristide).
Antonin-Carlès (Jean).
Roty (Louis-Oscar).

Médailles de 2e classe.

MM. Hiolin (Louis-Auguste).
Cordier (Henri).
Demaille (Louis).
Valton (Charles).
Marioton (Claudius).

MM. Léonard (Agathon).
Guglielmo (Lange).
Pallez (Lucien).

Médailles de 3e classe.

MM. Levasseur (Henri-Louis).
Mengin (Paul-Eugène).
Laporte (Émile).
Leroux (Gaston).
Fouques (Henri-Amédée).
Pech (Gabriel-Edouard-Baptiste).
Lemaire (Georges-Henry).

Mentions honorables.

MM. Détrier (Pierre-Louis).
Sul-Abadie (Jean).
Verlet (Raoul-Charles).
Robert (Eugène).
Rambaud (Pierre).
Houssin (Édouard-Charles).
Browning (Robert-Barett).
Lavée (Adolphe-Jules).
Truffot (Émile-Louis).
Aubert (Pierre).
Hercule (Benoît-Lucien).
Ferville-Suan (Charles-Georges).
Mengue (Jean-Marie).
Ringel (Désiré).
Péene (Augustin).
Mme Descat (Henriette).
MM. Maugendre-Villers (Édouard).
Ogé (Pierre-Marie-François).
Du Passage (Marie-Charles).
MM. Madrassi (Lucas).
Bogino (Louis-Émile).
Astruc (Zacharie).
Samain (Louis).
Bourdelle (Émile).
Laroque (Léon).
Huet (Félix-Victor).
Mme Cazin (Marie).
MM. Saint-Vidal (Francis de).
Charlier (Guillaume).
Cadoux (Marie-Edme).
Stella (Alexandre).
Tourgueneff (Pierre-Nicolas).
Saint-Joly (Jean).
André (Alexis).
Contini (Maximilien).
Desprey (Antoine).
Rivière (Louis-Auguste-Théodore).
Valbudéa (Etienne-Janescu).
Arias (Virginius).
Guibé (Paul).
Lambert (Émile-Placide).
Darbefeuille (Paul).
Bouret (Eutrope).
Rato (Joseph-Moreira).
Pécou (Jean-William-Henri).
Thomas (Havard).
Mlle Grégoire (Alice).
Mme Mezzara (Florence).
MM. Rozet (René).
Lechevrel (Alphonse-Eugène).
Chavalliaud (Léon-Joseph).
Rault (Louis).

SECTION D'ARCHITECTURE.

Médailles de 1re classe.

MM. Lefort (Lucien-Frédéric-Didier).
Quatesous (Léon-Eug.-Édouard).
Boileau fils (Louis-Charles).
Darcy (Georges-Honoré).

Médailles de 2e classe.

MM. Pons (Jules-Marius-Henry).
Cuvillier (Victor-Pierre).
MM. Wable (Charles).
Camut (Émile).

Médailles de 3e classe.

MM. Nodet (Antoine-Eugène-Henri).
Chaine (Henri).
Poncet (Louis).
Baës (Jean).

Mentions honorables.

MM. Boussac (Paul-Hippolyte).
Bernard (Pierre-Joanny).
Caddau (Louis).
Degeorge (Hector).
Despieu (Henri).
MM. Hourlier (Armand-Victor).
Lacombe (Ernest).
Le Chatelier (Georges).
Le Roy (Georges-Gaston).
Normand (Charles).
Raffet (Paul).
Renaud (Paul).

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

Médailles de 2e classe.

MM. Harlingue (Gustave d'). Lithographie.
Lefort (Henri-Émile). Eau-forte.
Bellenger (Clément-Edouard). Bois.
Mongin (Augustin). Eau-forte.

Médailles de 3e classe.

MM. Muzelle (Raphaël). Burin.
Pirodon (Louis-Eugène). Lithographie.
Géry-Bichard (Adolphe-Alphonse). Eau-forte.
Boileau (Alexandre). Bois.
Boulard (Auguste). Eau-forte.
Leveillé (Ernest-Hilaire). Bois.
Salmon (Émile-Frédéric). Eau-forte.
Desbrosses (Léopold). Eau-forte.
Dupont (François-Félix). Eau-forte.

Mentions honorables.

MM. Penel (Jules). Burin.
Raab (Daris). Burin.
David (Jules). Lithographie.
Brown (John-Lewis). Lithographie.
Léonard (Jules). Lithographie.
Wallet (Eugène). Eau-forte.
Desmoulin (Fernand). Eau-forte.
Mlle Formstecher (Hélène). Eau-forte.
MM. Dautrey (Lucien). Eau-forte.
Martin (Paul). Eau-forte.
Massé (Augustin-Pierre). Eau-forte.
Jazinski (Félix). Eau-forte.
Penet (Lucien-François). Eau-forte.
Fornet (Eugène). Eau-forte.
Faivre (Claude). Eau-forte.
Dochy (Henri). Bois.
Breynat (Raphaël). Bois.
Florian (Frédérick). Bois.
Deloche (Ernest). Bois.
Dauvergne (Adolphe). Bois.
Lerry (Auguste-Eugène). Bois.
Mlle Lindestrom (Thécla). Bois.

PRIX MARIE BASHKIRTSEFF.

M. Carrière (Eugène).



TABLE DES ŒUVRES GRAVÉES

PAR NOMS D'ARTISTES

NOTA. — M. H. *veut dire Médaille d'honneur;* P. S., *Prix du Salon;* 1 m., *première médaille;* 2 m., *deuxième médaille;* 3 m., *troisième médaille;* h. c., *hors concours.*

Le nom placé à la fin est celui du graveur.



TABLE DES MATIÈRES



IMPRIMÉ A PARIS

PAR LES PRESSES DE JOUAUST ET SIGAUX

AVEC

ORNEMENTS DE CL. POPELIN

—

TIRAGE DES PLANCHES PAR A. SALMON

—

M DCCC LXXXV